



HAL
open science

Les cours d'eau et les moulins de Montpellier aux XIIIe-XVe siècles

Coralie Naze

► **To cite this version:**

Coralie Naze. Les cours d'eau et les moulins de Montpellier aux XIIIe-XVe siècles. Histoire. 2020.
dumas-03036676

HAL Id: dumas-03036676

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03036676>

Submitted on 2 Dec 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

NAZE Coralie

Université Paul Valéry – Montpellier
UFR 3, Sciences Humaines et Sociales
Master 2 Mondes Médiévaux
Juin 2020

Les cours d'eau et les moulins de Montpellier
aux XIII^e-XV^e siècles

Direction :
Thomas Granier

Remerciements

J'aimerais tout d'abord remercier Lucie Galano, chercheuse indépendante en histoire humaine et sociale et docteure en histoire médiévale, qui m'avait aidé dans le choix de mon sujet de mémoire en première année de master, sujet que j'ai continué d'étudier cette année, pour une période postérieure au XII^e siècle. Sa thèse sur la lagune de Montpellier m'a également apporté de nombreuses informations et éclaircissements sur les aménagements du Lez et les mesures de sécurité autour des graus lors des inondations.

J'aimerais aussi remercier Thomas Granier, qui m'a suivie pendant deux années comme directeur de mémoire et qui m'a apporté toute son aide et son soutien. Je remercie les autres professeurs du master Mondes Médiévaux, qui ont toujours pris le temps de répondre au mieux aux interrogations et aux appréhensions des étudiants. Je remercie aussi Sylvain Demarthe, docteur en histoire de l'art et archéologie et spécialiste de l'architecture des édifices religieux, qui a montré de l'intérêt pour mes recherches et m'a offert des indications bibliographiques et des pistes de réflexions.

Enfin, je remercie ma famille, ainsi que mes camarades du master Mondes Médiévaux : Cédric Baumgartner, Coline Gravier, Coralie Duvot, Gaëlle Pinède, Julia Bouget et Lucile Kafara. Merci pour votre soutien moral et émotionnel sans faille au cours de cette année 2019-2020.

Introduction

Montpellier est une ville qui présente un intérêt certain pour tout médiéviste : son histoire – politique, économique, religieuse, culturelle et environnementale –, déjà très densément étudiée, fait naître encore de nombreuses pistes de réflexion et de recherche¹. Parmi ces pistes de recherche, on peut mentionner l'histoire de ses cours d'eau et de ses moulins hydrauliques. Cette histoire est encore à écrire, et il existe justement aux Archives Municipales et Départementales de nombreuses sources sur les moulins, leur emplacement, leurs propriétaires, ainsi que d'autres informations permettant non seulement de répondre à des interrogations d'ordre technique et économique, mais également d'ordre social et environnemental.

La ville, d'origine médiévale, naît au X^e siècle à la suite d'une donation des comtes de Melgueil (on préfère le nom médiéval à l'actuel, Mauguio). Un siècle plus tard, l'influence de Melgueil sur Montpellier est déjà grandement affaiblie, et la ville est alors partagée entre deux juridictions : la *pars antiqua*, gouvernée par l'évêque de Maguelone, et la *pars nova*, gouvernée par les Guilhems, seigneurs de Montpellier². La ville prend économiquement et politiquement de l'importance en exploitant ses ressources naturelles, à savoir ses cours d'eau et ses garrigues, et en s'alliant à de grandes puissances méditerranéennes telles que Gênes, Pise et le comté de Barcelone³. Au XII^e siècle, c'est en direction de l'arrière-pays et du littoral que Montpellier étend son influence, par achat de terres mais aussi par alliances

1 Lucie Galano, Lucie Laumonier, *Montpellier au Moyen Âge, bilan et approches nouvelles*, Turnhout, Brepols Publishers, 2017 (*Urban History* 40).

2 Pierre Chastang, « L'émergence et l'affirmation du consulat au XIII^e siècle », dans Christian Amalvi (dir.), Rémy Pech (dir.), *Histoire de Montpellier*, Toulouse, Privat, 2015, p. 63-84.

3 Vincent Challet, « Le temps des Guilhems (985-1204) ou l'histoire d'un miracle urbain », dans Christian Amalvi (dir.), Rémy Pech (dir.), *Histoire de Montpellier*, Toulouse, Privat, 2015, p. 45-61.

matrimoniales. Montpellier développe son artisanat et devient une importante ville marchande, aidée par sa situation géographique : elle est située sur l'un des chemins de pèlerinage allant à Saint-Jacques-de-Compostelle. Son église Notre-Dame-des-Tables est connue pour être entourée de diverses tables de changeurs. Un nouveau groupe social émerge ainsi au cours du XII^e siècle, constitué de drapiers, de marchands et de changeurs. Leur influence politique grandit tout au long du siècle. Si, dès 1196, la gestion financière et matérielle des murailles de la ville est attribuée aux sept ouvriers de la Commune clôture, la ville reste encore en majeure partie administrée par les Guilhems⁴.

Mais en 1204, conséquemment au mariage de l'héritière des Guilhems Marie de Montpellier et du roi d'Aragon Pierre II, la *pars nova* passe aux mains de la couronne aragonaise. Ensemble, les époux confirment les coutumes de Montpellier et celles-ci sont ensuite mises par écrit. Il faut attendre 1206 pour que commence officiellement à Montpellier un consulat, avec une élection annuelle de 12 prud'hommes pour gérer toutes les affaires relatives à la commune. Les consuls transfèrent en 1361 leur consulat à proximité de Notre-Dame-des-Tables, qu'ils affectionnent tout particulièrement. En 1258 puis en 1260, les rapports féodaux entre les différents pouvoirs évoluent : le roi d'Aragon se reconnaît comme le vassal de l'évêque de Maguelone, qui lui-même se reconnaît vassal du roi de France. En 1293, Philippe le Bel, roi de France, acquiert la *pars antiqua* de la ville, auparavant gouvernée par l'évêque de Maguelone. Et en 1349, la *pars nova* est vendue par Jacques III, roi de Majorque – et d'Aragon, par mariage – à Philippe IV, roi de France, pour 120 000 écus. Montpellier est alors gouvernée complètement et uniquement par la couronne française dans la seconde moitié du XIV^e siècle⁵. Ces acteurs politiques, laïcs et clercs, se croisent et se succèdent au fil des siècles au sein d'une ville artisanale et marchande, qui bouillonne d'activités et de vie. Les moulins, localisés sur les trois cours d'eau principaux de la ville, à savoir le Lez, le Verdanson – qui se jette dans le Lez – et la Mosson, sont d'une importance capitale pour faire fonctionner cet artisanat, mais aussi pour mouliner les réserves de grains nécessaires à l'alimentation d'une ville qui connaît une croissance démographique intense jusqu'au XIV^e siècle.

4 Pierre Chastang, « L'émergence et l'affirmation du consulat au XIII^e siècle », *cit.*, p. 65.

5 Vincent Challet, « Malheur des temps ou reconfiguration du politique ? Montpellier dans la guerre de Cent Ans », dans Christian Amalvi (dir.), Rémy Pech (dir.), *Histoire de Montpellier*, Toulouse, Privat, 2015, p. 131-148.

L'étude des moulins hydrauliques, qui a débuté en France par une publication de Marc Bloch en 1935⁶, est ensuite continuée et nuancée par divers ouvrages concernant l'Europe médiévale dans son ensemble. Quelques études, par la suite, portent sur les régions du Languedoc et du Roussillon et prennent ainsi en compte les particularités du climat méditerranéen et leurs conséquences sur les aspects archéologiques et techniques de ces constructions. Je mentionne notamment les travaux de Sylvie Caucanas, spécialiste des moulins du Roussillon⁷ et d'Aline Durand, qui publie sur le Languedoc et apporte une dimension environnementale à son étude des moulins hydrauliques⁸. À ces travaux s'ajoutent des études pluridisciplinaires plus récentes mais aussi plus générales réunies par Mireille Mousnier lors des XXI^{es} Journées internationales d'histoire de l'abbaye de Flaran en 1999, intéressant les historiens, historiens de l'Art, littéraires et anthropologues⁹. Et plus récemment encore, c'est au tour des archéologues de s'intéresser aux moulins hydrauliques en Europe et dans le monde méditerranéen¹⁰.

Les sources que j'ai utilisées pour mon étude ont nécessité deux approches différentes de la recherche : un travail de recherche électronique sur la version numérisée du *Petit Thalamus* ; et un travail de recherche aux Archives Départementales de l'Hérault sur les collections G 2098, G 2100 et G 4352.

Le *Petit Thalamus* est une source majeure pour l'histoire de Montpellier. Son édition scientifique et électronique – réalisée par une équipe de chercheurs des universités de Montpellier I et III entre 2010 et 2014 – est une édition du manuscrit conservé aux Archives Municipales de Montpellier sous la cote AA9. Cette édition est enrichie d'une traduction du latin – puis après 1259, de l'occitan – au français, mais aussi de commentaires juridiques, historiques et philologiques. Le manuscrit conservé aux archives date des années 1320. Il est le dernier d'une série de manuscrits réalisés à partir des années 1260 et dont 7 exemplaires sont conservés actuellement. La version électronique du *Petit Thalamus* est une combinaison

6 Marc Bloch, « Avènement et conquêtes du moulin à eau », *Annales d'histoire économique et sociale*, tome 7, n°36, 1935, p. 538-563.

7 Sylvie Caucanas, *Moulins et irrigation en Roussillon, du IX^e au XI^e siècle*, Paris, CNRS, 1995.

8 Aline Durand, *Jeux d'eau : moulins, meuniers et machines hydrauliques ; XI^e-XX^e siècles ; études offertes à Georges Comet*, Marseille, Presses universitaires de Provence (PUP), 2008 ; Aline Durand, *Les paysages médiévaux du Languedoc (X^e-XII^e siècles)*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1998 (réédition 2003).

9 Mireille Mousnier (éd.), *Moulins et meuniers dans les campagnes européennes (IX^e-XVIII^e siècle)*. Actes des XXI^{es} Journées Internationales d'Histoire de l'Abbaye de Flaran, Valence-sur-Baïse, 3, 4, 5 Septembre 1999, Toulouse, Presses universitaires du Midi (PUM), 2002.

10 Luc Jaccotey & Gilles Rollier (éd.), *Archéologie des moulins hydrauliques, à traction animale et à vent, des origines à l'époque médiévale et moderne en Europe et dans le monde méditerranéen*. Actes du colloque international, Lons-le-Saunier, 2-5 novembre 2011, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2 tomes, 2016.

des *Annales occitanes* (800-1426) et de la *Chronique française* (1502-1604). Je me suis basée, pour mon étude, sur les années 1204 à 1426 des *Annales occitanes*. Ces annales regroupent, à partir de l'année 1350, à la fois les *Fastes consulaires*, avec la liste et les noms des consuls et de certains autres administrateurs locaux ; et les *Avenimens*, une énumération d'événements significatifs relatifs à la commune pour chaque année.

Les trois collections des Archives Départementales de l'Hérault¹¹ que j'exploite sont des dossiers de copies sur papier provenant des prieurés de Castelnau pour les collections G 2098 et G 2100 et de Grandmont pour la collection G 4352. Les sources que j'utilise, dans ces collections, sont de dates et d'auteurs inconnus. Elles semblent dater, d'après leur écriture, de la fin du XVIII^e siècle. Cependant, d'autres sources de ces collections mentionnent des sujets similaires et possèdent la même écriture bien qu'elles soient datées du dernier quart du XVII^e siècle¹² : on peut donc supposer que les quatre sources exploitées datent également de la fin du XVII^e siècle. Les collections G 2098 et G 2100 mentionnent un procès fait contre un chapitre de Montpellier par des descendants d'un propriétaire médiéval d'un moulin du Lez. Ce procès mobilise des preuves anciennes sur cinq moulins à poudre, à huile et à fouler les draps sur le Lez, pour une période allant de 1278 à 1399 pour la collection G 2098 et de 1360 à 1449 pour la collection G 2100. La collection G 4352 contient une source qui mobilise également des preuves anciennes et, ce faisant, apporte des informations sur le moulin du Roc pour les années 1208 et 1237. Ces sources sont indirectes, puisqu'elles sont des copies d'époque moderne et qu'elles mobilisent des sources médiévales que je n'ai pas pu directement consulter. Il faut donc faire preuve d'autant plus de précaution en les étudiant. Néanmoins, elles sont riches en information concernant les moulins médiévaux, leur emplacement sur le Lez, leurs propriétaires, ainsi que certains aménagements mis en place sur le fleuve ou dans ses moulins. Le *Factum pour le chapitre de Saint Pierre de Montpellier contre la dame marquise de Castries, la dame de Merviel et les héritiers du s.r Bézac pour la directe des moulins de Castelnau* (G 2098, n° 1) ainsi que les folios 70, 72, 74, 76 et 80 du *Mémoire du*

11 Elles seront dès à présent abrégées en A. D. H.

12 Pour la collection G 2098, un autre document de la liasse d'où sont extraits le *Factum pour le chapitre de Saint Pierre de Montpellier contre la dame marquise de Castries, la dame de Merviel et les héritiers du s.r Bézac pour la directe des moulins de Castelnau* et le *Mémoire du moulin de Mr Dampmartin Gandai à Françalai à St Benoit dont le Roi amortit aprar et ensuite le chapp.le le bailla a nouvil achaipt pour savir contre Madame de Castries* est daté de 1678 et possède un sujet et une écriture similaires. Pour la collection G 2100, le *Mémoire pour la veuve Bez contre le chapitre Saint-Pierre de Montpellier* est inséré dans des pièces de procédures datées de 1688. Pour la collection G 4352, la copie sur papier intitulée *Pour décider la question au sujet de la directe d'une maison située près le moulin du Roc entre le prieur de Grandmont, et le sieur Thomas agent de l'Hôpital* est intégrée à des pièces de procédures datées de 1673.

*moulin de Mr Dampmartin Gandai à Françalai à St Benoit dont le Roi amortit aprar et ensuite le chapp.le le bailla a nouvil achaipt pour savir contre Madame de Castries. Castelnau 1278, 10 des calendes de mai (G 2098, n° 2) sont les deux sources que je mentionne pour la collection G 2098. Pour la collection G 2100, c'est le *Mémoire pour la veuve Bez contre le chapitre Saint-Pierre de Montpellier* qui est mobilisé (G 2100). Enfin, la source que j'utilise dans la collection G 4352 se nomme *Pour décider la question au sujet de la directe d'une maison située près le moulin du Roc entre le prieur de Grandmont, et le sieur Thomas agent de l'Hôpital* (G 4352).*

Mes recherches actuelles suivent et consolident celles que j'ai menées l'année dernière sur les cours d'eau et les moulins de Montpellier au XII^e siècle. Les sources utilisées pour le XII^e siècle sont le premier tome du Cartulaire de Maguelone et le *Liber instrumentorum memorialium* ou *Cartulaire des Guilhems de Montpellier*. Le parc des moulins du XII^e siècle est presque entièrement concentré sur le Lez, avec cependant quelques moulins sur la Mosson : les moulins de Tortorel, le moulin de Genzanel et un autre moulin anonyme. Les moulins en question sont des moulins de type *penzola*, c'est-à-dire appuyés sur la rive. Ils sont également construits dans des bâtiments et ont une roue horizontale. Les cours d'eau au XII^e siècle sont exploités pour la meunerie, qui elle-même sert aux activités alimentaires – moudre les grains – et artisanales – apporter une force motrice aux artisanats du textile et du cuir. Les zones d'eau autour des moulins, aménagées de canaux et de barrages, sont des lieux de pêche privilégiés et les terres situées aux alentours, très bien irriguées, sont des espaces généralement occupés par l'agriculture ou l'élevage ovin. Les artisanats du textile et du cuir se concentrent au XII^e siècle autour du Verdanson. Les propriétaires de moulins sur le Lez et la Mosson sont de milieux sociaux très différents : parmi les nobles, on note la présence des Guilhems, mais aussi d'autres seigneurs locaux ou régionaux comme Etienne Bar, les comtes de Melgueil, les seigneurs de Montferrier-sur-Lez et de Figuerolles, Bernard de Vendargues ou encore Bérenger Agullon de Cornutz ; parmi les non-nobles, les familles Lambert, Rotger et Samuel se démarquent au XII^e siècle ; enfin, les évêques de Maguelone possèdent de nombreux moulins en directe.

La poursuite de mes recherches sur les siècles suivants impose de nouvelles interrogations. Tout d'abord, sur l'état du parc des moulins aux XIII^e-XV^e siècles : quelles sont les évolutions ? Retrouve-t-on certains moulins du XII^e siècle ? Quels en sont les propriétaires, et ont-ils changé ? Y a-t-il de nouveaux moulins ? Le Lez est-il toujours le cours d'eau

majoritairement exploité ? Ensuite, concernant les acteurs : du fait de la nouvelle situation politique à Montpellier, que deviennent les moulins appartenant aux Guilhems ? Y a-t-il des moulins appartenant au roi d'Aragon ou au roi de France ? Y a-t-il plus de propriétaires non-nobles qu'au XII^e siècle ? Quelles sont les nouvelles dynamiques entre ces différents acteurs ? Si les activités qui existent au XII^e siècle continuent aux siècles suivants, de nouvelles activités émergent-elles ? Enfin, deux dimensions nouvelles sont à prendre en compte, du fait de l'augmentation de la population et de l'exploitation des cours d'eau : les dimensions démographique et environnementale. Concernant la dimension démographique, une population en augmentation signifie aussi une plus grande demande en farine, base de l'alimentation européenne médiévale. Comment la population de Montpellier fait-elle face à ce problème ? Par une augmentation du nombre de moulins, ou par une modification des moulins existants, afin de les rendre plus performants ? Concernant la dimension environnementale, la question centrale tourne autour de l'évolution du climat au début du « petit âge glaciaire » (Emmanuel Le Roy Ladurie¹³). Quelles conséquences cette évolution a-t-elle sur les cours d'eau et sur les moulins ? Quels dégâts provoque-t-elle sur eux et sur le reste de la commune ?

Ces interrogations amènent à la recherche et à l'établissement d'un bilan comparatif de la situation des moulins de Montpellier après le XII^e siècle, à la lumière des conditions climatiques propres aux XIII^e-XV^e siècles, leurs conséquences sur les cours d'eau et la commune, et leur impact social. Il faut donc commencer par établir un bilan quantitatif, technique, juridique et économique des moulins de Montpellier aux XIII^e-XV^e siècles : définir le parc des moulins et étudier son évolution par rapport au XII^e siècle ; mentionner les aménagements qui sont effectués dans les moulins et autour de ceux-ci, notamment sur le Lez ; déterminer les droits de propriété qui s'appliquent sur ces moulins, et qui en sont les propriétaires ou tenanciers, mais aussi, quand cela est possible, se faire une idée de la valeur économique de ces moulins. Ce bilan effectué, il faut y ajouter l'étude des faits climatiques et sociaux propres aux XIII^e-XV^e siècles. Il est nécessaire de commencer par répertorier les différents phénomènes climatiques qui se produisent et d'étudier leurs évolutions sur le court et le moyen terme. Ces changements climatiques ont des conséquences sur les cours d'eau, la commune, et le fonctionnement même des moulins, qu'il est important de rappeler. Enfin, il

13 Emmanuel Le Roy Ladurie, « Les problèmes du « petit âge glaciaire », dans *Histoire du climat depuis l'an mil*, Paris, Flammarion, 1967 (réédition 2020), p. 217-397.

faut déterminer quelles sont les mesures d'action et de gestion des risques mises en place par la communauté face à ces changements climatiques.

1

Un bilan quantitatif, technique, juridique et économique des moulins

Les sources mentionnent régulièrement les moulins hydrauliques : ils sont au cœur de transactions financières enregistrées dans des cartulaires, ils subissent des destructions à la suite de catastrophes naturelles ou d'actions militaires que les dirigeants enregistrent dans leurs annales, et ils sont régulièrement au cœur de conflits et de procès pour déterminer les droits que détiennent leurs différents propriétaires et tenanciers. L'étude des confronts donnés par les sources – les bornes des limites des parcelles foncières où se trouvent ces moulins¹⁴ – permet de déterminer sur quel cours d'eau ils se trouvent, mais aussi leur localisation dans l'espace et les uns par rapport aux autres. Ces différentes sources contiennent de nombreuses informations relatives aux moulins et leurs propriétaires pour une période donnée. Elles peuvent ainsi spécifier le nombre et la localisation des moulins, mais aussi si ceux-ci ont subi des dégâts matériels. Dans ce cas de figure, elles peuvent également nous renseigner sur la date et les raisons de leur dégradation ou destruction, et la date de leur rénovation, si elle se produit. Il est souvent fait mention des aménagements hydrauliques et meuniers des cours d'eau de Montpellier. Toutes ces informations permettent d'effectuer un inventaire du parc des moulins des XIII^e-XV^e siècles, que l'on peut comparer à celui du XII^e siècle.

14 François-Olivier Touati, *Vocabulaire historique du Moyen Âge (Occident, Byzance, Islam)*, Paris, Les Indes Savantes, 1998 (réédition 2016), Confront, p. 121 ; *Ibid.*, Abornement, p. 17.

1.1. Le parc des moulins des XIII^e-XV^e siècles : persistances et nouveautés

Le parc des moulins des XIII^e-XV^e siècles semble de premier abord très différent de celui du XII^e siècle. On ne retrouve que certains des moulins du XII^e siècle aux siècles suivants. Si le parc des moulins du XII^e siècle concerne à la fois les cours d'eau de la Mosson et du Lez, le nouveau parc ne concerne que le Lez. De plus, le nouveau parc des moulins est plus restreint, à la fois en nombre de moulins et en étendue du cours d'eau aménagé par ces moulins. En effet, si au XII^e siècle les moulins du Lez sont éparpillés sur plusieurs zones, aux XIII^e-XV^e siècles, ils sont regroupés autour du pont de Castelnaud, à l'exception du moulin de Sauret.

1.1.1. Un rappel du parc des moulins du Lez au XII^e siècle

Pour établir une comparaison, il me semble important de rappeler le parc des moulins du Lez au XII^e siècle, puisque les moulins communs aux deux parcs sont localisés sur ce fleuve. L'énumération des différents moulins du Lez est effectuée de l'amont à l'aval du fleuve. Tout d'abord, les moulins Naviteau se situent à la jonction du Lez et du cours d'eau Naviteau, au nord de Castelnaud – parfois nommé dans les sources par son nom antique, *Substantion*. Les moulins Duplancas et Rochairol sont eux sur la rive de Sémalen, dans la paroisse de Castelnaud. Les moulins de Crozet et de Novet sont sous le pont médiéval de Castelnaud, qui est appelé aujourd'hui Pont de la Concorde. Viennent ensuite les moulins Bisbals, qui sont les moulins de l'évêque de Maguelone, ainsi que le moulin de Figuerolles. Puis les sources mentionnent le moulin de Sauret, à proximité de l'actuelle Avenue Saint-Maurice de Sauret, dans le quartier des Aubes. Les moulins de Novigens sont eux à proximité de l'actuelle Avenue de Saint-André de Novigens. Les moulins de Méjan sont localisés sur la rive opposée. Il faut ajouter que les moulins Bisbals, de Novigens et de Méjan ne sont pas dénombrés, les sources ne mentionnant que le fait qu'ils soient multiples. Si l'on considère un minimum de deux moulins pour chacun de ces groupes, on dénombre en tout, sur le Lez, un minimum de treize moulins, dont sept sont individuels et dénommés. Parmi ces sept moulins, les moulins Duplancas et Rochairol, ainsi que les moulins de Crozet, Novet et Sauret sont vraisemblablement encore en activité après le XII^e siècle. S'ils ne sont pas, à l'exception du

moulin de Crozet, explicitement dénommés dans les sources pour les XIII^e-XV^e siècles, ils peuvent se rapporter à certains moulins du nouveau parc, qu'il faut maintenant détailler.

1.1.2. Un nouveau parc de moulins pour les XIII^e-XV^e siècles

L'étude de sources provenant des collections G 2098, G 2100 et G 4352 des A. D. H. fait apparaître, sur le Lez, neuf moulins hydrauliques au niveau du pont médiéval de Castelnaud. Certaines structures de ces anciens moulins sont d'ailleurs encore visibles actuellement depuis le pont, ou depuis les abords du Lez, accessibles par le domaine de Méric. Dans la collection G 2100 des A. D. H., un schéma (Annexe 1) localise certains de ces neufs moulins du Lez. Cependant, en comparant les informations trouvées dans les trois collections, quelques corrections sont à apporter. Ces corrections sont retranscrites sur un schéma que j'ai dessiné et où je localise les neuf moulins les uns par rapport aux autres (Annexe 2).

Sur ces neuf moulins, trois moulins sont regroupés ensemble (Annexe 2, n° 1) puisqu'ils appartiennent au même propriétaire et qu'ils sont en directe proximité les uns des autres : il s'agit des trois moulins à poudre *als agals* des héritiers de Milan Cambais¹⁵. Si sur le schéma de la collection G 2100 des A. D. H., ces moulins semblent se trouver tous les trois sur le côté oriental du Lez – c'est-à-dire sur la rive du Lez du côté de Castelnaud¹⁶ –, ils sont en réalité, selon une autre source de la même collection¹⁷, situés sur les deux rives du Lez :

« Les féodistes du chapitre ont remis des actes, sous cote 7 et 8, par lesquels ils veulent établir que Milan Cambais avait ses moulins du côté oriental du Lez et du côté de Castelnaud, pour inférer de là que les actes qui parlent de moulin avec le confront du chemin qui va vers le moulin des héritiers de Milan Cambais, doivent être appliqués sur le bord oriental du Lez, non sur le bord occidental. Mais outre que ce confront du chemin qui va vers le moulin de Milan Cambais, ne peut point déterminer l'application des actes qui en parlent du côté de Castelnaud, de que ces mêmes actes portent d'autres confronts qui ne peuvent se trouver que du côté de l'occident de la rivière, tel qu'est par exemple le lausime du 19 mars 1515, qui, outre ce chemin du moulin des héritiers de Milan Cambais, baillé pour confront, place le moulin lozé au dessus du pont de Castelnaud, et lui donne pour confront de par dessous, les appartenances du moulin, acquis par Gaudette, d'Albert Ricard, l'avenue du pont au milieu, ou entre les deux moulins, et lui donne aussi pour confront l'autre moulin de Gaudette qui a été du monastère de Grandmont. D'ailleurs ces actes mêmes fournissent la preuve que Milan

15 Milan Cambais est contemporain du procès du XVII^e siècle et n'est pas un propriétaire médiéval.

16 La rive occidentale du Lez est, elle, du côté de Montpellier.

17 Il s'agit du Mémoire pour la veuve Bez contre le chapitre Saint-Pierre de Montpellier, d'auteur et de date inconnu.

Cambais avait des moulins des deux côtés de la rivière du Lez, ce qui faisait qu'il avait de chaque côté un chemin pour aller à ces moulins. »¹⁸.

L'une des rives du Lez est donc équipée de deux de ces moulins, tandis que le troisième moulin est construit sur la rive opposée. La rive orientale du Lez semble être celle où se trouve le moulin solitaire, tandis que la rive occidentale du Lez, du côté de Montpellier, accueilleraient les deux autres moulins :

« Il est dit que ce moulin reconnu confronte d'une part avec le rivage du Lez et avec un autre moulin du reconnoissant, ou est une rouë, et ce du côté du rivage du Lez, *confrontatur cum riparia lavi, ab una parte et cum alis molendino ipsius recognoscantis in quo est una rota ; et hoc a parte ripariae dicti lavi*, et d'un autre côté avec un autre moulin du reconnoissant, où il y a deux rouës, et ce du côté du chemin par lequel on va de ce moulin au lieu de Castelnau, *et ab alia parte cum alis molendino ipsius recognoscantis, in quosunt duo rotoe ; et hoc a parte itineris, quo itur, de dicto molendino, ad locum castris novi*. »¹⁹.

Parmi ces neuf moulins, le moulin le plus souvent mentionné, directement ou encore comme l'un des confrants d'un autre moulin, est le moulin du Roc (Annexe 2, n° 4). Si on lui préfère cette appellation plus récente, il faut tout de même préciser qu'il possède deux autres noms qui sont en utilisation du XII^e au XIV^e siècle. Tout d'abord, ce moulin est connu comme le moulin Crozet dans la collection G 2098, à la date du 12 janvier 1399 : « Le deuxième moulin qui étoit ruiné appelé Crozet situé le même confrontant avec l'autre moulin agal au milieu sous l'usage de deux setiers molnire. ». Ces confrants en question sont le moulin de Louis Perdiguier et le moulin de la veuve Bezac²⁰ : il s'agit donc bien du moulin du Roc, qui est sur le schéma de la collection G 2100 en face du moulin de la veuve Bezac, et qui, on y reviendra, est situé à côté du moulin de Louis Perdiguier. Le nom Crozet est un nom familier puisqu'il est présent dans le parc des moulins du Lez du XII^e siècle. Le moulin du Roc est aussi nommé moulin de Grandmont lorsqu'il est utilisé comme confront du moulin de la veuve Bezac dans la collection G 2098, pour les XIII^e et XIV^e siècles. Le 28 novembre 1347, le moulin est cette fois-ci dénommé moulin de Grandmont ou du Roc : « le moulin de Grandmont appelé de la Roque »²¹. Ces confrants nous apprennent aussi que le moulin du Roc et le moulin de la veuve Bezac partagent une paissière commune qui permet la redirection de

18 G 2100.

19 *Ibid.*

20 Si Louis Perdiguier est un propriétaire médiéval, la veuve Bezac est contemporaine au procès du XVII^e siècle et n'est donc pas une propriétaire médiévale.

21 G 2098, n° 2, fol. 74.

l'eau du Lez vers les roues des moulins. Il s'agit d'un barrage de bois et de pierre aménagé dans un cours d'eau et permettant de contrôler son débit et son niveau d'eau ainsi que son tracé²². Cette paissière commune, qui sépare d'un côté et de l'autre du fleuve les moulins du Roc et de la veuve Bezac, est mentionnée également dans la collection G 2100 et est visible sur le schéma présent dans cette collection. Le moulin du Roc y est présenté comme le moulin des moines de Grandmont, confront du moulin de la veuve Bezac, dans un acte de transaction financière du 22 mai 1360. Le moulin du Roc est présent sur le schéma de la collection G 2100 : il est situé sur la rive occidentale du Lez, du côté de Montpellier, en face du moulin de la veuve Bezac, et en amont du pont de Castelnau. Enfin, dans la collection G 4352, on mentionne le moulin du Roc et on lui donne comme confront ce même pont de Castelnau²³. Certains vestiges du moulin du Roc sont encore visibles aujourd'hui : bien qu'il ne soit plus en activité, il est encore habité, et un écriteau le dénommant comme le moulin du Roc est actuellement accroché sur l'un de ses murs (Annexe 3, photos 1, 2 et 3).

Ce moulin est presque systématiquement associé au moulin de la veuve Bezac (Annexe 2, n° 3), qui partage une paissière avec lui. Dans la collection G 2100, il est précisé que ce moulin est sur la rive orientale du Lez, du côté de Castelnau. Le schéma confirme cette localisation, et le place en face du moulin du Roc, en amont du pont de Castelnau. Dans la collection G 2098, le moulin de la veuve Bezac change régulièrement de propriétaires et a pour confront le moulin du Roc : il est mentionné, sans être nommé, par des actes de transactions foncières, les 23 mai 1278, 14 décembre 1341, 28 novembre 1347 et 8 mars 1369.

Si le schéma de la collection G 2100 place correctement les moulins du Roc et de la veuve Bezac, il ne fait pas apparaître le moulin Mastinet (Annexe 2, n° 2). Ce moulin ruiné est mentionné dans la collection G 2098 :

« Ces trois moulins en question étant tombés en propriété à la manse du prieuré de Castenau dépendant à présent de celle du chapitre de Montpellier, ils auraient ensuite été baillés a nouvel achat et en emphytéose aux devanciers de Raimond Guiraud, les héritiers et successeurs duquel en auraient ensuite passés reconnaissance le dit jour 12 janvier 1399 à Philippe Molar prêtre et procureur de Jean Cardinal du titre de sainte Anastasie Prieur du dit Castenau auteur du dit chapitre. Le premier de ces trois moulins confronte d'un côté avec le moulin de Louis Perdignier *agal* au milieu ; de l'autre part un *casal* de moulin des dits héritiers sous l'usage de 6 setiers de blé. Le deuxième moulin qui était ruiné appelé Crozet situé le même confrontant

22 Je mentionne à nouveau cet aménagement en détail à la page 22.

23 G 4352.

avec l'autre moulin *agal* au milieu sous l'usage de deux setiers *molnire*. Et le troisième moulin dit Mastinet ruiné la même confrontant la dite rivière, le dit *agal*, et le jardin des héritiers du dit Raymond Guiraud, et avec le dit Lez, et autres confrontations sous l'usage de 3 setiers de blé *molnires* le tout payable à la fête de la Nativité de notre seigneur. »²⁴.

Le premier moulin est le moulin de Saint-Germain, et le second, le moulin du Roc. Le moulin Mastinet a comme confront le Lez et le jardin de la veuve Bezac : elle est la veuve d'Hugues Guiraud, un héritier de Raimond Guiraud. Sur le schéma G 2100, les champs de la veuve Bezac sont situés en amont de son moulin ; on peut supposer que ce fameux jardin est également en amont du moulin. Ce jardin est donc entre le moulin de Mastinet et le moulin de la veuve Bezac. C'est pourquoi je le situe entre les parcelles agricoles de Milan Cambais et celles de la veuve Bezac, où se trouve le jardin en question. Puisque le jardin de la veuve Bezac est mentionné, je suppose qu'il est aussi situé, comme le moulin de la veuve Bezac, sur le côté oriental du Lez, du côté de Castelnaud. On peut apercevoir, encore aujourd'hui, des vestiges de ce moulin : depuis la rive occidentale du Lez, accessible par le domaine de Méric, on aperçoit sur la rive opposée un ancien bâtiment rénové qui pourrait correspondre à une reconstruction plus récente de ce moulin médiéval (Annexe 4).

Un autre moulin qui n'est pas visible sur le schéma de la collection G 2100 est le moulin de Saint-Germain (Annexe 2, n° 5). Il est mentionné, sans être nommé, dans la collection G 2098 : « Le premier de ces trois moulins confronte d'un côté avec le moulin de Louis Perdiguier *agal* au milieu ; de l'autre part un casal de moulin des dits héritiers sous l'usage de 6 setiers de blé. ». Le moulin des dits héritiers est le moulin de la veuve Bezac. Ce moulin de Saint-Germain est donc en face du moulin de Louis Perdiguier, sur la rive opposée, et confronte directement le moulin de la veuve Bezac. Il se situe ainsi sur la rive orientale du Lez, du côté de Castelnaud. Dans la collection G 2100, il est cette fois-ci nommé : dans des extraits d'actes du 16 octobre 1445 et du 27 octobre 1449, le moulin de Louis Perdiguier a pour confront le moulin de Saint-Germain. On peut en déduire que le moulin de Saint-Germain est situé sur la rive orientale du Lez puisque, après sa ruine, il est précisé qu'un autre moulin est inféodé au collège de Saint-Germain, et que ce nouveau moulin est « sur l'autre bord du Lez, du côté occidental ou de Montpellier, qui étoit adhérent au [moulin du Roc appelé *corcollum* ou] *corcollon* du monastère de Grandmont. »²⁵. Au XIV^e siècle, ce moulin

24 G 2098, n° 1.

25 G 2100.

prend ce nom de Saint-Germain dans certaines sources puisque le collège de Saint-Benoît et Saint-Germain en fait l'acquisition le 8 mars 1369.

Le moulin de Louis Perdiguier (Annexe 2, n° 6) n'est également pas reproduit sur le schéma de la collection G 2100 mais, après étude des collections G 2098 et G 2100, j'ai pu le placer sur mon schéma en me basant sur l'emplacement des moulins du Roc et de Saint-Germain. Il est en effet écrit, à la date du 12 janvier 1399, que le moulin de Saint-Germain, dénommé comme le premier moulin, a pour confronts le moulin de Louis Perdiguier et le moulin de la veuve Bezac. On peut aussi déduire que le moulin de Louis Perdiguier n'est pas le même que celui de Crozet ou du Roc, car ce dernier est mentionné comme le second moulin parmi les trois mentionnés. De plus, le moulin de Louis Perdiguier est un confront du moulin de Saint-Germain dans la collection G 2100. On a donc affaire à un moulin qui confronte le moulin de Saint-Germain, moulin qui lui même confronte celui de la veuve Bezac. Le moulin de Louis Perdiguier pourrait donc se trouver à deux endroits distincts : sur la rive orientale du Lez, du côté de Castelnaud, en aval du moulin de Saint-Germain ; ou sur la rive occidentale du Lez, du côté de Montpellier, en aval du moulin du Roc et en face du moulin de Saint-Germain. Il me semble plus probable que le moulin soit sur la rive occidentale du Lez, puisque la rive orientale est déjà occupée par deux moulins – ceux de la veuve Bezac et de Saint-Germain – en amont du pont de Castelnaud. La rive occidentale du Lez semble donc être, en amont du pont de Castelnaud, occupée par le moulin du Roc et celui de Louis Perdiguier.

Enfin, le dernier des neuf moulins à proximité du pont de Castelnaud est celui de Saint-Lazare (Annexe 2, n° 7). Ce moulin ruiné est le seul à se trouver en aval du pont. Il est localisé sur le schéma de la collection G 2100. Il est sur la rive occidentale du Lez, du côté de Montpellier. Il semble que le lit mineur du Lez ait changé de trajectoire entre le moment de la construction du moulin et le Moyen Âge tardif, puisqu'il est à une certaine distance du lit du Lez. Cependant, le schéma de la collection G 2100 fait référence au *ribeiral* où se trouvait jadis les dépendances du moulin de Saint-Lazare : le terme *ribeiral* fait référence au lit moyen du Lez, c'est-à-dire le lit qu'a le Lez lors des inondations saisonnières. Il s'agit donc de terres inondables, et l'on peut se demander si la raison de la ruine du moulin de Saint-Lazare n'a pas été l'une de ces inondations. Puisqu'elles se produisent de manière régulière, il se peut que les rénovations fréquentes aient finalement rendu ce moulin peu lucratif, ce qui expliquerait qu'il n'ait pas été par la suite reconstruit.

Ce nouveau parc des moulins se concentre donc exclusivement sur le Lez et ne mentionne pas de moulins sur la Mosson ou sur le Verdanson. La préférence des Montpelliérains pour le Lez est compréhensible par un bref rappel hydrogéologique : le Lez est une résurgence karstique, ce qui signifie qu'il parcourt un réseau souterrain avant de resurgir en surface. De ce fait, son débit subit une régulation souterraine, ce qui le rend, en surface, beaucoup plus régulier que ceux de la Mosson et du Verdanson. S'il connaît des crues majeures lors de très fortes pluies, son régime est beaucoup moins torrentiel que celui des deux autres cours d'eau majeurs de Montpellier. Le Lez, par ces deux caractéristiques, est donc nettement plus adapté à une utilisation permanente par des moulins. Malgré cette préférence, on sait, grâce à l'étude du XII^e siècle, que les Montpelliérains construisent aussi des moulins aux abords de la Mosson et du Verdanson. On peut alors s'interroger sur l'absence de mention, après le XII^e siècle, des moulins de la Mosson dans les sources étudiées : ces moulins seraient-ils majoritairement possédés par des clercs, auquel cas il n'est pas étonnant que le *Petit Thalamus*, qui est une source communale, n'en fasse pas mention ? Ou s'agit il d'un désintérêt progressif, au fil des siècles, pour ce cours d'eau, au profit d'une concentration plus intense sur le Lez ? Ces questionnements n'ont pour l'instant pas de réponses. Mais on peut tout de même avancer qu'il est très probable qu'il y ait, quoiqu'en nombre bien inférieur, des moulins à poudre sur ce cours d'eau : la Mosson, on le sait pour le XII^e siècle, a la capacité de faire tourner efficacement ses moulins. Il ne faut donc certainement pas conclure de l'étude de ces sources que le Lez est le seul cours d'eau que l'on aménage pour la meunerie. De plus, les moulins à foulons sont en priorité concentrés sur le Verdanson : ce cours d'eau, qui se jette dans le Lez, est plus proche des quartiers où sont blanchis et teints les draps ; la nécessité d'utiliser des moulins, ainsi que de rejeter les eaux usées par la teinture, explique la préférence des artisans pour le Verdanson. Et pourtant, et nous y reviendrons, certains moulins du Lez possèdent deux roues – une pour la mouture et une pour fouler les draps – mais aussi des lavoirs et des dispositifs pour étendre les toiles, ce qui signifie que l'artisanat du textile s'étend donc au Lez après le XII^e siècle. Les moulins du Verdanson ne suffisent ainsi plus à fouler la quantité de plus en plus grande, du fait de l'accroissement de la demande en textile, de tissus nécessaire au commerce des toiles et des draps. Si le Lez est au départ davantage aménagé pour permettre la mouture de cultures, son rôle dans le développement de l'artisanat textile ne fait donc que grandir après le XII^e siècle.

1.1.3. Un bilan comparatif : comment et pourquoi ce parc évolue-t-il au fil des siècles ?

Les sources étudiées pour les XIII^e-XV^e siècles ne nous permettent pas, sauf pour le moulin du Roc, de déterminer directement ce que deviennent les moulins du Lez du XII^e siècle. Mais à partir de l'étude du nouveau parc des moulins, on peut formuler des hypothèses sur le devenir de certains de ces moulins du Lez, notamment les moulins de Sauret, Rochairol, Novet et Duplancas. S'ils ne sont pas victimes de conflits militaires ou d'aléas climatiques, les moulins n'apparaissent généralement dans les sources que lors de transactions financières, où lorsque leurs propriétaires entrent en conflit judiciaire avec d'autres personnes au sujet des droits qu'ils possèdent et exercent sur ces moulins. Mais certains moulins ne font plus l'objet, après le XII^e siècle, de transactions financières ou de conflits judiciaires, et ce jusqu'à l'époque moderne. C'est vraisemblablement le cas du moulin de Sauret, qui disparaît des sources jusqu'à l'époque moderne, lorsque son barrage aurait été emporté lors de la crue du Lez de 1692²⁶. Ce moulin appartient, à partir de 1146, aux Guilhems de Montpellier : l'ancienne propriétaire, Béatrix, fille de Bonnet-Mallone, abandonne cette année-là ses droits sur tout le territoire de Sauret en faveur de Guilhem VI, seigneur de Montpellier²⁷. Dans le cas où il ne serait pas revendu avant que les Guilhems ne disparaissent comme puissance politique en 1204, ce bien seigneurial revient alors à la couronne d'Aragon. Le moulin continue de fonctionner et possède certainement des tenanciers. Ils utilisent alors le moulin en échange d'un usage annuel à verser au roi d'Aragon. Puis, lorsque Montpellier cesse d'être une seigneurie aragonaise, les tenanciers du moulin versent un nouvel usage annuel à la couronne française pour conserver leurs droits sur le moulin.

Dans le cas où les moulins sont vendus ou donnés, ils peuvent apparaître dans les sources sous des noms différents, puisqu'ils changent de propriétaires. C'est ce qui se produit, nous l'avons vu, pour le moulin du Roc, qui est connu sous le nom de moulin Crozet au XII^e siècle, et qui prend le nom de moulin de Grandmont lorsqu'il est acquis par le prieuré de Grandmont. Les différents noms du moulin du Roc entraînent d'ailleurs de nombreuses confusions au XVII^e siècle, notamment sur le fait que l'on se demande alors si le moulin de Grandmont et le moulin du Roc sont deux moulins distincts ou un seul et même moulin.

26 Cette information provient de l'historique effectuée par les propriétaires actuels du moulin de Sauret, mais ils n'indiquent pas la source dont ils tirent ces informations. Cet historique est disponible en ligne sur :

<http://www.moulinesauret.fr/histoire-quelques-dates-importantes/>

27 *Liber instrumentorum memorialium*, n° CLIV, p. 286, 1146.

Ces confusions m'amènent à m'interroger sur la distinction entre deux des moulins étudiés l'année dernière : les moulins Rochairol et Crozet ne seraient-ils pas tous deux le même moulin du Roc ? Le cartulaire de Maguelone mentionne en 1167 le moulin Rochairol²⁸, et le Cartulaire des Guilhems mentionne en 1124 le moulin Crozet²⁹. Ces sources sont d'auteurs, de dates et de lieux différents, ce qui pourrait expliquer une disparité dans le choix des noms du moulin. On pourrait même imaginer que le nom Crozet est un nom local connu des habitants de Montpellier et de ses seigneurs, mais que l'évêché de Maguelone, ainsi que les anciens propriétaires du moulin Rochairol – les comtes de Melgueil – utilisent cet autre nom. Le nom Rochairol s'apparente phonétiquement au moulin du Roc, d'où mon questionnement. Cependant, pour ce moulin, le confront le plus proche est le pont de Castelnaud. Dans le Cartulaire de Maguelone, le moulin Rochairol a comme confront la paroisse de Saint-Pierre ou Saint-Félix de *Substantion*. J'ai considéré l'année dernière que cette différence de confront pouvait signifier que ce moulin était en amont des moulins Novet et Crozet, qui sont eux localisés dans le Cartulaire des Guilhems sous le pont de Castelnaud. Mais il est possible que ces deux sources utilisent simplement des confronts d'échelles différentes : en effet, le pont de Castelnaud fait partie de la paroisse de Saint-Pierre ou Saint-Félix de *Substantion* ; le pont de Castelnaud est juste un confront de plus petite échelle. Il n'est pas étonnant que le Cartulaire des Guilhems, qui est une source locale, donne au moulin du Roc un confront d'échelle plus réduite que le Cartulaire de Maguelone, qui propose lui un confront paroissial.

De plus, dans le Cartulaire des Guilhems, le moulin du Roc est associé au XII^e siècle au moulin Novet : le moulin Crozet est alors, avec le pont de Castelnaud, l'un des confronts de ce moulin³⁰. Le moulin Novet pourrait être l'un des trois moulins confrontant le moulin du Roc aux XIII^e-XV^e siècles, à savoir les moulins de la veuve Bezac, de Saint-Germain ou de Louis Perdiguier. Le moulin du Roc est systématiquement associé, après le XII^e siècle, au moulin de la veuve Bezac, et le Lez est aménagé de façon à ce qu'ils partagent des équipements techniques : une paissière est ainsi construite entre ces deux moulins, ce qui permet l'acheminement de l'eau aux roues de ces deux moulins. Cet aménagement commun me laisse penser que ces moulins ont été construits et aménagés durant la même période, et dans un but d'exploitation commune. C'est pourquoi je considère que ce moulin Novet, associé dès le

28 Cartulaire de Maguelone, n° CXXXI p. 251, 1167.

29 *Liber instrumentorum memorialium*, n° CXLVIII p. 281, 1124.

30 *Liber instrumentorum memorialium*, n° CXLVIII p. 281, 1124.

XII^e siècle au moulin du Roc, est bien le moulin de la veuve Bezac, qui prend ce nom une fois qu'il entre en sa possession.

Le moulin Duplancas est un autre moulin du XII^e siècle qui pourrait faire partie du parc des moulins des XIII^e-XV^e siècles : dans le Cartulaire des Guilhems, il est saisi à Castelnaud, en même temps que deux moulins sur la rive de Sémalen³¹ : il n'est pas précisé s'il s'agit d'une saisie féodale ou censuelle, et si celle-ci est temporaire ou définitive. Dans le cas où elle serait définitive, le moulin Duplancas et ceux de Sémalen pourraient par la suite dépendre d'un même tenancier, qui pourrait être l'un des prédécesseurs de Milan Cambais : il tient en effet trois moulins à poudre sur le Lez au niveau de Castelnaud. Le moulin Duplancas serait alors le moulin qui se trouve sur la rive orientale du Lez, du côté de Castelnaud, et les deux moulins de Sémalen seraient les moulins de la rive occidentale du Lez, du côté de Montpellier.

Certains moulins sont cependant détruits après le XII^e siècle, bien que certains d'entre eux soient par la suite reconstruits à l'époque moderne. La ruine de certains moulins du XII^e siècle a deux origines distinctes : les conflits armés et les inondations.

Lors de conflits entre seigneurs, il est fréquent que des moulins hydrauliques soient attaqués : si cela est déjà observé au XII^e siècle³², ces attaques se maintiennent au XIII^e siècle et se multiplient lors de l'entrée de Montpellier dans la Guerre de Cent Ans (1337-1453) dans les années 1350. La ville est la cible d'attaques en 1361 et en 1367. Mais elle est également, depuis 1355 et jusqu'à la toute fin du XIV^e siècle, sous la menace de ces attaques qui se produisent dans l'ensemble du Languedoc. En effet, en 1355, l'Aquitaine anglaise envoie des troupes jusqu'à Narbonne, et à partir de 1360, à la suite du traité de Brétigny, les attaques se multiplient autour de la vallée du Rhône, et en particulier en Avignon puis à Pont-Saint-Espirit. En 1361, une compagnie gascone s'installe dans le couvent des Frères Mineurs aux abords de Montpellier et ravage les faubourgs alentour. En 1367, d'autres compagnies, alors qu'elles se dirigent vers Castille, attaquent la ville. Si Montpellier *intra muros* est suffisamment protégée par la Commune Clôture, commencée à la fin du XII^e siècle, les faubourgs alentour sont néanmoins exposés aux attaques : les moulins du Lez, au niveau de Castelnaud, sont des cibles de prédilection. Un projet de protection des faubourgs se met en place dans les années 1350 : il s'agit du chantier de la Palissade qui n'est finalement jamais réalisé pour des raisons de coût.

31 *Liber instrumentorum memorialium*, n° LIV p. 95, 1140 : « [...] De honore Sancti Petri tollit molendinum Daplancas, et duos molendinos Samialecs, et vineas de Novejens. ». Saint-Pierre fait ici référence à la paroisse Saint-Pierre ou Saint-Félix de *Substantion*, soit Castelnaud.

32 Cartulaire de Maguelone, n° CCXIV p. 386, octobre 1192 : « *Petebat Guiraldus Maurini, a Bernardo de Venranicis, partem quam contingebat eum de ambobus casalis, que comes diruerat in riperia de Saimalencs, quantum pertinebat ad VII pecols, quos ipse et frater ejus habent in molendinis de Saimalenx.* ».

Ce projet de Palissade a la prétention de protéger, par des murailles plus vastes et des fossés, l'ensemble des faubourgs de la ville. Cette volonté de protection des faubourgs n'est pas commune dans la région : les autres villes du Languedoc ont plutôt tendance à les sacrifier au profit de la protection du centre urbain³³.

Mais des mesures défensives autour des moulins sont également instaurés. Il est fait mention dans le *Petit Thalamus* d'une d'entre elles, qui fait office d'action préventive ; il s'agit ici de faire face à ces attaques avant qu'elles ne se produisent :

« Le 18 novembre [1365], un autre capitaine gascon, appelé Bras-de-Fer, lieutenant du Bourc de Caupena, prit ses quartiers à Castelnau avec sa compagnie et fit une incursion jusqu'au puits d'En Rodés près du pont du Saint-Esprit de Montpellier, puis jusqu'à l'étang de Pérols où ils capturèrent beaucoup de gens et de bétail et séjournèrent quelques jours. Aussi, le lendemain, les seigneurs consuls, accompagnés de nombreux notables de la ville en armes, fantassins et cavaliers, se rendirent vers les moulins du Lez pour mettre à l'abri en ville tout le blé à moudre et la farine, ce qu'ils firent ; leurs capitaines étaient Jacme Rebièira, consul, et Joan Colombièr, délégué. »³⁴.

Ce Johan Colombier est un ancien consul de Montpellier (1349), qui devient député à la garde de la ville en 1361, et dirige le contingent de Montpellier lors de la prise de Peyriac-Minervoises en 1364³⁵ : il a donc en 1365 déjà fait ses preuves en tant que dirigeant politique et militaire, et continue d'être impliqué dans la défense de la ville et de ses faubourgs. Cette mesure préventive de mise en sécurité des réserves de blé et de farine est révélatrice de la récurrence de ces attaques envers les moulins hydrauliques. Si les moulins à foulons peuvent aussi être attaqués, parce qu'ils contribuent majoritairement à l'économie urbaine et que leur destruction peut nuire à celle-ci, ce sont surtout les moulins à poudre qui sont visés. Ils contiennent en effet les réserves de blé à moudre et de farine de la commune. En les attaquant, les opposants militaires espèrent détruire les réserves alimentaires, ce qui provoquerait alors une disette qui empêcherait la ville de soutenir un siège prolongé. Les cultures adjacentes sont d'ailleurs elles aussi touchées par ces attaques.

Mais les sources mentionnent davantage les moulins détruits par l'action les inondations : celles du Lez et de ses affluents aux XIV^e-XV^e siècles détruisent partiellement ou entièrement

33 Vincent Challet, « Une ville face à la guerre : l'entrée de Montpellier dans la guerre de Cent Ans (1352-1364) », *Annales du Midi*, tome 126, n°286, 2014, p. 161-180.

34 A.M. Montpellier AA9, fol. 113 v° et 114 r°.

35 Vincent Challet, « Une ville face à la guerre », *cit.*, p. 171.

de nombreux moulins sur leur passage. Des destructions partielles sont enregistrées dans le *Petit Thalamus* en 1374, 1378 et 1403. En octobre 1374, la crue du Lez est décrite ainsi :

« La crue du Lez fut si forte qu'il noya quantité de blé à moudre et de farine dans les moulins, démolit des murs, noya des personnes et des troupeaux de bêtes à laine enfermées dans des claies près de la berge du Lez ; il emporta dans les étangs et dans la mer plusieurs grandes pièces de bois de Quillan qui se trouvaient au port de Lattes. »³⁶.

L'inondation détruit ainsi tout ce qui se trouve dans le moulin, ce qui inclut les réserves alimentaires, mais également les murs des moulins. Les fondations ne semblent cependant pas touchées. En septembre 1378, une forte pluie provoque une nouvelle inondation : « au point qu'elle démolit quantité de maisons, de murs et de barrages de moulins, qu'elle se déversa dans beaucoup de chemins, et noya beaucoup de champs et de vignes ; et cela provoqua bien d'autres dégâts. »³⁷. Les équipements hydrauliques aménagés dans le fleuve sont donc endommagés ; lorsque les paissières sont détruites, les zones auparavant sèches s'inondent, et la crue touche alors les cultures, le bétail, et peut aussi mettre en danger la population. Enfin en 1403, ce sont les barrages du Lez qui sont emportés ou détruits³⁸ : certains barrages peuvent être déplacés lors d'une inondation sans subir pour autant de destruction, et peuvent alors être réutilisés une fois remis en place, alors que d'autres sont complètement détruits et doivent être remplacés. Les inondations provoquent ainsi des destructions partielles de moulins hydrauliques, de leurs équipements et de leurs réserves.

Mais est-ce que nous avons des exemples, dans les sources, de destruction complète de ces moulins ? Le *Petit Thalamus* nous en donne un en 1331 : « Cette année-là, le 21 août, eut lieu l'inondation du Lez : il détruisit les ponts de Castelnau et du Gué-Juvénal, le Liron, presque tous les moulins et les barrages ; plus de deux cents personnes s'y noyèrent et il provoqua bien d'autres dommages infinis. »³⁹. On a donc une inondation qui provoque au XIV^e siècle la destruction complète de plusieurs moulins. La localisation est en adéquation avec notre nouveau parc des moulins des XIII^e-XV^e siècles (Annexe 2) : l'inondation est si importante qu'elle détruit le pont de Castelnau, ce qui signifie que les moulins du parc, qui sont en dessous ou à proximité du pont, sont également touchés et certains d'entre eux sont détruits.

36 A.M. Montpellier AA9, fol. 134 v^o.

37 A.M. Montpellier AA9, fol. 140 v^o.

38 A.M. Montpellier AA9, fol. 185 r^o : « Toute cette année-là, il y eut de si grandes pluies, de si grandes inondations et de si grands déluges que la rivière du Lez emporta des barrages et en détruisit d'autres ».

39 A.M. Montpellier AA9, fol. 88 r^o.

Les moulins de Saint-Lazare, de Mastinet et du Roc – bien que ce dernier soit ensuite reconstruit – sont considérés dans les sources comme ruinés au Moyen Âge. Puisque nous n'avons pas de dates plus précises pour les moulins de Saint-Lazare et de Mastinet⁴⁰, on peut émettre l'hypothèse qu'ils aient pu être détruits lors de cette inondation de 1331. Cependant, le moulin du Roc n'est pas considéré comme ruiné en 1347, 1360 et 1369, alors qu'il est présenté comme ruiné le 12 janvier 1399⁴¹. Or, quelques années auparavant, en octobre 1393, une inondation se produit et détruit de nombreux moulins, également au niveau du pont de Castelnaud :

« Il y eut de si grosses pluies et un tel déluge de pluie mêlée de grêle entre l'heure de tierce et midi que la rivière du Lez sortit de telle manière de son lit qu'elle recouvrit presque le pont du Gué-Juvénal, et qu'elle arriva au pied de la croix du pont. Elle brisa aux extrémités de ce pont et de celui de Castelnaud les parapets et les bordures de pierre, provoquant l'écroulement d'une grande partie du pont de Saint-Hilare. Elle détruisit une grande partie des moulins situés sur son cours et démolit les canaux, pour la plus grande partie, et les moulins à foulon, et emporta toutes les toiles des fouleries et des lavoirs de la rivière »⁴².

On a donc ici à nouveau une destruction complète de moulins qui s'accompagne de la destruction d'aménagements techniques des cours d'eau, mais aussi d'une perte de la production artisanale. La concordance des dates de l'inondation (1393) et de la mention des dates du moulin laisse supposer que le moulin du Roc est détruit cette année-là, puis reconstruit ultérieurement.

Le moulin de Saint-Germain pourrait aussi avoir été détruit lors de cette même inondation, puisqu'en 1403, il est affermé alors qu'il est considéré comme ruiné : la collection G 2100 nous apprend également que la parcelle foncière sur laquelle il se trouve est inféodée le 22 janvier 1518 en vue de reconstruire le moulin ; cette parcelle est qualifiée de *patus*, terme qui peut signifier « pâturage » ou « terre inculte », et est décrite comme vacante. Le moulin n'est finalement reconstruit qu'au XVII^e siècle.

En comparant les parcs des moulins du Lez au XII^e siècle et ultérieurement, on peut les regrouper et les compléter. Puisque les moulins Naviteau, Bisbals, Figuerolles, Novigens et Méjan disparaissent des sources postérieures au XII^e siècle, on ne peut déterminer s'ils se maintiennent en activité où s'ils sont détruits, lors d'un conflit militaire ou d'une catastrophe

40 Mis à part que ce dernier est considéré dans la collection G 2098 comme détruit avant le 12 janvier 1399, date à laquelle il est présenté comme le moulin ruiné de Mastinet.

41 G 2098, n° 1.

42 A.M. Montpellier AA9, fol. 173 r° et v°.

naturelle. Les crues du Lez sont responsables de nombreuses destructions de moulins ou parties de moulins aux XIV^e et XV^e siècles ; certains moulins présents sur le Lez au XII^e siècle pourraient avoir subi une destruction similaire, mais puisqu'ils ne confrontent pas de moulins encore en activité aux XIII^e-XV^e siècles, ils disparaissent des sources. Le moulin de Sauret, lui, disparaît des sources jusqu'à l'époque moderne, mais n'est pas détruit, et existe encore aujourd'hui. Le moulin Duplancas et les deux moulins de Sémalen saisis en 1140 changent de propriétaire et sont ensuite connus comme les trois moulins à poudre *als agals*⁴³ de Milan Cambais. Le moulin du Roc est lui connu au XII^e siècle à la fois comme le moulin Crozet, dénomination locale, et le moulin Rochairol, à l'échelle régionale ; il est ensuite également connu sous le nom de moulin de Grandmont lorsque le prieuré de Grandmont en fait l'acquisition. Le moulin Novet est vraisemblablement le moulin de la veuve Bezac. Enfin, ce parc est complété des moulins Mastinet, de Saint-Germain, de Louis Perdiguier et de Saint-Lazare.

1.2. Les aménagements du Lez et de ses moulins

L'étude de ces sources nous permet non seulement de localiser les moulins des XIII^e-XV^e siècles, mais également d'appréhender la façon dont ils sont construits et les aménagements de leur cours d'eau.

1.2.1. Les aménagements du Lez

Certains aménagements du Lez ont déjà été abordés lors de l'essai de présentation du nouveau parc de moulins de ce fleuve : aux paissières s'ajoutent les canaux aménagés dans le cours d'eau, mais aussi les puits, que l'on repère par la mention de moulins « à coups ».

La paissière présente entre les moulins de la veuve Bezac et le moulin du Roc n'est pas la seule paissière du Lez : ce type de barrage en bois et en pierre se retrouve régulièrement sur le fleuve, à travers l'étude des collections G 2098 et G 2100 des A. D. H., mais aussi celle du *Petit Thalamus*, qui enregistre le fait qu'ils soient emportés ou endommagés par des inondations.

43 L'expression *als agals* est une forme contractée de l'occitan *a los aigals*, qui signifie « aux eaux ». Cette expression fait donc référence au fait qu'il s'agit ici de moulins hydrauliques.

Dans la collection G 2098, on retrouve la mention de cette paissière commune aux deux moulins de la veuve Bezac et du Roc lors des différentes ventes, au XIII^e puis au XIV^e siècle, du moulin de la veuve Bezac : la paissière est alors un confront du moulin pour les dates du 23 mai 1278, du 14 décembre 1341, du 28 novembre 1347 et du 22 mai 1360, mais fait aussi partie de la vente du 14 décembre 1341, puisque le moulin de la veuve Bezac est vendu avec la moitié de la paissière :

« Le 10^e des calendes de mai 1278 – André de la More drapier vend à Guille de Conchis drapier de Montpellier fils de Guille un moulin situé à la rivière du Lez auquel y a deux roues et un *cup* Lune apellée cistounel et l'autre ripiner, avec ses paissières, agaux, ribaivalz, jardins, îles, terres, et autres droits et appartenances quelconques [...] » (fol. 70)

« Le 14^e X^{bre} [14 décembre] 1341, Bernard Fabre [...] vend à Pierre Ollivier [...] un moulin en franc-alleu exempt de toutes prestations d'usage avec les roues, sol, murailles, toits, moitié de paissière et eau ensemble avec ses îles, arbres, ribaivalz, cours, agaux et autres droits et appartenances [...] » (fol. 72)

« Le 28^e IX^{bre} [28 novembre] 1347 Pierre Ollivier teinturier de Montpellier donne à Françoise sa fille, femme de Dardé Grimaud poivrier de Montpellier [...] à savoir une maison d'au Montpellier et plus un moulin à deux roues avec ses droits, appartenances et dépendances situés sur la rivière du Lez situé au delà du pont de Castenau et au chef du pont qui est vers Castenau conf/ [confrontant] le moulin de Grandmont appelé de la Roque, paissière au milieu d'une part [...] » (fol. 74)

« Le 22 mai 1360 Françoise fille de feu Pierre Ollivier teinturier de Montpellier et femme de Dardé Grimaud poivrier, de la licence de son mari et en l'assistance d'icellui [de celui-ci] vend à Jean Delondres [...] un moulin qui est en franc-alleu avec ses roues, cours, bâtiments, colombier et autres droits et appartenances situé sur la rivière du Lez vers le pont de Castelnau sous le moulin de Grandmont, paissière commune au milieu d'une part [...] » (fol. 76)⁴⁴.

Dans la collection G 2100, cette même paissière est mentionnée dans le sommaire de l'achat fait par Jean de Londres, marchand, le 22 mai 1360, du moulin de la veuve Bezac, car il fait partie, avec le moulin du Roc, de l'un de ses confronts :

«L'on trouve, dans la pièce cotée 20, le sommaire de l'achat fait le 22 mai 1360, par Jean de Londres, marchand, d'un moulin, en franc alleu, avec ses appartenances, situé à la rivière du Lez, proche le pont de Castenau, confrontant d'une part avec le moulin des moines de Grandmont, paissière entre-deux, du pied avec

44 G 2098, n° 2, fol. 70, 72, 74 et 76.

le pont de château neuf, d'autre part avec chemin allant du pont à château neuf, et avec chemin allant aux endroits supérieurs de la rivière [...] »⁴⁵.

Cette paissière apparaît aussi dans le sommaire de l'arrentement du cellérier du collège Saint-Germain-et-Saint-Benoît du 3 janvier 1403, l'arrentement étant fait sur un moulin avec paissière : « Le chapitre a même remis, sous cote 12, le sommaire d'un arrentement que le cellérier du collège Saint-Benoît et Saint-Germain fit le 3 janvier 1403 du moulin de ce collège, avec deux *rodes*, paissière, horts et terres, maisons [...] »⁴⁶.

Mais les paissières sont multiples sur le Lez, comme nous l'indique le *Petit Thalamus*, en 1331, 1378 et 1403, où plusieurs barrages sont détruits lors d'inondations :

« Le vendredi 24 septembre [1378], entre midi et les vêpres, à Montpellier et alentour, il plut si fort, si abondamment et avec tant de violence que personne ne se souvenait d'une aussi terrible pluie ; au point qu'elle démolit quantité de maisons, de murs et de barrages de moulins, qu'elle se déversa dans beaucoup de chemins, et noya beaucoup de champs et de vignes ; et cela provoqua bien d'autres dégâts. »⁴⁷.

« Toute cette année-là [1403], il y eut de si grandes pluies, de si grandes inondations et de si grands déluges que la rivière du Lez emporta des barrages et en détruisit d'autres. »⁴⁸.

La paissière entre le moulin de la veuve Bezac et le moulin du Roc n'est donc pas la seule paissière du Lez. Elles sont également systématiquement associés aux moulins, puisqu'elles servent principalement, mais pas seulement, à l'activité meunière.

Ces paissières sont construites conjointement à des canaux qui redirigent l'eau bloquée au niveau des barrages vers les roues des moulins. En parlant des moulins médiévaux de Catalogne, Jordi Bolos explique :

« Le barrage (cat. *resclosa* ou *peixera*) servait à dévier l'eau. Beaucoup de barrages médiévaux étaient construits avec des poutres clouées verticalement, comme nous le verrons par la suite, en parlant du petit cours d'eau de Merlès. Certains de ces *peixeres* en bois pouvaient avoir une hauteur considérable. Il pouvait aussi y avoir des barrages faits en pierre de taille bien équarries et échelonnées, qui sûrement copiaient des modèles anciens. Pensons par exemple, sur la rivière Gaià, au barrage de l'Escorxador, d'une hauteur de 4m, 9 échelons et d'une largeur de 7m. De même, il ne faut pas oublier que, parfois, il ne fallait que quatre pierres et

45 G 2100.

46 G 2100.

47 A.M. Montpellier AA9, fol. 140 v°.

48 A.M. Montpellier AA9, fol. 185 r°.

des troncs pour construire une petite barrière qui apportait l'eau vers le canal, comme nous le voyons pour certains moulins pyrénéens. »⁴⁹.

La paissière entre les moulins du Roc et de la veuve Bezac est reconstruite avec des matériaux modernes, ce qui explique qu'elle est encore partiellement visible aujourd'hui depuis la rive occidentale du Lez, au niveau du Domaine de Méric (Annexe 5) ; nous n'avons pas d'informations concernant sa composition au Moyen Âge.

Ces paissières changent le débit des cours d'eau : leur présence l'augmente et le rend plus régulier, puisque l'eau est alors dirigée à travers l'espace restreint du canal. En plus de l'activité meunière, ces paissières servent aussi à la pisciculture : les zones en amont des paissières sont des zones de concentration des poissons, où sont installés des viviers, et constituent des zones de pêche en eau douce.

Sur les canaux, plusieurs moulins peuvent se succéder : c'est le cas des moulins de la veuve Bezac et de Saint-Germain, ou des moulins du Roc, de Louis Perdiguier et de Saint-Lazare. Les premiers moulins en aval des paissières sont des « moulins à coups » : ils possèdent des puits permettant l'ouverture ou la fermeture de l'arrivée d'eau des canaux aux roues des moulins. Ce dispositif est mentionné dans la collection G 2100 des A. D. H., entre les moulins du Roc et de Saint-Lazare, lorsque ce dernier n'est pas encore ruiné :

« Cette servitude prouve que la même agau et canal servait au moulin supérieur et au moulin inférieur ; c'est à dire qu'après que l'eau de la paissière accroit fait aller le moulin à blé lozé, elle allait par son fuyant ou canal, faire tourner le moulin de Saint Lazare ou d'Albert Ricard, ce qui obligea les moines à stipuler cette servitude du moulin de Gaudette par lui acquis de Ricard, pour qu'il fut obligé d'en ouvrir les coups lorsque le moulin lozé moudrait le blé du collège et en tous autres terres où le service de ce moulin l'exigerait, afin de rendre l'eau plus rapide, en augmentant la liberté de sa chute. »⁵⁰.

On parle alors des coups du moulin, qui sont ici une référence à ces puits. C'est à nouveau Jordi Bolos qui explique ce que sont des moulins à coups :

« A partir d'un certain moment, au XII^e siècle, nous trouvons des documents catalans parlant de l'existence d'un puits (cat. *cup* ou *pou*). Le puits, qui devait être adossé au moulin, pouvait être soit à côté du réservoir

49 Jordi Bolos, « Les moulins en Catalogne au Moyen Âge », dans Mireille Mousnier, *Moulins et meuniers dans les campagnes européennes (IX^e-XVIII^e siècle)*. Actes des XXI^{es} Journées Internationales d'Histoire de l'Abbaye de Flaran, Valence-sur-Baïse, 3-5 septembre 1999, Toulouse, Presses universitaires du Midi (PUM), 2002, p. 53-75, p. 56-57.

50 G 2100.

soit loin de celui-ci ; il en est ainsi au Moli del Rei de Tivissa (Ribera d'Ebre). Au fond du puits il y avait un trou en forme d'entonnoir qui communiquait avec la chambre des eaux dans laquelle se trouvait la roue horizontale. Certains puits pouvaient être très profonds, donnant un grand saut et une très forte pression lors de la sortie de l'eau. »⁵¹.

Le trou communiquant avec la chambre des eaux devait ainsi pouvoir être fermé. Cela représente un avantage considérable : en bloquant momentanément l'écoulement de l'eau, on devait pouvoir remplir le réservoir, permettant ainsi de prolonger l'utilisation des moulins en cas de sécheresse de courte durée. Cette mesure est très utile dans les régions méridionales où les sécheresses saisonnières menacent le bon fonctionnement des moulins hydrauliques. Dans le cas où ce puits, localisé sur le premier moulin du canal, serait fermé, il bloquerait alors l'arrivée de l'eau des canaux aux autres moulins situés plus en aval.

Le moulin du Roc a ainsi un puits qui peut être fermé, et qui doit être ouvert pour permettre le bon fonctionnement du moulin de Saint-Lazare :

« Posé entre ce moulin et la draye de Castelnau ou chemin de Montferrier, soit près de l'avenue du chemin de Montpellier, au pont de Castelnau, au vis à vis du moulin de Saint-Lazare, et si près qu'il put appeler ce moulin, acquis d'Albert Ricard par le même propriétaire pour confront, au point que les appartenances de l'un et les appartenances de l'autre n'eussent d'autre milieu ou séparation, que l'avenue du chemin de Montpellier au Pont, que les mêmes eaux et le même canal par où fuyaient celles qui faisaient aller ce moulin supérieur, fissent aller le moulin inférieur de Saint Lazare, acquis d'Albert Ricard, et qu'il fut nécessaire et utile à ce moulin supérieur, que lorsqu'il voudrait moudre, ce moulin supérieur laisser ces coups ouverts. »⁵².

On peut supposer que ce dispositif entraîne des conflits d'usage entre les différents propriétaires ou tenanciers des deux moulins concernés. Dans le cas d'un refus de coopération de la part des personnes opérant le moulin du Roc, le moulin de Saint-Lazare serait alors dans l'incapacité de fonctionner. Pourquoi le propriétaire du moulin de Saint-Lazare aurait-il accepté la construction d'un tel dispositif, s'il n'avait pas la garantie de pouvoir faire fonctionner son moulin ? Il est possible qu'au début, les deux moulins aient été détenus par les mêmes propriétaires, auquel cas la question ne se posait pas. Mais il est aussi possible que le moulin du Roc ait été construit, avec le moulin de la veuve Bezac, après le moulin de Saint-Lazare : sa construction n'aurait alors été possible que par la mise par écrit de l'obligation de la part du moulin du Roc d'ouvrir ses coups lorsque le moulin de Saint-Lazare l'exigeait. On

51 Jordi Bolos, « Les moulins en Catalogne au Moyen Âge », *cit.* , p. 59.

52 G 2100.

peut aussi supposer que le moulin de Louis Perdiguier est construit après ceux du Roc et de Saint-Lazare, car il n'est ici pas mentionné. Un accord similaire existe certainement par la suite entre le moulin du Roc et celui de Louis Perdiguier.

L'existence de ces puits nous permet d'appréhender la façon dont sont construits les moulins du Lez, et en particulier le type de roue qu'ils possèdent.

1.2.2. Les aménagements des moulins : des roues horizontales ou verticales ?

Les aménagements sur les cours d'eau facilitent l'activité meunière. Les moulins sont eux aménagés en fonction des régions et du type de cours d'eau dans ou sur lesquelles ils sont construits, mais aussi des traditions locales. Il est intéressant de déterminer si les moulins du Lez sont, aux XIII^e-XV^e siècles, à roues horizontales ou verticales. Lors de l'étude des moulins de Montpellier au XII^e siècle, je suis arrivée à la conclusion que les moulins possédaient des roues horizontales. Cette conclusion reste valable pour la période suivante.

La présence de paissières, de canaux et de puits permettant l'ouverture et la fermeture de l'arrivée d'eau au moulin implique généralement leur association à des moulins à roues horizontales. En effet, tous ces dispositifs permettent d'obtenir un saut plus important, et une grande hauteur de saut est nécessaire pour le fonctionnement des roues horizontales. Jordi Bolos explique :

« L'élément fondamental de n'importe quel moulin à roue horizontale était la puissance qu'il avait, la hauteur du saut (cat. *salt*), l'existence d'une forte dénivellation entre la superficie de l'eau qui remplissait le réservoir (cat. *bassa*) ou le canal (cat. *rec* ou *sèquia*) et le niveau de la roue horizontale. Certes, il ne faut pas oublier qu'un saut plus réduit pouvait être compensé par le fait d'avoir une quantité d'eau beaucoup plus importante. Pour obtenir ce saut il fallait, par exemple, dévier l'eau d'une rivière et la faire aboutir par un canal jusqu'au moulin. La longueur du canal dépendait déjà des caractéristiques de la rivière et des besoins du constructeur du moulin. Comme nous verrons plus loin, certains moulins étaient à peu de distance du lit de la rivière, tandis que d'autres pouvaient se trouver bien plus loin. Aussi, il n'est donc pas du tout étonnant que souvent les moulins étaient situés à côté du *saltells* ou du *sallents* des cours d'eau ; en 1004, dans le Vallès Oriental, nous trouvons *ipso mulnare [...] in locum quem dicunt Saltellos*. »⁵³.

Pour les moulins à roue horizontale, le saut n'est pas une chute d'eau, mais une pente permettant l'accélération du débit d'eau et, ainsi, l'augmentation de la vitesse de rotation de la

53 Jordi Bolos, « Les moulins en Catalogne au Moyen Âge », *cit.*, p. 56.

roue. Dans le cas des moulins de la veuve Bezac et du Roc, les moulins sont situés à proximité des aménagements permettant d'obtenir un grand saut. Le canal n'est pas très long. Il n'y a là rien d'étonnant, le Lez ayant un débit suffisamment important pour ne pas nécessiter d'aménagements plus importants. Sur le Lez, à proximité de Montpellier, la construction de moulins à roue horizontale est certainement liée à la tradition locale et régionale⁵⁴.

Ces moulins à roue horizontale peuvent en avoir plusieurs : on mentionne dans les collections G 2098 et G 2100 des A. D. H. la présence de moulins à deux roues. Ces roues peuvent servir à la même activité ou à des activités différentes : on a ainsi des moulins à blé à deux roues, et des moulins à foulons possédant aussi une roue pour moudre le blé. Dans la collection G 2098, le moulin de la veuve Bezac est mentionné lors des ventes des 23 mai 1278, 14 décembre 1341 et 28 novembre 1347 comme un « moulin à deux roues » ; ou lors de la vente du 22 mai 1360, comme un « moulin avec ses roues »⁵⁵. Dans la collection G 2100, le sommaire de l'arrentement du cellérier du collège Saint-Germain-et-Saint-Benoît fait état au 3 janvier 1403 d'un « moulin avec deux *rodes* »⁵⁶. Il semblerait que sur les deux roues de certains moulins, l'une serve à moudre le blé et l'autre à fouler les draps :

« En troisième lieu. Si l'on remonte encore au lauzime de 1492, l'on y trouve les mêmes preuves de la situation de ce moulin lozé, sur le pont occidental du Lez, du côté de Montpellier, puisqu'il y est dit que par cet acte, passé à Montpellier, les moines du collège de Saint-Benoît et Saint-Germain, informés de la vente, faite par Marguerite, femme de Aimeric de Andrea, à Jean Germain, de tout un moulin, avec deux roues, l'un pour les draps, l'autre pour le blé, de deux vergers et de trois maisons contiguës, appartenant à ce moulin, avec tous les droits de ce moulin, juridiction et terroir de Castelnaud [...] »⁵⁷.

L'ajout d'une roue pour fouler les draps est significatif : il témoigne du fort développement du commerce drapier à Montpellier et de le l'élargissement de la zone de production, qui commence alors à atteindre le Lez.

54 Bruno Phalip, « Le moulin à eau médiéval. Problème et apport de la documentation languedocienne », *Archéologie du Midi médiéval*, tome 10, 1992, p. 63-96, p. 93-94 : « En Languedoc, nous retrouvons ce principe dans la concurrence entre roue horizontale et roue verticale. Pour des raisons d'économies, de commodité, puis de traditions, la roue horizontale supplante largement la roue verticale en zones montagneuses. Nous y voyons également une solution de prédilection pour les paysans alleutiers et les petits propriétaires regroupés. La petite propriété se conservant plus aisément en pays de montagnes, il semble même qu'il s'agisse là d'un choix technique délibéré face aux réalisations seigneuriales. Nous pouvons nous en rendre compte plus aisément en envisageant la question en situation de plaines, et notamment au travers de l'exemple toulousain exceptionnellement bien documenté. ».

55 G 2098, n° 2, fol. 70, 72, 74 et 76.

56 G 2100.

57 *Ibid.*

Dans la collection G 2100, une reconnaissance non datée de Milan Cambais à Guillaume Malatier d'un moulin bladier à deux roues, le moulin *dels azagals*, est mentionnée :

« Telle est, avec d'autant plus de raison, la reconnaissance, cotée 8, par laquelle Milan Cambais reconnut à Guillaume Malatier, coseigneur de Montferrier, un moulin bladier à deux roues, appelé le moulin *dels azagals*, situé sur le bord du Lez et au dessous du lieu de château neuf, *situm in riperia lavi et subtus dictum locum castris novi*, confrontant, de tous côtés, avec le dit Milan Cambais, *confrontatur ab omnibus suis partibus cum dicto Milano Cambais*, ce qu'il n'aurait pu faire, si Milan Cambais n'avait eu des moulins sur l'un et l'autre bord du Lez, puisque le bord du Lez, sur lequel était situé ce moulin n'était pas regardé comme une propriété de Milan Cambais, qui fut donnée pour confront. »⁵⁸.

On a donc parmi les trois moulins de Milan Cambais un moulin à blé possédant deux roues. Ce moulin reconnu à Guillaume Malatier est l'un des deux moulins situés sur la rive occidentale du Lez, du côté de Montpellier, puisqu'il confronte les deux autres moulins de Milan Cambais des deux côtés : sur la même rive et sur la rive opposée. Ces roues multiples peuvent ainsi servir la même activité, ici la mouture des cultures céréalières. Les moulins de Milan Cambais sont systématiquement décrits comme des moulins à poudre, et leur propriétaire possède également des champs à proximité des moulins⁵⁹. Ce doublement des roues est révélateur de l'accroissement démographique européen au cours du XIII^e siècle, nécessitant une production de farine plus importante. On peut supposer, bien que les sources ne le montrent pas, qu'il existe aussi des moulins à foulons à deux roues, qui ne servent alors qu'à fouler les draps, augmentant ainsi leur productivité. On remarque aussi que pour répondre à l'augmentation de la demande de céréales due à l'accroissement démographique, on préfère multiplier les roues horizontales que les remplacer par des roues verticales, bien qu'elles soient plus performantes.

Qu'ils soient construits durant la même période ou à des siècles d'écart, les moulins d'un même cours d'eau sont localisés, les uns par rapport aux autres, à des endroits spécifiques afin de ne pas nuire à leurs activités respectives. Si nous avons déjà parlé des moulins qui se succèdent sur un même canal en aval des paissières, il faut maintenant revenir sur les moulins construits sur des rives opposées, comme les trois moulins à blé de Milan Cambais sur le Lez. Dans la collection G 2100 des A. D. H., il est expliqué qu'« on sait que les maniers sont dans l'usage d'avoir des bateaux, pour prendre sur un bord de rivière le blé qu'on porte à moudre de

⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁹ Annexes 1 et 2.

ce côté là, a des moulins situés sur l'autre bord. »⁶⁰. La présence de moulins sur les rives opposées est donc tout aussi avantageuse que de les avoir sur une même rive, puisque la navigation fluviale facilite et accélère le transport du blé à moudre et de la farine. On remarque également que le site offre ici, sur les deux rives, une configuration propice à l'installation de moulins. A cet endroit, le débit est suffisamment fort pour permettre le fonctionnement simultané d'au moins trois roues horizontales.

On comprend donc que les aménagements des cours d'eau servent en grande partie l'activité meunière, à travers l'installation de paissières, de canaux et de puits. Les paissières sont également très utiles à la pêche, en concentrant en amont des moulins les poissons et en formant ainsi des bassins piscicoles. On peut également confirmer, après le XII^e siècle, la présence sur le Lez de moulins à roue horizontale, auxquels s'ajoutent des moulins à roues multiples : ces moulins peuvent alors doubler leur productivité ou diversifier leur activité, en combinant la mouture du blé et le foulage des toiles.

1.3. Un bilan juridique et économique des moulins

Si tous les moulins du Lez ne sont pas associés dans les sources que j'ai consultées à des noms de personnes, des noms de propriétaires ou de tenanciers apparaissent néanmoins dans les collections G 2098, G 2100 et G 4352 des A. D. H. pour les moulins de Saint-Lazare, de Saint-Germain, du Roc, de Louis Perdiguier et de la veuve Bezac. Certains de ces noms se retrouvent également dans l'index des personnes, disponible sur la version numérique du *Petit Thalamus*⁶¹. Je tiens à rappeler que Milan Cambais et la veuve Bezac sont des propriétaires contemporains au procès du XVII^e siècle, au cœur des sources de la collection G 2100 des A. D. H., et non des propriétaires médiévaux, d'où leur absence dans cette partie de l'analyse. Ce bilan permet de déterminer qui sont les personnes associées aux différents moulins du Lez, et s'ils en sont propriétaires ou tenanciers. Cette distinction est importante puisqu'au Moyen Âge, la propriété n'est pas l'exclusivité d'une seule personne, et que plusieurs personnes peuvent posséder un même moulin en y exerçant des droits divers. Il faut ainsi distinguer le droit éminent, ou direct, du droit utile. En effet, le droit éminent est un droit symbolique, fiscal et judiciaire possédé par le seigneur foncier sur son bien ; cependant, ce seigneur n'exploite pas directement ce bien. Le droit utile est, lui, le droit qu'exerce l'exploitant d'un

60 G 2100.

61 Voir : <http://thalamus.huma-num.fr/index-personnes/lettre-A.html>.

bien seigneurial, lui donnant la possibilité de l'entretenir, de le modifier, de récolter ses fruits, de le louer ou de le vendre. Pour les moulins, ce droit est généralement exercé par des tenanciers, qui paient un usage annuel en échange de leur utilisation. Dans le cas des moulins en franc-alleu, les alleutiers sont propriétaires et peuvent exploiter directement leur moulin sans avoir à payer de redevances à des tierces personnes. Mais ils peuvent également décider de les louer ou affermer à des tenanciers, partageant ainsi leur droit utile en échange d'un usage annuel. Ce bilan permet également, à travers l'exemple du moulin de la veuve Bezac, de se faire une idée du profit que peut dégager l'acquisition et la vente d'un moulin du Lez aux XIII^e-XV^e siècles.

1.3.1. Les propriétaires des moulins du Lez

A l'exception du moulin de la veuve Bezac, qui est en franc-alleu⁶², les moulins du Lez sont possédés par des seigneurs fonciers : ils sont propriétaires des moulins mais ne les exploitent pas directement. Les moulins ne sont donc pas à leurs yeux un outil de travail, mais bien une source de revenus. Les noms par lesquels ils sont connus indiquent généralement qui sont leurs propriétaires : ainsi les moulins de Saint-Lazare, de Saint-Germain et du Roc, aussi connu sous le nom de moulin de Grandmont, sont possédés par ces différents ordres religieux qui ne les exploitent pas directement mais qui conservent néanmoins divers droits et avantages.

Tout d'abord, le moulin de Saint-Lazare semble, d'après la collection G 2100 des A. D. H., relever de la directe de l'ordre de Saint-Lazare : « ce moulin au dessous du moulin lozé par un acte passé à Montpellier était le moulin de Saint-Lazare que [Pierre] Gaudette avait acquis d'Albert Ricard, qui le tenait de Saint-Lazare [...] »⁶³. L'ordre des hospitaliers de Saint-Lazare de Jérusalem possède un prieuré à proximité du moulin de Saint-Lazare sur le Lez, qui est visible sur le schéma de la collection G 2100 des A. D. H. (Annexe 1), au numéro 17 « maison et champs de Saint-Lazare, jadis des Lépreux ».

Les moines du collège de Saint-Germain-et-Saint-Benoît sont considérés comme propriétaires du moulin de Saint-Germain au Moyen Âge, pour une date antérieure à 1515, dans la collection G 2100 :

62 Mais qui passe au XV^e siècle sous la directe du prieuré de Castelnaud.

63 G 2100, p. 13.

« L'on est confirmé dans cette idée en lisant le lauzime du 19 mars 1515, sur le fondement duquel fut faite la reconnaissance du 6 avril 1593 par lequel acte les moines du collège de Saint-Benoît et Saint-Germain, supposés de la vente faite par Jean Amalvice et Benoit moines à noble Pierre Gaudette, d'un moulin à blé et à foulon des draps situé sur le rivage du Lez, au dessus du Pont de Castelnaud »⁶⁴.

Le moulin passe ainsi au XVI^e siècle de la directe du monastère à celle de Pierre Gaudette. La construction du monastère Saint-Germain-et-Saint-Benoît est ordonnée par le pape Urbain V, qui séjourne entre les mois de janvier et mars 1367 à Montpellier afin de le consacrer. Cette abbatale se compose alors de deux bâtiments qui sont actuellement l'église cathédrale Saint-Pierre et l'ancienne faculté de médecine de Montpellier⁶⁵.

Le moulin du Roc est mentionné dans la collection G 4352, à la date du 23 juin 1208, comme vendu par Pierre Arlecco à Hugues de Porta⁶⁶. Ces personnes sont également mentionnées dans la collection G 2100 : Pierre Arlecco, alors orthographié Pierre d'Arles, vend le moulin du Roc à Pierre de Porta et Hugues de Porta, orthographié ici Hugon de Porta. Si Pierre Arlecco ou d'Arles est inconnu des sources, le *Petit Thalamus* mentionne néanmoins Hugues de Porta, sous diverses appellations, comme étant consul en 1216. Mais ce moulin est cependant nommé « moulin de Grandmont » dans la collection G 2098 de 1278 à 1369⁶⁷. Ce moulin est également mentionné comme confront d'une maison appartenant au prieuré de Grandmont dans la collection G 4352 : toutes les sources de cette collection proviennent d'ailleurs de ce prieuré. L'ordre érémitique de Grandmont est fondé par Etienne de Thiers au XI^e siècle et son abbaye-mère est construite sur le plateau de Grandmont. Cette abbaye-mère dirige 160 *cellae* réparties dans le sud de la France, l'Espagne et l'Angleterre. Parmi ces *cellae*, on a à Montpellier l'ancien couvent des Grandmontains dit prieuré Notre-Dame-de-Montaubérou, puis château de Grammont, qui est localisé sur l'actuel domaine de Grammont. Situé sur la rive gauche du Lez, entre Montpellier et Melgueil, le terrain sur lequel les moines de Grandmont s'installent en 1174 dépend du chapitre de Maguelone⁶⁸. La directe du moulin dépendrait donc du chapitre de Maguelone, qui en donne la gestion au prieuré de Grandmont.

64 G 2100, p. 12.

65 Françoise Durand, « La vie religieuse à Montpellier au Moyen Âge », dans Christian Amalvi & Rémy Pech (dir.), *Histoire de Montpellier*, Toulouse, Privat, 2015, p. 87.

66 G 4352 : « Il est vrai que le premier de ces titres qui est une vente faite le 9 des calendes de juin 1208 par Pierre Arlecco à Hugues de Porta, du moulin du roc, donne pour confront à ce moulin et à ses appartenances, le pont de Castenau ; mais on ne sauroit conclure de ce confront que le fief était borné par le dit Pont, à moins qu'on ne prouve que le dit sieur Pierre Arlecco possédoit alors tous les dits fiefs. »

67 G 2098, n° 2, fol. 70, 72, 74, 76 et 80.

68 Notice n° IA34000316 [archives], base Mérimée, ministère français de la Culture, étude de l'Inventaire général du patrimoine culturel. En ligne : <https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/IA34000316>.

La collection G 2098 nous apprend que le moulin de Louis Perdiguier relève, lui, d'une directe royale : « Outre les cinq moulins, il y a en a encore un autre ayant appartenu en 1399 à Louis Perdiguier [...] lequel est de la directe du Roi à l'usage de 5 sous »⁶⁹. Il s'agit ici du roi de France, qui gouverne la *pars antiqua* et la *pars nova* de Montpellier depuis 1349. Nous ne savons pas quand le moulin est construit, puisqu'il n'apparaît pas dans les sources pour les XII^e et XIII^e siècles. Il pourrait s'agir d'un moulin seigneurial précédemment tenu par le roi d'Aragon, et qui passe sous autorité française en 1349 quand Montpellier cesse d'être une seigneurie aragonaise. Il pourrait également s'agir d'un nouveau moulin, créé dans la seconde moitié du XIV^e siècle sur l'ordre de la couronne française.

Dans la collection G 2098 des A. D. H., le moulin de la veuve Bezac est décrit comme un franc-allevé : cela signifie qu'il est l'entière et l'exclusive propriété de son alleutier, sans taxe ou service à rendre en échange⁷⁰. Il est décrit ainsi dans les actes de vente des années 1278, 1341, 1360 et 1369⁷¹. La collection G 2100 nous apprend que le moulin de la veuve Bezac, qui confronte le moulin du Roc, est tenu par l'oncle d'Hugues de Porta, et est engagé à un certain Guiraud d'Alès⁷². Ce sont les premiers alleutiers connus de ce moulin. Dans la collection G 2098, on apprend cependant qu'il est ensuite acquis, à une date inconnue, par André de la More⁷³ : il s'agit d'un drapier qui devient également consul en 1265 puis en 1269, et qui est connu sous le nom d'*Andrieu de la Mora* dans le *Petit Thalamus*. Le 23 mai 1278, il décide de vendre ce moulin à un drapier du nom de Guille de Conchis. Le moulin de la veuve Bezac possède, rappelons-le, deux roues, l'une pour moudre le blé et l'autre pour fouler les draps. Il est donc compréhensible que sa possession représente un avantage professionnel pour les drapiers de Montpellier. Lors de la vente du moulin en 1278 par André de la More à Guille de Conchis, il est précisé que trois parties du moulin sont en franc-allevé, mais qu'une quatrième

69 G 2098, n° 1.

70 Philippe Contamine (dir.), *L'économie médiévale*, Collection U, Paris, Armand Colin, 1993, p. 409 : « Allevé. Terre ne relevant, en principe, d'aucun seigneur foncier, s'oppose à fief ou à bénéfice dans le monde aristocratique et à tenure dans le monde paysan. ».

71 G 2098, n° 2, fol.70 : « Le 10 des calendes de 1278 – André de la More drapier vend à [...] Guille de Conchis drapier de Montpellier [...] un moulin [...] duquel moulin trois parties sont en franc-allevé et la quatrième partie restante relève de la directe de demlle Lecille femme d'Etienne de Congénies sous l'usage de deux sous [...] » ; fol. 72 : « Le 14 décembre 1341 Bernard Fabre [...] vend à Pierre Olivier [...] un moulin en franc-allevé exempt de toute prestation d'usage [...] » ; fol. 76 : « Le 22 mai 1360 Françoise [...] vend à Jean de Londres [...] un moulin qui est en franc-allevé [...] » ; fol. 80 : « Le 8 mars 1369 Jean de Londres [...] vend à Jaucelin [...] un moulin en franc-allevé [...] ».

72 G 2100, p. 36 : « Pierre d'Arles [...] vend a Pierre de Porta et à Hugon de Porta tout un moulin [le moulin du Roc] avec le plan qui est au devant et un ferrajal, îles et eaux et agaux et rivages et toutes ses appartenances, qui est sur la rivière du Lez, au dessus du Pont de Castelnaud – appelle *corcollum* et confronte avec le moulin [de la veuve Bezac] que l'oncle de Hugon de Porta tient en engagement, de Guiraud d'Alès [...] ».

73 G 2098, n° 2, fol. 70. André de la More vend le moulin le 23 mai 1278 à Guille de Conchis ; la date à laquelle le moulin entre en sa possession est inconnue.

partie relève de la directe de la demoiselle Lecille femme d'Etienne de Congénies sous l'usage de deux sous. Si les alleutiers possèdent à la fois un droit éminent et un droit utile sur le moulin, Lecille ne possède elle qu'un droit éminent, et n'exploite pas le moulin. Ce moulin possède donc au moins jusqu'en 1278 deux propriétaires : un alleutier et un seigneur foncier. La partie en droit de directe semble disparaître à la mort de Lecille, puisqu'à la vente suivante, en 1341, le moulin est exempt de toute prestation d'usage : il devient alors un alleu plein et entier. On peut supposer que cette demoiselle Lecille meurt sans héritiers, auquel cas sa part est perdue. La collection G 2100 nous confirme également que le moulin de la veuve Bezac est un franc-alleu⁷⁴. Le 14 décembre 1341, le moulin est vendu par un certain Bernard Fabre à Pierre Olivier, qui, lui, est teinturier : là encore, le teinturier utilise pour sa pratique la force motrice des moulins, ce qui lui permet de broyer les diverses plantes tinctoriales qu'il utilise⁷⁵. Il déverse également dans le Lez les eaux usées par le processus de teinte des draps. Le moulin est ensuite donné par Pierre Olivier à sa fille Françoise le 28 novembre 1347, qui le vend le 22 mai 1360 à Jean de Londres, un mercier, c'est-à-dire un marchand qui vend des marchandises diverses, changeantes et bien souvent, au Moyen Âge, de luxe⁷⁶. Il est dénommé *Joan de Londras* dans le *Petit Thalamus*, devient viguier en 1362 puis consul en 1364 et 1371. Le 8 mars 1369, Jean de Londres vend le moulin de la veuve Bezac à l'évêque de Maguelone Jaucelin, qui est aussi trésorier du Pape. Il devient ainsi, dans la seconde moitié du XIV^e siècle, un bien ecclésiastique.

1.3.2. Les tenanciers de ces moulins

Les sources nous renseignent également sur l'existence de tenanciers. Pour le moulin de Saint-Lazare, nous avons déjà vu qu'il s'agit d'un certain Albert Ricard, suivi d'un Pierre Gaudette. Ce Pierre Gaudette est un tenancier du XVI^e siècle, puisqu'il est mentionné en 1515 comme nouveau propriétaire du moulin de Saint-Germain. Son prédécesseur, Albert Ricard,

74 G 2100, p. 53 : « La vente du 8 mars 1369 faite par Jean de Londres au collège Saint Benoît, d'un moulin et ribeirez en franc-alleu, qui aboutissoit au pont de Castelnau, du côté oriental ».

75 Georges Comet, « Moulins et meuniers. Réflexions historiographiques et méthodologiques », dans Mireille Mousnier, *Moulins et meuniers dans les campagnes européennes (IX^e-XVIII^e siècle)*, Toulouse, Presses universitaires du Midi (PUM), 2002, p. 9-30.

76 François-Olivier Touati, *Vocabulaire historique du Moyen Âge, cit.*, Mercier, p. 307 : « Marchand qui vend au détail des produits opulents, prestigieux et ostentatoires : draps de luxe, fil d'or, de soie, ou peignes, vaisselle ainsi que des objets d'art (albâtre, ivoire ou tableaux). Ils s'enrichissent considérablement au XV^e siècle et leur métier devient l'un des plus réputés. ».

est donc vivant durant la seconde moitié du XV^e ou au début du XVI^e siècle. Les tenanciers antérieurs sont inconnus.

Le moulin de Saint-Germain est lui tenu, selon la collection G 2098 des A. D. H., par Jean Colombier, drapier, et Arnaud Sabatier, dont le métier n'est pas mentionné, à la date du 28 novembre 1347. Ce moulin est décrit comme confront de celui de la veuve Bezac lors de sa vente, c'est pourquoi nous en connaissons les tenanciers⁷⁷. Jean Colombier ou *Johan Columbièr* apparaît régulièrement dans le *Petit Thalamus* : il est consul en 1349 et en 1362. De plus, en 1365, il est délégué lors de la mise en sûreté, en centre-ville, des réserves de farine présentes dans les moulins lors des attaques anglaises⁷⁸. Un autre *Johan Columbièr* est consul en 1376 et 1380, ainsi que baile en 1386 et 1397, mais il s'agit de « Jean Colombier le Jeune » : on peut se demander s'il s'agit ici de son fils, et dans ce cas, s'il récupère en acapte⁷⁹ le moulin précédemment tenu par son père. Arnaud Sabatier est lui aussi mentionné dans le *Petit Thalamus* sous le nom d'*Arnaut Sabatier*, puisqu'il est consul en 1339, 1347 et 1352. Il remplace un autre consul en 1347, mais en 1339 et en 1352, il est élu au siège n°5 : il semble donc très probable qu'il soit lui aussi drapier, ce métier étant celui qui est presque systématiquement associé à ce siège⁸⁰. Le fait que ces deux tenanciers soient des drapiers suggère que le moulin de Saint-Germain est, du moins en partie, un moulin à foulons. Ces drapiers doivent rentabiliser le paiement annuel versé pour leur tenure, ce qui suggère aussi qu'ils produisent une grande quantité de draps. Philippe Contamine explique aussi que : « dans l'artisanat du textile, les drapiers, entrepreneurs et négociants, contrôlaient souvent le processus entier de production, depuis la filature jusqu'à l'apprêt final en passant par le tissage, le foulage, la teinture. »⁸¹. C'est probablement le cas de ces drapiers, qui pourraient alors confectionner les draps à partir du travail préliminaire de tisserands et foulons qu'ils emploieraient, puis les feraient teindre par des teinturiers.

77 G 2098, n° 2, fol. 74 : « Le 28 novembre 1347 Pierre Olivier teinturier de Montpellier donne à Françoise sa fille, femme de Dardé Grimaud poivrier de Montpellier, à cause des bons services qu'elle lui a rendu, à savoir une maison dans Montpellier et plus un moulin à deux roues avec ses droits, appartenances et dépendances situés sur la rivière du Lez situé au delà du pont de Castenau et au chef du pont qui est vers Castenau conf/ le moulin de Grandmont appelé de la Roque, paissière au milieu d'une part, le pont, le moulin de Jean Colombier drapier de Montpellier et d'Arnaud Sabattier [...] ».

78 Voir p. 19.

79 Un bien en acapte est un bien généralement acquis à la mort d'un précédent tenancier en échange du paiement de l'acapte. François-Olivier Touati, *Vocabulaire historique du Moyen Âge*, cit., Acapte, p. 18 : « Dans le Midi de la France, droit de mutation à payer par le tenancier à la mort de son seigneur ou encore en cas de changement de tenancier ».

80 Pierre Chastang, « L'émergence et l'affirmation du consulat au XIII^e siècle », cit., p.81 (tableau de la probabilité en pourcentage d'obtenir un consul majeur d'après l'établissement de 1252 dans sa version initiale).

81 Philippe Contamine (dir.), *L'économie médiévale*, cit., p. 277.

Dans les collections G 2098 et G 2100 des A. D. H., Louis Perdiguier est associé au moulin du même nom en 1399, puis en 1445 et en 1449⁸². Son moulin est ensuite tenu, bien que les dates soient inconnues, par Perrin Polhiar, Jacques Cucelly, puis Jaquette Panere et ses héritiers. Le *Petit Thalamus* mentionne également le nom de Louis Perdiguier, ou *Lois Perdiguier*, en 1415, lors de l'arrivée à Montpellier de Sigismond I^{er} de Luxembourg, roi de Hongrie et empereur, le mardi 13 août : « De là, les seigneurs consuls, accompagnés des autres seigneurs, revinrent au consulat et s'empressèrent de lui envoyer en présent des vins blancs et vermeils, de la cire rouge, des cierges blancs et des épices ; ce présent fut offert par les seigneurs Joan de Concas, Arnaud Talhapan, Lois Perdiguier et Pons Alamand. »⁸³. Il n'est cependant pas l'un des consuls de l'année 1415 : il fait donc partie de ceux qui sont désignés comme « autres seigneurs », ce qui signifie qu'il est proche du consulat sans être lui-même consul. Il pourrait cependant être un député ou un délégué du consulat. Ces hommes aident le consulat qui fait ainsi bonne impression auprès de son prestigieux visiteur ; ils créent ou entretiennent en échange des relations ou alliances politiques de grande envergure. Louis Perdiguier possède vraisemblablement une très grande fortune et a accès à des denrées de luxe importées : il est probable qu'il s'agisse d'un mercier, c'est-à-dire un marchand de produits de luxe, qui aurait ainsi par son métier accès à ce genre de présents, et les moyens de les offrir. Nous avons vu que certains merciers possèdent des moulins du Lez et sont également proche du consulat montpelliérain – certains d'entre eux deviennent d'ailleurs consuls eux-mêmes, comme Jean de Londres. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que certains merciers tiennent des moulins en échange du paiement d'un usage. Si ces merciers s'occupent de la gestion du moulin, ils ne l'exploitent pas directement et font appel à des exploitants tels que des meuniers ou des artisans du textile.

Le moulin de la veuve Bezac relève à partir de 1369 de la directe du chapitre de Maguelone, duquel dépend le collège Saint-Germain-et-Saint-Benoît. Ce changement de statut est confirmé par la collection G 2098 des A.D.H :

82 G 2098, n° 1 : « Outre les cinq moulins, il y a en a encore un autre ayant appartenu en 1399 à Louis Perdiguier, et ensuite à Perrin Polhiar, et après à Jacques Cucelly et Jaquette Panere ses héritiers, lequel est de la directe du Roi à l'usage de 5 sous, et qui sert au Chapitre comme successeur du Prieur de Castenau annuellement 6 setiers de blé molnires » ; G 2100, p. 5 : « Le 16 octobre 1445 Louis Perdiguier afferme, conjointement avec Hugues Guiraud, les moulins qu'ils avaient et il en dit que l'un d'eux confronte, *ab alia parte, cum molendino parto Beati germani*. Autre arrentement sous cotte 11 du 27 octobre 1449 dudit Perdiguier d'un moulin *als agals* avec ces termes *cum havanno sancti germani*. ».

83 A.M. Montpellier AA9, fol. 224 v°.

« Les baux et ferme des moulins des années 1449 et 1492, remis au procès [...] justifient que les rentiers étaient par exprès chargés par les propriétaires des moulins de payer annuellement au prieur de Castelnau auteur du chapitre l'usage ou la censive de onze setiers de blé (setiers bled) : aussi bien que par les compoix de Montpellier des années 1469 et 1477 que la même rente était établie au profit du prieur de Castenau, ou du chapitre son successeur. »⁸⁴.

Ainsi, le collège n'exploite pas son moulin directement et le loue à des tenanciers, qui sont ici anonymes, en échange d'un usage ou cens de onze setiers de blé au prieur de Castelnau. Le prieuré de Castelnau dépend lui aussi du chapitre de Maguelone.

Il faut noter que dans le cas de Louis Perdiguier, de Jean Colombier et de Jean de Londres, l'acquisition de ces tenures ou alleux se fait quelques années avant leur élection à des positions politiques d'importance comme celles de député ou délégué pour le consulat, viguier du consulat ou bien consul. Cette connexion n'est certainement pas fortuite et interroge sur l'impact social que peut avoir l'achat ou la tenure de ces moulins sur leurs acquéreurs. En effet, au Moyen Âge, l'accès à la verticalité est le privilège de l'élite, et les hommes recherchent des habitats en hauteur afin de se démarquer et de s'élever socialement⁸⁵. Si la propriété d'un moulin hydraulique n'est pas comparable à celle, par exemple, des tours des communes italiennes, elle reste tout de même un marqueur de rang social. Claude Rivals explique ainsi que « sur le ruisseau ou au bord de la rivière, même s'il s'agit d'une modeste construction, le moulin à eau est souvent la seule maison à étage »⁸⁶ : le moulin domine ainsi le cours d'eau et les habitations alentour, et se faisant, symbolise la domination sociale de son propriétaire, ce qui lui offre une nouvelle visibilité politique.

1.3.3. La vente de moulins et leur valeur : le cas du moulin de la veuve Bezac

Ce bilan ne serait pas complet sans son aspect économique : les moulins hydrauliques sont un outil majeur de l'économie rurale et urbaine au Moyen Âge et représentent à ce titre une très grande valeur commerciale. Le moulin de la veuve Bezac est le seul moulin pour lequel il est possible de comparer, du XII^e au XIV^e siècle, le prix de vente, ainsi que le profit dégagé par ces anciens alleutiers.

84 G 2098, n° 1.

85 Joseph Morsel, *L'aristocratie médiévale. V^e-XV^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2004 (U).

86 Claude Rivals, *Le moulin et le meunier. Mille ans de meunerie en France et en Europe*, 2 volumes, vol. 2 (*Une symbolique sociale*), Roques-sur-Garonne, Empreinte Éditions, 2000, p. 49.

En effet, dans la collection G 2098, on retrouve son prix lors des ventes du moulin de 1278, 1341, 1360 et 1369. De plus, comme nous avons établi précédemment le lien entre le moulin de Novet, présent dans le parc des moulins du XII^e siècle, et le moulin de la veuve Bezac, il est également possible de connaître son prix de vente pour l'année 1124. C'est à cette date que le moulin Novet est vendu aux Guilhems pour 4,5 livres de deniers melgoriens⁸⁷. Si l'on considère qu'une livre équivaut à 20 sous, cette vente correspond donc à la somme de 90 sous. Le moulin de la veuve Bezac est ensuite vendu en 1278 au prix de 235 sous melgoriens, soit 11,75 livres : « Le 10 des calendes de may 1278 – André de la More drapier vend [...] un moulin [...] pour le prix de 235 tt *melgorines* »⁸⁸. En 1341, le moulin est vendu pour 742 sous et 10 deniers, soit 37,1 livres : « Le 14 décembre 1341, Bernard Fabre [...] vend [...] un moulin [...] pour le prix de 742 tt 10 ? tournois petites »⁸⁹. En 1360, la vente s'effectue pour 840 sous, soit 42 livres : « Le 22 mai 1360 Françoise [...] vend [...] un moulin [...] pour le prix de 840 tt tour. petites »⁹⁰. Enfin, on sait qu'en 1369, il est à nouveau vendu pour 850 florins d'or ou sous, soit 42,5 livres : « Le 8e mars 1369 Jean Delondres mercier de Montpellier vend [...] un moulin [...] pour le prix de 850 florins d'or »⁹¹. On constate donc une tendance croissante sur le court et moyen terme puisque les alleutiers qui vendent le moulin se font un profit sur sa vente même lorsqu'elle se produit moins de dix ans après son achat. C'est le cas de Jean de Londres qui, seulement neuf ans après avoir acquis ce moulin, le revend pour 10 sous de plus qu'il ne l'avait acheté, et se fait ainsi un profit d'une demi-livre.

Ces prix peuvent être mis en perspective par la connaissance des salaires des merciers et des artisans du textile, principaux alleutiers des moulins de la veuve Bezac. Si la documentation concernant les salaires des marchands et des drapiers de Montpellier semble relativement ténue, les auteurs préférant se concentrer davantage sur d'autres zones géographiques – telles que les communes italiennes ou le nord de la France – ou sur l'aspect social de ces métiers⁹², il est cependant possible de connaître ces mêmes salaires à Marseille pour les ventes de 1278, 1341 et 1360⁹³. En effet, le salaire moyen des drapiers de Marseille

87 *Liber instrumentorum memorialium*, n° CXLVIII p. 281, décembre 1124.

88 G 2098, n°2, fol. 70.

89 G 2098, n°2, fol. 72.

90 G 2098, n°2, fol. 76.

91 G 2098, n°2, fol. 80.

92 J'observe ce phénomène dans les deux ouvrages de Jacques Le Goff, *Marchands et banquiers du Moyen Âge*, Paris, PUF, 1962 (édition 1980) et *Le Moyen Âge et l'argent*, Paris, Perrin, 2010 ; mais aussi dans celui de Philippe Braunstein, *Travail et entreprise au Moyen Âge*, Bruxelles, De Boeck, 2003, qui d'ailleurs ne mentionne pas les marchands et les artisans du textile et se concentre presque exclusivement sur le travail des miniers.

93 François Miraud, « Les facteurs de la rémunération à Marseille d'après les contrats d'embauche, fin

entre 1248 et 1400 est d'environ 30 sous par mois. On peut imaginer que les drapiers et teinturiers de Montpellier, dont l'expertise est fortement valorisée par le commerce florissant des draps teints de la ville, gagnent au moins l'équivalent de cette somme mensuelle. Pour cette même période, si le salaire moyen des marchands de Marseille est de 35 sous par mois, les marchands les plus riches, tels que les merciers, gagnent environ 75 sous par mois. En se basant sur ces deux sommes, à savoir 30 sous pour les drapiers et teinturiers, et 75 sous pour les merciers, on constate qu'en 1278, la vente du moulin de la veuve Bezac représente pour Guille de Conchis, drapier, une valeur de près de 8 mois de salaire. En 1341, la nouvelle vente représente alors pour Pierre Olivier, teinturier, près de 25 mois du salaire, soit plus de 2 ans de travail. En 1360, Jean de Londres, mercier, dépense plus de 11 mois de salaire, soit près d'un an de travail, en achetant le moulin de la veuve Bezac.

Il faut néanmoins nuancer ces chiffres en rappelant qu'il s'agit ici de siècles de croissance économique et donc d'inflation : l'augmentation nominale du prix ne veut pas forcément dire une augmentation réelle de la valeur du moulin. Par exemple, la nette hausse du prix du moulin en 1341 pourrait en partie être attribué à l'inflation d'avant 1340 : si depuis la fin du XIII^e et jusqu'au début du XIV^e siècle, la reprise de la frappe d'or participe en Occident à la dépréciation de la monnaie d'argent, cette tendance s'équilibre puis s'inverse brusquement vers 1340, suite au renouveau du commerce oriental en Égypte et de l'accroissement de la demande en monnaie d'argent⁹⁴.

Cependant, l'ampleur des deux augmentations, entre 1124 et 1278 puis entre 1278 et 1341, suggère toutefois que l'inflation n'en serait pas la seule cause, et interroge sur les autres raisons qui pourraient l'expliquer. En effet, entre le XII^e siècle et le XIII^e siècle, le prix de vente va plus que doubler. Ce changement est progressif. Nous ne connaissons pas tous les actes de vente qui se produisent entre 1124 et 1278. Tout ce que nous savons, c'est qu'il y a au moins une autre vente qui se produit entre ces deux dates, puisque les acheteurs de 1124, à savoir les Guilhems, ne sont pas les vendeurs de 1278. Lorsque Montpellier devient une seigneurie aragonaise en 1204, les biens féodaux des Guilhems, ce moulin inclus, ont dû revenir au roi d'Aragon. Or, ce roi n'est pas non plus en possession de ce moulin en 1278,

XIII^e siècle – 1400 », dans Patrice Beck, Philippe Bernardi, Laurent Feller, « *Salaire et salariat au Moyen Âge. Les formes du salaire : évaluation et rémunérations* », 4^{ème} table ronde, Université de Barcelone, 19-20 octobre 2007, LaMOP [En ligne], 2009, p. 4-26. Ces tables rondes aboutissent par la suite à une publication reprenant les conclusions des différents séminaires : Patrice Beck, Philippe Bernardi, Laurent Feller, *Rémunérer le travail au Moyen-Âge : pour une histoire sociale du salariat*, Paris, Picard, 2014.

94 Robert-Henri Bautier, « L'or et l'argent en Occident de la fin du XIII^e au début du XIV^e siècle », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 95^e année, n° 2, 1951, p. 169-174.

puisque celui-ci est alors en franc-alleu et aux mains du drapier André de la More. Même si ce changement est progressif, il reste significatif, et témoigne du développement démographique, technique et économique du XIII^e siècle : la population augmente, les besoins agricoles et alimentaires aussi, les moulins sont aménagés pour augmenter leur rendement, notamment avec l'ajout d'une deuxième roue, et peuvent alors exercer plusieurs fonctions comme la mouture du blé et la foulure des draps. Ils sont ainsi plus performants et rapportent plus d'argent. Leur vente génère donc également un plus grand profit. Puis, entre le XIII^e et le XIV^e siècle, le prix nominal va cette fois-ci tripler. Cette nouvelle augmentation peut s'expliquer, en plus de l'inflation, par la localisation de ce moulin, qui devient nettement plus favorable au XIV^e siècle. En effet, si au XIII^e siècle, les artisans du textile et du cuir se sont installés sur le Verdanson en raison de sa proximité au centre-ville, ce cours d'eau est cependant saturé au XIV^e siècle. Le Lez offre, lui, de nombreuses parcelles à aménager, ce qui rend ses moulins d'autant plus attractifs. Le pont de Castelnaud, autour duquel se concentre les moulins du Lez étudiés, est également le point de contact entre le fleuve et la Voie Domitienne : il relie cette source d'énergie à la route principale permettant l'arrivée de grain et le transport de farines sur Montpellier et ses alentours.

Même si l'on prend comme référence la vente de 1341, qui représente alors plus de 2 ans de salaire pour son acheteur, on peut considérer qu'il s'agit d'un très bon investissement : afin que l'acheteur puisse rembourser cet achat, il lui faudrait compter au maximum une dizaine d'année, période durant laquelle le moulin lui rapporterait de nombreux revenus pour son alleutier puisque ce dernier pourrait prélever diverses taxes pour l'utilisation du moulin par des tierces personnes. Enfin, dans le cas d'un drapier ou d'un teinturier, ce moulin serait également nécessaire au bon fonctionnement de son activité professionnelle et serait donc génératrice de sa principale source de revenus.

Pour conclure, ce bilan juridique et économique nous permet de connaître les différents propriétaires et tenanciers des moulins du Lez, et de nous faire une idée de l'évolution de leur prix et de leur valeur entre le XII^e et le XIV^e siècle. Les propriétaires en directe sont majoritairement des ordres religieux et monastiques : le moulin de la veuve Bezac, aussi connu au XII^e siècle comme le moulin Novet, réapparaît dans les sources comme un franc-alleu jusqu'en 1369, date à laquelle il passe sous la directe de l'évêché de Maguelone. À partir de 1278 et jusqu'en 1369, le moulin du Roc est mentionné comme relevant de la directe du

monastère de Grandmont ; il passe ensuite sous celle du prieuré de Castelnaud en 1399 alors qu'il est en ruine. Cette ruine pourrait avoir été causée par l'inondation du Lez de 1393. Le moulin Mastinet est lui ruiné à une date inconnue, mais se place en même temps que le moulin du Roc et le moulin de Saint-Germain sous la directe du prieuré de Castelnaud en 1399. Ces deux autres moulins ont subi également des ruines avant de dépendre de ce prieuré : on peut supposer qu'elles se sont produites à la même date. Le plus probable est que l'inondation de 1393 ait détruit les moulins de Mastinet, du Roc et de Saint-Germain, menant à leur aliénation par le prieuré de Castelnaud. Le moulin de Saint-Germain est sous la directe du monastère de Saint-Germain-et-Saint-Benoît, tandis que celui de Saint-Lazare est sous celle de l'ordre de Saint-Lazare de Jérusalem. Toutefois, certains moulins sont, comme les ceux de Milan Cambais et celui de Sauret, des moulins seigneuriaux : ils sont tenus en fief par les Guilhems au XII^e siècle, et sont par la suite certainement tenus par le roi d'Aragon au XIII^e siècle lorsque Montpellier devient une seigneurie aragonaise, puis par le roi de France à partir de 1349. Le moulin de Louis Perdiguier, lui, est sous la directe du roi de France ; sa date de construction et ses possibles autres propriétaires sont néanmoins inconnus. Louis Perdiguier est un tenancier mentionné en 1399 et en 1449. Il est possible que son fils récupère en acapte sa tenure à sa mort.

Parmi les alleutiers et les tenanciers de ces moulins, on retrouve de nombreux artisans du textile, tels que des drapiers ou teinturiers, ainsi que des merciers ; tous sont relativement proches du consulat. Pour certains tenanciers, le moulin représente un véritable marqueur et élévateur de rang social, et semble même favoriser une future élection au sein du consulat montpelliérain.

Concernant les ventes successives du moulin de la veuve Bezac, on constate une augmentation continue des prix de vente avec un fort accroissement entre 1124 et 1278, puis un accroissement spectaculaire entre 1278 et 1341 : le prix triple en moins d'un siècle, alors que les salaires n'augmentent pas. Si cette hausse des prix pourrait être en partie attribué à l'inflation d'avant 1340, d'autres facteurs jouent dans cette augmentation et le moulin de la veuve Bezac prend réellement de la valeur, du fait du contexte socio-économique et de l'intérêt croissant des artisans du textile pour l'installation de leur entreprise sur le Lez. On constate tout de même que tout au long de la période, l'acquisition de ce moulin ne représente qu'entre 8 mois et 2 ans de salaire. On peut considérer qu'il s'agit d'un assez bon

investissement : le profit dégagé par l'utilisation du moulin permet de payer en partie le crédit contracté, et le crédit nécessaire à cet achat est, de plus, remboursé relativement rapidement.

2

Les effets du climat sur les moulins et leurs conséquences sociales

Les cours d'eau de Montpellier sont profondément influencés par le climat méditerranéen. En effet, si les cours d'eau et les rivages sont des milieux écologiques fragiles, le climat méditerranéen est un facteur de fragilité supplémentaire. Ce climat est caractérisé par des hivers doux et des étés chauds, mais également par une forte sécheresse estivale suivie d'abondantes précipitations automnales. Les cours d'eau de Montpellier sont caractérisés par des régimes très contrastés entre leurs crues et leurs étiages : en quelques mois, ils peuvent être tour à tour asséchés et inondés, ce qui fragilise leurs berges, les habitations et cultures à proximité et les différentes installations hydrauliques, y compris les moulins à blé et à foulons. Ces installations doivent s'adapter à ces changements hydrologiques extrêmes, en particulier lorsque arrivent l'automne et les épisodes dit « cévenols » – parce qu'ils interviennent dans les Cévennes et ses environs. Les orages qui se forment alors à la rencontre de l'air chaud et humide méditerranéen et de l'air froid du massif montagneux des Cévennes durent entre 24 et 72 heures et sont d'une extrême violence. Ils constituent l'essentiel des précipitations annuelles de la région et causent de nombreux dommages sur la végétation, les cultures, les aménagements hydrauliques et terrestres, les élevages et les hommes.

2.1. Les phénomènes climatiques et leur évolution

Aux XIII^e-XV^e siècles se produisent plusieurs phénomènes qui ont des conséquences directes ou indirectes sur les cours d'eau et leurs aménagements. Ces différents phénomènes ont une fréquence et une durée qui évoluent entre 1200 et 1426. Parmi ces phénomènes, je me suis focalisée sur les orages, les épisodes de grêle ou de gel, les sécheresses, ainsi que les fortes pluies. Les orages mentionnés dans les sources comportent forcément de la pluie et peuvent aussi s'accompagner de grêle.

Entre 1200 et 1426, on a néanmoins de nombreuses années pour lesquelles on ne dispose pas d'informations sur le climat. Peut-on alors en conclure que le climat est favorable ? On peut avancer qu'il n'est probablement pas défavorable, dans le sens où il n'entraîne aucun risque pour l'agriculture, la population ou les aménagements urbains, car lorsque cela se produit, les *Avenimens* l'indiquent. On a tout de même quelques informations permettant de déduire avec certitude que le temps est particulièrement favorable pendant quelques mois ou durant toute une année :

« [...] les moissons et les vendanges furent abondantes, si bien qu'on avait quatre setiers de blé ordinaire pour un florin et, dans des endroits de notre région, le muid de vin pur se vendait un florin, si bien qu'on ne trouvait ni homme ni femme qui voulût rester au service d'un maître, ni travailler pour personne, sinon bien difficilement, et quand ils étaient dans une profonde misère et une situation très difficile. [...] »⁹⁵ en 1377 ;

« [...] Le dimanche 4 août, il y eut une procession générale à Montpellier en l'honneur de Dieu, de Madame sainte Marie et de toute la cour céleste, pour rendre grâce à Notre-Seigneur, parce qu'il avait fait cesser ici l'épidémie et parce qu'il nous avait donné de bonnes moissons [...] »⁹⁶ e 1392 ;

« [...] Le dimanche 2 novembre, Mgr de Maguelone organisa une procession générale [...], elle fut faite spécialement pour cinq motifs : le premier, pour remercier et rendre grâce à Notre-Seigneur, à la Vierge, Madame sainte Marie, sa mère bénie, et à toute la cour céleste du Paradis, de la bonne période de beau temps que Notre-Seigneur nous a envoyée cette année pour récolter les fruits de la terre mère, pendant les moissons et les vendanges, ainsi que pendant les semailles, vu le temps déréglé qui avait régné l'an passé, quand les blés et les vins furent perdus à cause des grandes pluies qu'il y avait. [...] »⁹⁷ en 1403.

95 A.M. Montpellier AA9, fol. 138 v^o et 139 r^o.

96 A.M. Montpellier AA9, fol. 170 v^o et 171 r^o.

97 A.M. Montpellier AA9, fol. 186 r^o et v^o.

Les moissons se produisent en juillet, les vendanges en septembre ; et les semailles en automne pour le blé d'hiver, et au printemps pour les autres cultures⁹⁸. Si les moissons et les vendanges de 1377 sont abondantes, on peut supposer qu'il n'y a pas eu de grêle ou de gel hivernal en 1376 ni de sécheresse printanière en 1377. Le temps semble donc clément entre septembre 1376 et septembre 1377, lorsque les vendanges sont faites. En 1392, on peut de même supposer que le temps est clément de mars à juillet, au moment des moissons. De la même façon, en 1403, on peut supposer que le temps est favorable de mars à novembre, au moment de la procession, après que les moissons, vendanges et semailles sont faites.

De plus, si ces phénomènes sont généralement connus au mois, voir au jour près dans le cas de certains épisodes cévenols, on ne connaît parfois que la saison à laquelle ils se produisent. Dans ce cas, en prenant en compte les dates de d'équinoxes et de solstices, je considère de manière simplifiée que l'hiver regroupe les mois de janvier-mars ; le printemps, les mois d'avril-juin ; l'été, les mois de juillet-septembre ; et l'automne, les mois d'octobre-décembre.

2.1.1. Foudre, grêle, sécheresses et averses

Les différents phénomènes qui se produisent à Montpellier au Moyen Âge sont à classer en quatre catégories, que j'ai placées en annexe dans un tableau récapitulatif (Annexe 6). Les annexes 6, 7 et 8 ont un code couleur commun qui est le suivant : les orages sont en jaune, les phénomènes de grêle ou de grand froid sont en bleu cyan, les sécheresses sont en rouge et les fortes pluies sont en bleu azur. Durant les XIV^e et XV^e siècles, le *Petit Thalamus* mentionne des épisodes orageux qui allient, à l'exception de celui qui se produit le mercredi 15 décembre 1372⁹⁹, des tempêtes de grêle ou des fortes pluies. Les épisodes orageux avec pluie se

98 Georges Comet, « Le temps agricole d'après les calendriers illustrés », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 1982, n°13, p.7-18.

99 A.M. Montpellier AA9, fol. 131 r°, 1372 : « [...] Le mercredi suivant [15 décembre], à six heures du matin, il y eut une si grand orage que la foudre abattit la pointe de la flèche du clocher de Saint-Firmin [...] ».

produisent le 23 novembre 1361¹⁰⁰, les 8-9 puis 15-16 février 1366¹⁰¹, le 11 mai 1372¹⁰² et le 26 juin 1376¹⁰³. Les épisodes orageux avec grêle arrivent plus tardivement, au XV^e siècle, en janvier 1404¹⁰⁴ et février 1411¹⁰⁵.

Mais les épisodes de grêle, de gel et de froid intense – qui ne correspondent pas aux normales de saisons, et entraînent des risques pour les cultures ou les personnes – se produisent également au XIV^e siècle. Ils sont mentionnés dans le *Petit Thalamus* en avril

100A.M. Montpellier, fol. 105 v^o, 1361 : « [...] Cette année, le 23 novembre, peu après minuit, il se produisit une grande tempête de tonnerres, d'éclairs et de pluie dans tout notre pays, si bien que des pans des remparts de Gignac, d'Aniane et d'autres localités tombèrent, et on retrouva beaucoup des pierres de ces murs sur les maisons de ces localités sans qu'elles aient blessé personne. [...] ».

101A.M. Montpellier AA9, fol. 118 v^o, 1366 : « [...] Comme la nuit d'après [lundi 8 février] il fit une grande tempête avec du tonnerre et des éclairs, et qu'il tomba une très forte pluie toute cette nuit-là et la suivante, et tout le lundi et le mardi [...] ».

102A.M. Montpellier AA9, fol. 130 v^o, 1372 : « [...] Chose inouïe : Le mardi 11 mai, il commença par faire un grand orage de vent et de pluie toute la nuit, puis, un peu après l'aube, il y eut un grand coup de tonnerre. Alors, le ministre de la Trinité et son compagnon virent dans la chambre où ils couchaient un démon de forme humaine, vêtu d'un court manteau vermeil, avec une toque noire sur la tête, à cheval sur une cercueil ; il ramassa ensuite par terre une grosse pierre qui pesait près d'un demi-quintal, la mit sous le bras et sortit par la porte. [...] ».

103A.M. Montpellier AA9, fol. 137 r^o, 1376 : « [...] Cette même année, le 26 juin, il fit une grande tempête à Montpellier et dans sa région [...] ».

104A.M. Montpellier AA9, fol. 187 r^o, 1404 : « [...] Le lundi 19 janvier, veille de la Saint-Fabien et Saint-Sébastien, martyrs, durant tout le jour et toute la nuit, il neigea, il fit du tonnerre et des éclairs ; il y eut de telles tempêtes, de telles tornades, de la grêle et un si mauvais temps sous d'autres formes que, de mémoire d'homme, personne n'avait vu ni entendu des vents, des éclairs, des tornades si terribles et si épouvantables, au point qu'on s'imaginait que Notre-Seigneur voulait mettre fin au monde. [...] ».

105A.M. Montpellier AA9, fol. 209 v^o, 1411 : « [...] Le jeudi 18 février, entre 7 et 8 heures du jour, alors qu'il faisait un temps beau et clair, l'atmosphère commença à s'obscurcir et, soudainement, il vint s'abattre une terrible averse entre pluie et grêlons, de gros bouts de glace. Au même moment, soudainement, il fit tout à la fois un éclair et un coup de tonnerre, un des plus terribles et épouvantables qu'on ait entendu dans notre vie [...] ».

1350¹⁰⁶, septembre 1354¹⁰⁷, en janvier-mars 1362¹⁰⁸, en décembre-février 1362-1363¹⁰⁹, de janvier à mars 1388¹¹⁰, en octobre 1393¹¹¹, avril 1395¹¹², mai 1396¹¹³ et mars 1398¹¹⁴.

Cependant, l'un des deux phénomènes majeurs se produisant à Montpellier est la sécheresse, qui est caractéristique du climat méditerranéen. Ces sécheresses peuvent être printanières ou estivales. Les sécheresses printanières sont attendues et communes à ce climat, alors que les sécheresses estivales sont plus rares et inquiètent davantage la population. Les

106A.M. Montpellier AA9, fol. 94 v^o, 1350 : « [...] Cette même année, le samedi 10 avril, il tomba une grande quantité de grêlons et de glace sur Montpellier et sur le territoire environnant entre les vèpres et l'heure de none. [...] ».

107A.M. Montpellier AA9, fol. 97 r^o, 1354 : « Cette même année, le vendredi 12 septembre, quand on avait éteint la lumière, il tomba une telle giboulée de grêle, et si drue, avec un tel déluge que ces grêlons brisèrent la plus grande partie des tuiles des maisons de Montpellier car, à ce que racontaient certains, il tomba des grêlons qui pesaient une livre et il y en avait qui pesaient quatre livres, dix, et vingt-cinq livres. [...] ».

108A.M. Montpellier AA9, fol. 108 v^o, 1362 : « [...] une grande disette de blé l'affectait [Montpellier] de même que tout le pays [...] ». Dans la version numérique du *Petit Thalamus*, le commentaire historique précise : « [...] Cette disette fut provoquée par un hiver particulièrement rigoureux et une sécheresse printanière. [...] ». Il s'agit donc des mois de janvier-mars 1362.

109A.M. Montpellier AA9, fol. 110 r^o et v^o, 1363 : « [...] Cette année-là, il fit si froid et il gela si fort que le Rhône gela de même que l'étang de Thau, si bien qu'on y passait à pied dessus de la colline de Sète jusqu'à Mèze. Une très grande quantité de bouteilles et de jarres pleines d'eau gelaient et se brisaient ; à table, l'eau gelait dans les coupes et les coupes gelaient avec les nappes. Ce froid dura sans discontinuer de la Saint-André jusqu'à la Sainte-Perpétue. Pendant cette intervalle, il tomba de la neige à trois reprises en grande quantité ; à cause de ce froid, il mourut des vignes, la plupart des oliviers, des figuiers et beaucoup d'autres arbres et presque toutes les plantes potagères et les végétaux de tout le pays. Les pintes d'étain qui contenaient de l'eau se fendaient tout du long à cause de ce froid. ». Le commentaire historique de la version numérique du *Petit Thalamus* précise que : « [...] La Saint-André est le 30 novembre, la Sainte-Perpétue le 6 mars. ». Ce froid intense s'installe donc réellement aux mois de décembre, janvier et février, soit l'hiver 1362-1363.

110A.M. Montpellier AA9, fol. 161 r^o et v^o, 1388 : « [...] Cette même année, en janvier, février et mars, il y eut de telles chutes de neige sur le Lozère qu'elles détruisirent beaucoup de mas et qu'il y mourut beaucoup de gens à cause de la chute des maisons ; d'autres moururent de froid, d'autres de faim, car les chutes de neige durèrent tellement plus longtemps que de coutume que les provisions qu'ils avaient faites ne leur suffisaient pas. Il y avait dans le pays des gens dont les souvenirs remontaient à 80 ans et plus, qui disaient qu'ils n'avaient jamais vu de si grandes chutes de neige. ».

111A.M. Montpellier AA9, fol. 173 r^o, 1393 : « [...] Le mercredi 8 octobre, il y eut de si grosses pluies et un tel déluge de pluie mêlée de grêle entre l'heure de tierce et midi [...] ».

112A.M. Montpellier AA9, fol. 176 v^o, 1395 : « [...] Le vendredi 16 avril, entre l'heure de matines et l'aube, il s'abattit un tel coup de froid qu'il tua presque les bourgeons des vignes et les raisins de la plus grande partie du terroir de Montpellier. [...] ».

113A.M. Montpellier AA9, fol. 177 r^o et v^o, 1396 : « [...] La même année, le 28 mai, la 13^e heure du jour ayant sonné, il tomba une grande quantité de grêle à Montpellier, sur la ville et sur son territoire. Mais parmi les grêlons qui tombèrent sur la ville, il y en avait de la taille d'un œuf, d'une noix et d'une grosse noisette ; cela dura le temps d'aller de la maison consulaire aux Frères-Mineurs. [...] ».

114A.M. Montpellier AA9, fol. 179 r^o, 1398 : « [...] Cette année-là, au mois de mars, il y eut tant de vent et il fit si froid qu'une grande partie des vignes moururent sur le territoire de Montpellier et dans diverses régions. [...] ».

sécheresses printanières se produisent en mars et avril 1313¹¹⁵, en février et mars 1323¹¹⁶, d'avril à juin 1362¹¹⁷, en avril 1395¹¹⁸, avril 1406¹¹⁹ et avril 1408¹²⁰. Les sécheresses estivales se produisent de juillet à septembre 1338¹²¹, en juillet et août 1392¹²² et en août 1416¹²³. Deux sécheresses printanières se poursuivent jusqu'en été, de mars à juillet 1330¹²⁴ et d'avril à août 1412¹²⁵.

Enfin, au Moyen Âge tardif, de nombreux épisodes de fortes pluies se produisent en Languedoc. Il s'agit du seul phénomène recensé pour le XIII^e siècle. Certains de ces épisodes

-
- 115A.M. Montpellier AA9, fol. 85 r^o, 1313 : « [...] Cette année-là, il y eut partout une très grande sécheresse, si bien qu'à Pâques on ne pouvait faire tourner les moulins que sur les bassins : c'est pourquoi l'on fit beaucoup de processions, et beaucoup de gens allaient de nuit en se flagellant tous nus par la ville, et Notre-Seigneur accorda la pluie. ». L'année suit alors le calendrier consulaire dans cette source, et débute en mars au moment de l'élection des consuls pour l'année. Pâques est une fête chrétienne qui se fête en avril. Cette sécheresse se produit ainsi au moins durant ces deux mois-ci, de mars à avril 1313.
- 116A.M. Montpellier AA9, fol. 86 v^o, 1323 : « [...] Il y eut une grande sécheresse et une canicule dont moururent beaucoup de gens ; pour cette raison on fit une procession avec sermon, et le jour même il plut. ». Si les mois ne sont pas précisés dans cette source, le commentaire historique qui l'accompagne dans la version numérique du *Petit Thalamus* précise que cette sécheresse se produit en février et mars 1323.
- 117A.M. Montpellier AA9, fol. 108 v^o, 1362 : « [...] une grande disette de blé l'affectait de même que tout le pays [...] ». Le commentaire historique de la version numérique du *Petit Thalamus* précise : « [...] Cette disette fut provoquée par un hiver particulièrement rigoureux et une sécheresse printanière. [...] ». Je considère ainsi que cette sécheresse printanière englobe les mois d'avril à juin 1362.
- 118A.M. Montpellier AA9, fol. 176 v^o, 1395 : « [...] Le dimanche 25 avril, on fit une procession solennelle avec sermon, à laquelle participa Mgr l'évêque de Maguelone, pour l'unité de la sainte mère Église, pour que Dieu donne la paix du ciel sur la terre et pour que Notre-Seigneur Dieu envoie une pluie suffisante à cause de la très grande sécheresse qui régnait sur le pays, car il y avait longtemps qu'il n'avait pas plu. [...] ».
- 119A.M. Montpellier AA9, fol. 188 v^o, 1406 : « [...] Le lundi de Pâques, 11 avril, on fit une procession générale dans notre ville pour prier Notre-Seigneur qu'il nous accorde par sa grâce la pluie sur les fruits de la terre qui en avaient grand besoin ; [...] ».
- 120A.M. Montpellier AA9, fol. 193 v^o et 194 r^o, 1408 : « [Fol. 193 v^o] [...] Le dimanche 1er avril, on fit une procession générale par ordre et commandement de Mgr le gouverneur ou de son lieutenant et des autres officiers royaux, de Mgr le vicaire de Mgr de Maguelone et à la requête des seigneurs consuls ; on y porta la statue de Notre-Dame-des-Tables et les reliques de Mgr saint Cléophas. On la fit en particulier pour cinq motifs : le premier, pour supplier Notre-Seigneur que, par sa miséricorde, il lui plaise de nous donner de l'eau et de la pluie sur les fruits de la terre qui en avaient un grand besoin, ainsi que la Vierge Madame sainte Marie, sa mère bénie, et toute la cour céleste du Paradis afin qu'elles veuillent bien l'en prier et l'en supplier ; [...] ».
- 121A.M. Montpellier AA9, fol. 89 v^o, 1338 : « [...] Cette année-là, on donna la charité en deniers. [...] ». Le commentaire historique de la version numérique du *Petit Thalamus* précise : « La fête de la charité, attestée depuis au moins 1219, se célébrait chaque année à l'occasion de l'Ascension et consistait en une distribution de pains qui se faisait au nom de la commune. L'année 1338 fut marquée par une grave disette due à une importante sécheresse pendant l'été, ce qui peut expliquer pourquoi lors de la charité de 1339 une distribution en argent remplaça la traditionnelle distribution de pains. [...] ». C'est à partir de cette information que je propose que cette sécheresse se produit aux mois de juillet à septembre 1338.
- 122A.M. Montpellier AA9, fol. 170 v^o et 171 r^o, 1392 : « [...] Le dimanche 4 août, il y eut une procession générale à Montpellier en l'honneur de Dieu, de Madame sainte Marie et de toute la cour céleste, pour rendre grâce à Notre-Seigneur, parce qu'il avait fait cesser ici l'épidémie et parce qu'il nous avait donné de bonnes moissons : nous l'avons supplié qu'il nous donne de bonnes vendanges et de la pluie car il y avait une grande sécheresse [...] ». Si les moissons sont bonnes, le climat des mois les précédents est favorable ; mais la sécheresse touche Montpellier au début du mois d'août et inquiète la population pour les vendanges de septembre ; on peut alors supposer que cette sécheresse ne débute pas en août, mais commence dès juillet, au moment des moissons, et se poursuit en août.
- 123A.M. Montpellier AA9, fol. 229 r^o, 1416 : « [...] On la fit [une procession générale] pour prier Notre-

font penser, par leur date, durée et intensité, à des épisodes cévenols : ils se produisent en automne, sur de courtes périodes de 24 à 72 heures, et semblent être d'une intensité supérieure aux autres épisodes de fortes pluies. Cette intensité peut s'appréhender par l'étude de l'ampleur des dégâts qu'ils provoquent – nous y reviendrons plus tard – ou par les propos qui sont utilisés pour les décrire. Ces épisodes se produisent en septembre 1220¹²⁶, en octobre 1309¹²⁷, en août 1331¹²⁸, en octobre 1374¹²⁹, en septembre 1378¹³⁰, en octobre 1393¹³¹, et en octobre

Seigneur et le supplier que, par sa miséricorde et sa pitié, il veuille bien donner une bonne et sainte unité à notre sainte mère l'Église, donner et maintenir la santé à la personne du roi, notre seigneur, et la paix et la victoire sur ses ennemis, ainsi qu'une pluie convenable pour la préservation des fruits de la terre et la santé pour les personnes. [...] ».

- 124A.M. Montpellier AA9, fol. 88 r°, 1330 : « [...] Cette année-là, extrême sécheresse et maigres moissons, et bien des sources et des puits s'asséchèrent. [...] ». L'année débute en mars dans cette source, à l'élection des nouveaux consuls, et les moissons sont en juillet. On peut donc supposer que cette sécheresse printanière se poursuit jusqu'en juillet, ce qui provoque une mauvaise récolte.
- 125Cinq processions générales ont lieu cette année-là : une en avril « pour que, par sa miséricorde, il nous donne la pluie sur les fruits de la terre et veuille les garder et les préserver de telle façon que le peuple puisse s'en sustenter et que son nom soit loué et glorifié » (A.M. Montpellier AA9, fol. 210 v°) ; une en juin « pour qu'il garde les fruits de la terre et les personnes dans la santé de l'âme et du corps » (A.M. Montpellier AA9, fol. 211 r°) ; deux en juillet où « il s'y ajoutait la prière que Notre-Seigneur nous fasse la grâce de nous accorder la pluie sur les fruits de la terre et qu'il préserve les personnes » (A.M. Montpellier AA9, fol. 211 v° pour le 3 juillet ; A.M. Montpellier AA9, fol. 212 r° pour le 24 juillet) ; et enfin, une en août pour « que, en récompense de sa sainte passion, il nous donne la pluie convenable pour la grande sécheresse qui avait duré si longtemps afin de préserver les personnes et de multiplier les fruits de la terre » (A.M. Montpellier AA9, fol. 212 v°).
- 126A.M. Montpellier AA9, fol. 72 v°, 1220 : « [...] Cette année-là, en septembre, il tomba une si forte pluie qu'elle démolit la berge du Lez. [...] ».
- 127A.M. Montpellier AA9, fol. 84 r°, 1309 : « [...] Le 1er octobre, il y eut une grande crue du Verdanson [...] ». Je suppose que cette crue est à de fortes pluies, bien qu'elle aurait aussi avoir été provoqué par la rupture soudaine d'une paissière. Cependant, lorsque cela se produit, les sources le mentionnent généralement.
- 128A.M. Montpellier AA9, fol. 88 r°, 1331 : « [...] Cette année-là, le 21 août, eut lieu l'inondation du Lez : il détruisit les ponts de Castelnau et du Gué-Juvéval, le Liron, presque tous les moulins et les barrages ; plus de deux cents personnes s'y noyèrent et il provoqua bien d'autres dommages infinis. ». Comme pour la crue du Verdanson, je suppose que cette crue du Lez est dû à des fortes pluies.
- 129A.M. Montpellier AA9, fol. 134 v°, 1374 : « [...] La nuit du 3 octobre, la crue du Lez fut si forte [...]. ». Là aussi, je suppose que cette crue est dû à des fortes pluies.
- 130A.M. Montpellier AA9, fol. 140 v° et 141 r°, 1378 : « [...] Le vendredi 24 septembre, entre midi et les vêpres, à Montpellier et alentour, il plut si fort, si abondamment et avec tant de violence que personne ne se souvenait d'une aussi terrible pluie [...] Le mercredi suivant, le 26 du même mois, il plut toute la nuit aussi fort et de manière aussi continue, mais pas aussi violemment que précédemment, ce qui produisit beaucoup d'autres dommages semblables. [...] ». On a deux épisodes de fortes pluies dans le même mois, en automne, qui durent tous les deux moins de 24h. Il semble cependant il y avoir une erreur de retranscription du calendrier : le 24 septembre est un jeudi, et le 26 un samedi.
- 131A.M. Montpellier AA9, fol. 173 r°, 1393 : « [...] Le mercredi 8 octobre, il y eut de si grosses pluies et un tel déluge de pluie mêlée de grêle entre l'heure de tierce et midi que la rivière du Lez sortit de telle manière de son lit [...] ».

1418¹³². D'autres épisodes de fortes pluies se produisent en novembre 1361¹³³, février 1366¹³⁴, mai 1372¹³⁵ et juin 1387¹³⁶. Enfin, ces fortes pluies peuvent se prolonger sur plusieurs mois, voire une année : c'est le cas de février à juin 1374¹³⁷, d'octobre 1402 à octobre 1403¹³⁸ et de septembre à novembre 1409¹³⁹.

Il est important de mettre en avant les quelques années pour lesquelles le climat est particulièrement difficile. En effet, les années 1362-1363 connaissent un hiver rude et une sécheresse printanière en 1362, suivis d'un nouvel hiver rude en 1363. Les années 1330 et 1412 sont celles où se produisent les sécheresses les plus longues : elles durent cinq mois chacune. L'année 1374 est une année pluvieuse, avec cinq mois de pluie consécutifs, mais connaît aussi un épisode cévenol en octobre. Enfin, les années 1402-1403 sont les plus pluvieuses, avec une année anormalement pluvieuse d'octobre 1402 à octobre 1403.

132A.M. Montpellier AA9, fol. 233 v° à 234 v°, 1418 : « [...] Cette année-là, le dimanche 9 octobre, on organisa une procession générale solennelle dans la ville ; [...] On la fit particulièrement pour cinq motifs : [...] Ensuite, pour que Dieu améliore le temps afin que les gens puissent semer. [...] ». On a besoin d'un meilleur temps pour les semailles, je suppose donc que c'est la pluie qui empêche ces semailles : elle peut emporter les semis et détruire les jeunes pousses, on attends donc qu'elle se calme pour pouvoir semer.

133A.M. Montpellier, fol. 105 v°, 1361 : « [...] Cette année, le 23 novembre, peu après minuit, il se produisit une grande tempête de tonnerres, d'éclairs et de pluie dans tout notre pays [...] ».

134A.M. Montpellier AA9, fol. 118 v°, 1366 : « [...] Comme la nuit d'après [lundi 8 février] il fit une grande tempête avec du tonnerre et des éclairs, et qu'il tomba une très forte pluie toute cette nuit-là et la suivante, et tout le lundi et le mardi [...] ».

135A.M. Montpellier AA9, fol. 130 v°, 1372 : « [...] Chose inouïe : Le mardi 11 mai, il commença par faire un grand orage de vent et de pluie toute la nuit, puis, un peu après l'aube, il y eut un grand coup de tonnerre. [...] ».

136A.M. Montpellier AA9, fol. 158 v°, 1387 : « [...] Le jeudi 20 juin, il y eut une telle tempête à Montpellier et dans son terroir, le jour et la nuit, qu'elle détruisit quantité de gerbes de blé sur les aires et dans les champs et qu'elle déracina quantité d'arbres. [...] ».

137A.M. Montpellier AA9, fol. 133 v°, 1374 : « [...] Durant toute cette année, de carême-prenant jusqu'à la Saint-Jean, il persista des brumes et un air vicié ; [...] ». Si l'air vicié pourrait signifier un air frais, son association à des brumes laisse penser qu'il s'agit ici d'un temps pluvieux. Cette hypothèse est partagée par Marie-Joseph Larenaudie : « Le printemps de 1374 est extrêmement pluvieux à Montpellier : du Carême à la Saint-Jean, les pluies et tempêtes gâtent les blés, les vignes et les fruits. » (Marie-Josèphe Larenaudie, « Les famines en Languedoc aux XIV^e et XV^e siècles », *Annales du Midi*, tome 64, n°17, 1952, p. 27-39, p. 32).

138A.M. Montpellier AA9, fol. 185 r° et v°, 1403 : « [...] Toute cette année-là, il y eut de si grandes pluies, de si grandes inondations et de si grands déluges que la rivière du Lez emporta des barrages et en détruisit d'autres. Les moissons, les dépicages, les vendanges et les semailles furent presque totalement perdues, car, quand on avait moissonné, on ne pouvait pas dépicquer, ni ensuite vendanger ni semer. Et ces pluies durèrent sans discontinuer de depuis les Quatre Temps de la Saint-Michel de l'an passé jusqu'après la Toussaint de cette année. Alors, les pluies cessèrent et les gens commencèrent à semer. [...] ». La Saint-Michel se célèbre le 29 septembre, et la Toussaint le 1er novembre : les pluies durent donc depuis octobre 1402 à octobre 1403, soit douze mois.

139A.M. Montpellier AA9, fol. 198 v° et 199 r°, 1409 : « [...] Le dimanche 24 novembre, on fit dans notre ville une procession générale pour quatre motifs en particulier : [...] et pour ce temps détrempé par la grande abondance des pluies qui ont duré sans discontinuer de la mi-septembre jusqu'ici et qui ne cessent toujours pas, qu'il lui plaise par sa sainte miséricorde de le tempérer ; [...] ». Cette pluie abondante dure depuis septembre, soit depuis trois mois.

2.1.2. L'évolution du climat entre les XIII^e et XV^e siècles

Ces phénomènes sont également classés par année (Annexe 7), ce qui nous permet de prendre conscience du pourcentage qu'ils représentent sur les 227 ans qui séparent les années 1200 et 1426. Sur ces 227 années, 34 subissent un ou deux de ces quatre phénomènes. Malgré les nombreuses informations que fournit le *Petit Thalamus* sur l'état du climat au Moyen Âge, il n'enregistre pour le XIII^e siècle que très peu de difficultés climatiques. Il ne faut pas pour autant l'interpréter comme la preuve d'un climat particulièrement favorable au cours de ce siècle. Si les concepteurs du *Petit Thalamus* se souviennent de l'année 1220 et l'enregistrent comme particulièrement difficile au niveau du climat, cet enregistrement ne devient systématique que bien plus tard. En effet, les *Avenimens* ne commencent qu'au cours du XIV^e siècle, ce qui explique le peu de renseignements que le *Petit Thalamus* possède sur le climat pour le XIII^e siècle. Ainsi, la multiplication des phénomènes climatiques au XIV^e siècle, visible par les informations contenues dans le *Petit Thalamus* (Annexe 7), ne reflète probablement pas une réalité historique, mais plutôt une absence archivistique. Néanmoins, il faut s'interroger sur la mention des fortes pluies de 1220, malgré l'absence des *Avenimens* pour le XIII^e siècle : ce phénomène climatique aurait-il eu une intensité suffisamment importante pour justifier sa conservation à l'écrit et sa transmission, un siècle plus tard, aux concepteurs du *Petit Thalamus* ? Ou bien, puisque ce phénomène se produit peu de temps après la domination aragonaise de 1204 et la naissance du consulat en 1206, cette conservation serait-elle le fruit d'une mémoire des origines communales de Montpellier ?

L'analyse se limite ainsi au XIV^e siècle et au début du XV^e siècle. Sur les 118 ans pour lesquels on a une information régulière (1309-1426), 33 années (28%) sont marquées par un phénomène anormal. On voit aussi très clairement que la fréquence augmente à partir de 1361, avec plusieurs fois deux voire trois années anormales successives, ce qui ne se produisait pas auparavant. Sur ces 33 années, 6 d'entre elles sont marquées par des orages, 12 par le gel ou la grêle, 11 par la sécheresse et 14 par la pluie.

Lorsque l'on regroupe tous ces phénomènes sur un même tableau (Annexe 8), on peut plus facilement se rendre compte des tendances climatiques d'une année sur l'autre et d'un siècle à l'autre, ce qui permet d'effectuer une comparaison entre le XIV^e siècle et le début du XV^e siècle. L'évolution qui se produit tout au long du XIV^e siècle, le siècle pour lequel nous avons le plus de renseignement, peut également être étudiée en lien avec les travaux de

certaines historiennes du climat. Les différentes données que j'ai trouvées peuvent être complétées par les travaux d'autres chercheurs, comme Carole Puig, qui travaille sur le climat dans le Roussillon médiéval. Elle recense ainsi, en plus des phénomènes que j'ai trouvés dans le *Petit Thalamus*, des épisodes de fortes pluies en 1224¹⁴⁰ et en 1330, ainsi que de sécheresse en 1219 et en 1315, et des hivers rudes en 1240-1241 et en 1261¹⁴¹.

Entre 1301 et 1400, 23 années subissent des phénomènes climatiques : parmi ces phénomènes, on retrouve 4 années d'orages, 10 de gels ou de grêles, 7 de sécheresses et 9 de fortes pluies. Certaines années connaissent plusieurs phénomènes simultanés, comme la tempête de grêle de mai 1395 qui se produit en pleine sécheresse printanière. Certaines années subissent plusieurs phénomènes à des périodes différentes, comme lorsque la sécheresse printanière de 1362 suit l'hiver particulièrement rude de 1361-1362. Si on prend en compte la durée de ces phénomènes, on s'aperçoit que pour ce XIV^e siècle, on a 18 mois de sécheresse et 15 mois de pluie. Les pluies, à l'exception de celles de 1374, ne durent généralement que quelques jours à quelques semaines, alors que les sécheresses, qui sont moins fréquentes, durent en revanche de 2 à 5 mois¹⁴². On remarque que la première moitié du XIV^e siècle est surtout marquée par des épisodes de sécheresses, alors que la seconde moitié de ce siècle est surtout marquée par des fortes pluies, des orages et des hivers très froids. Pourrait-on en conclure qu'il s'agit ici du moment où, à Montpellier et peut-être même plus largement en Languedoc, on passe de l'optimum climatique au petit âge glaciaire ?

Emmanuel Leroy Ladurie situe l'optimum climatique médiéval entre les X^e et XII^e siècles pour la France, l'Angleterre et l'Allemagne, son point culminant étant les années 1080-1180, et le caractérise par des hivers doux et des sécheresses estivales et intenses¹⁴³. Il considère

140Carole Puig, « Les prémices du Petit Âge Glaciaire en Roussillon à travers le prisme des sources écrites », *Archéologie du Midi Médiéval*, tome 27, 2009, p. 191-205, p. 192-193 : « Il existe en premier lieu des incidents ponctuels, très localisés, mentionnés à l'échelle d'une seule région dont la portée peut être plus ou moins dramatique pour la population. C'est le cas par exemple des fortes pluies roussillonnaises de 1224, qui ne semblent pas avoir eu d'incidences graves, alors que la grande sécheresse de 1219 avait conduit à une importante épizootie. La mention de l'accident météorologique prend tout son sens quand les sources livrent aussi les conséquences qui en ont découlé et qu'il nous est alors possible d'appréhender pleinement l'ampleur du phénomène. ».

141Carole Puig, « Les prémices du Petit Âge Glaciaire en Roussillon », *cit.*, p. 194-195 : « Fig.1 : Tableau des incidents météorologiques : 1240-1241 : Hiver rude en Languedoc ; 1261 : Neige abondante à Montpellier ; 1315 : Grande sécheresse à Montpellier ; 1323 : Grande sécheresse à Montpellier ; 1330 : Grande sécheresse à Montpellier ; 1331 : Inondations à Montpellier ; 1330-1331 : Crues du Lez ».

142À l'exception de celle de 1395, dont la durée n'est pas précisée, et que j'ai donc limitée au mois de mai. Cependant, il pourrait s'agir d'une sécheresse printanière qui aurait débuté en mars ou avril.

143Emmanuel Le Roy Ladurie, *Histoire du climat depuis l'an mil*, *cit.*, p. 443-444 : « En termes de chronologie plus précise, les séries d'événements météorologiques tirées des documents médiévaux fixent la période la plus favorable de ce petit optimum (caractérisé par la douceur des hivers, et par la sécheresse des étés) aux années 1080-1180 de notre ère. Du moins pour ce qui concerne l'Occident européen (Angleterre, France,

également le petit âge glaciaire en deux phases successives : la première se produisant au cours du XIII^e siècle, et la seconde, à la fin du XVI^e siècle¹⁴⁴. Le XIV^e siècle est donc d'après lui déjà complètement intégré dans la période que l'on appelle le petit âge glaciaire. L'optimum climatique se situerait plutôt vers la fin du XII^e siècle, le XIII^e siècle étant une sorte de période de transition entre ces deux phénomènes. Cependant, cette recrudescence des sécheresses observée dans la première moitié du XIV^e siècle à Montpellier pourrait correspondre à une phase intermédiaire aux deux vagues du petit âge glaciaire – une courte halte avant une reprise dans la seconde moitié du XIV^e siècle, qui s'intensifie ensuite au XV^e siècle, pour atteindre son apogée entre 1580 et 1850. On peut aussi avancer que le modèle d'Emmanuel Leroy Ladurie pourrait ne pas s'appliquer pour le sud de la France et le climat méditerranéen : on aurait alors à la fois un optimum climatique et un petit âge glaciaire plus tardifs que dans le nord de la France, l'Angleterre et l'Allemagne. Dans ce cas, on peut considérer, pour le sud de la France, un optimum climatique vers la fin du XIII^e siècle et la première moitié du XIV^e siècle, avant l'arrivée assez brutale de la première vague du petit âge glaciaire dans la seconde moitié du XIV^e siècle et jusqu'au début du XV^e siècle.

Entre 1401 et 1426, dix années connaissent ces divers phénomènes : on a alors 2 années d'orages avec de la grêle, 4 années de sécheresse et 4 années de fortes pluies. Au cours de ce siècle, on a 16 mois de pluie et 8 mois de sécheresse. On a donc plus de mois de pluie en 27 ans que durant tout le XIV^e siècle. Mais ces chiffres sont à nuancer : 2 années se démarquent au cours de ce siècle, et représentent l'essentiel de ces mois de pluies et de sécheresses. Sur les 16 mois de pluie, on a les 12 mois consécutifs des années 1402-1403 ; sur les 8 mois de sécheresses, on a également les 5 mois consécutifs de 1412. Les pluies sont automnales et les sécheresses printanières, ce qui est très caractéristique du climat méditerranéen, à l'exception de la sécheresse estivale de 1406. Si l'on considère l'ensemble des phénomènes climatiques, on observe une nette augmentation de leur occurrence à partir des années 1360. En effet, avant 1360, chaque décennie est ponctuée d'un seul ou de 2 phénomènes climatiques¹⁴⁵ ; après

Allemagne). [...] Il semble, par ailleurs, que cette « période douce » haut-médiévale de retrait glaciaire se caractérise, en Europe occidentale, par d'assez fortes sécheresses ; celles-ci étant le double résultat d'une pluviosité défaillante et d'une vigoureuse évaporation. ».

144 *Ibid.*, p. 446 : « Ainsi des signes concordants se manifestent de divers côtés : ils proposent, quant au climat du dernier millénaire, une chronologie en trois mouvements : 1. petit optimum de l'an mil ; 2. poussées glaciaires du *little ice age* culminant une première fois vers 1200-1300, et une seconde fois vers 1580-1850 ; 3. réchauffement contemporain, pour finir. ».

145 La décennie 1330 est une exception, puisqu'elle connaît 3 phénomènes climatiques. Elle est cependant suivie d'une décennie sans incidents climatiques. La moyenne sur ces 20 années est donc toujours inférieure à 2 phénomènes par décennie.

1360, cependant, ce chiffre passe de 4 à 6 phénomènes¹⁴⁶. En comparant le XIV^e et le XV^e siècle, on remarque, bien plus que leur multiplication, l'intensification de ces phénomènes.

2.2. Les risques climatiques associés aux cours d'eau

Ces phénomènes climatiques ont de nombreuses conséquences sur les cultures, les aménagements fluviaux et terrestres et les habitants de Montpellier. Les sécheresses printanières peuvent être le déclencheur d'invasions de sauterelles en été¹⁴⁷, qui ravagent alors les cultures ; ces invasions touchent l'Espagne intérieure mais aussi le sud de la France, comme en témoigne celle qui se produit à Montpellier en juillet 1365¹⁴⁸. Les sécheresses elles-mêmes, mais aussi les fortes pluies ou le gel, peuvent également nuire aux récoltes, comme par exemple le gel d'avril 1395 qui touche les vignes de Montpellier¹⁴⁹. Les orages et les tempêtes de pluie ou de grêle provoquent également de nombreuses destructions matérielles,

146 La décennie 1380 est une exception, puisqu'elle ne connaît que 2 phénomènes climatiques. Elle est cependant précédée d'une décennie connaissant 4 incidents climatiques, et suivie d'une décennie en connaissant 5. La moyenne sur ces 30 années peut donc être arrondie à l'unité en 4 phénomènes par décennie.

147 Julian Montemayor, « Les invasions de sauterelles dans l'Espagne intérieure », dans Bartolomé Bennassar (éd.), *Les catastrophes naturelles dans l'Europe médiévale et moderne*, Toulouse, PUM, 1996, p. 261-269, p. 263 : « Pour des raisons qui ne sont pas totalement connues mais parmi lesquelles figurent de mauvaises conditions de température et d'humidité se produisent des cycles de transformation des criquets. Au cours de ces phases d'une durée de deux ans ou plus se manifeste leur tendance au polymorphisme. D'insectes solitaires et sédentaires ils deviennent migrants et grégaires. Des années à pluies de printemps insuffisantes déclenchent le processus en concentrant les criquets par réduction de l'aire habitée. Par la suite il ne leur reste plus qu'à se répandre hors de leur réserve pour ravager les champs et se reproduire, ce qui prolonge les dégâts sur plusieurs années si rien n'est fait pour interrompre le cycle naturel des locustes. ».

148 A.M. Montpellier AA9, fol. 113 r^o, 1365 : « [...] Le 15 juillet, il commença d'arriver à Montpellier et dans tout son territoire de grandes quantités de sauterelles qui volaient dans l'air en grandes nuées si bien qu'elles couvraient tout le pays, recouvraient presque tout le sol et empêchaient en partie de voir le soleil ; elles mangeaient tous les végétaux qu'elles trouvaient, dans les prés et ailleurs [...] ».

149 A.M. Montpellier AA9, fol. 176 v^o, 1395 : « [...] Le vendredi 16 avril, entre l'heure de matines et l'aube, il s'abattit un tel coup de froid qu'il tua presque les bourgeons des vignes et les raisins de la plus grande partie du terroir de Montpellier [...] ».

sur une partie des remparts¹⁵⁰, maisons et hôpitaux¹⁵¹ ainsi que sur les clochers d'églises¹⁵². De nombreuses personnes subissent directement ces changements climatiques, comme ceux qui sont frappés par la foudre, blessés par des tempêtes de grêle, ceux qui souffrent de la canicule¹⁵³ ou meurent du froid intense¹⁵⁴. Enfin, d'autres personnes sont victimes des dégâts matériels provoqués par ces changements climatiques, tels que la chute de pans de murs ou de toitures, et la destruction de ponts ou de chemins¹⁵⁵. Cependant ces différents phénomènes ont aussi un impact direct, à de nombreuses reprises, sur les cours d'eau : soit en les asséchant, soit au contraire en provoquant leur inondation. Sous l'influence du climat, ces cours d'eau causent ainsi de nombreux dégâts sur les aménagements fluviaux et terrestres, les cultures, les élevages et les réserves de blé, mais entraînent aussi des pertes humaines.

2.2.1. Un climat qui entraîne tantôt l'assèchement, tantôt l'inondation

Tout d'abord, on a la mention dans le *Petit Thalamus* de l'assèchement des cours d'eau et des puits à la suite de la sécheresse de 1330¹⁵⁶. Les mentions d'inondations sont plus

150A.M. Montpellier, fol. 105 v°, 1361 : « [...] Cette année, le 23 novembre, peu après minuit, il se produisit une grande tempête de tonnerres, d'éclairs et de pluie dans tout notre pays, si bien que des pans des remparts de Gignac, d'Aniane et d'autres localités tombèrent, et on retrouva beaucoup des pierres de ces murs sur les maisons de ces localités sans qu'elles aient blessé personne [...] ».

151A.M. Montpellier AA9, fol. 130 v°, 1372 : « [...] Chose inouïe : Le mardi 11 mai, il commença par faire un grand orage de vent et de pluie toute la nuit, puis, un peu après l'aube, il y eut un grand coup de tonnerre. Alors, le ministre de la Trinité et son compagnon virent dans la chambre où ils couchaient un démon de forme humaine, vêtu d'un court manteau vermeil, avec une toque noire sur la tête, à cheval sur une cerceuil ; il ramassa ensuite par terre une grosse pierre qui pesait près d'un demi-quintal, la mit sous le bras et sortit par la porte. beaucoup d'arbres furent brisés et arrachés dans les jardins du voisinage, le toit de l'église, du cloître, de la maison de l'ordre et de celle de la recluse furent enlevés. Il en repartit dans la direction du guéret de la Valette d'où il enleva quantité de toiles qu'il emporta de l'autre côté du Lez et dispersa à travers arbres et vignes jusqu'auprès de la localité de Clapiers [...] ».

152A.M. Montpellier AA9, fol. 131 r°, 1372 : « [...] Le mercredi suivant [15 décembre], à six heures du matin, il y eut une si grande orage que la foudre abbatit la pointe de la flèche du clocher de Saint-Firmin ; les pierres qui tombèrent détruisirent entièrement les chambres des prêtres jusqu'au sol de la chapelle de la Trinité et cela causa de gros dégâts dans beaucoup de maisons voisines [...] ».

153A.M. Montpellier AA9, fol. 86 v°, 1323 : « [...] Il y eut une grande sécheresse et une canicule dont moururent beaucoup de gens [...] ».

154A.M. Montpellier AA9, fol. 161 r° et v°, 1388 : « [...] Cette même année, en janvier, février et mars, il y eut de telles chutes de neige sur le Lozère qu'elles détruisirent beaucoup de mas et qu'il y mourut beaucoup de gens à cause de la chute des maisons ; d'autres moururent de froid, d'autres de faim, car les chutes de neige durèrent tellement plus longtemps que de coutume que les provisions qu'ils avaient faites ne leur suffisaient pas. Il y avait dans le pays des gens dont les souvenirs remontaient à 80 ans et plus, qui disaient qu'ils n'avaient jamais vu de si grandes chutes de neige. ».

155A.M. Montpellier AA9, fol. 137 r° et v°, 1376 : « [...] Cette même année, le 26 juin, il fit une grande tempête à Montpellier et dans sa région si bien que la foudre frappa l'hôpital de Celleneuve dont un pan de mur s'effondra, tua un homme et estropia deux femmes qui s'y étaient réfugiées à cause de la tempête avec d'autres qui étaient dans les champs [...] ».

156A.M. Montpellier AA9, fol. 88 r°, 1330 : « [...] Cette année-là, extrême sécheresse et maigres moissons, et bien des sources et des puits s'asséchèrent. [...] ».

fréquentes, et à l'exception de celle de 1378¹⁵⁷, il est possible de connaître quel cours d'eau sort de son lit. On a ainsi des inondations du Lez en 1220¹⁵⁸, 1331¹⁵⁹, 1374¹⁶⁰, 1393¹⁶¹ et 1403¹⁶². Le Verdanson entre en crue en 1309¹⁶³ ; et le ruisseau des Aiguerelles, qui se jette lui aussi dans le Lez, sort subitement de son lit en 1354¹⁶⁴ : on peut supposer que cette crue subite est due à la destruction d'un ou plusieurs barrages de ce ruisseau par la grêle. Lors de ces inondations, les berges des cours d'eau sont endommagées, comme en témoigne l'inondation du Lez de 1220. Jean-Paul Bravard fait le lien entre les défrichements des siècles précédents et la fragilisation des versants :

« Il est probable que la période de l'An Mil, en autorisant l'extension des défrichements, a fragilisé les versants ; elle a, en quelque sorte, créé les conditions de réponses érosives localisées aux épisodes pluvieux du XI^e au XIII^e siècle et de réponses violentes de l'environnement à la crise climatique du Petit Âge Glaciaire, « rencontre malencontreuse d'une péjoration du climat et d'un appesantissement de la pression de l'homme sur le milieu naturel » (Neboit, 1983). »¹⁶⁵.

157A.M. Montpellier AA9, fol. 140 v^o et 141 r^o, 1378 : « [...] Le vendredi 24 septembre, entre midi et les vèpres, à Montpellier et alentour, il plut si fort, si abondamment et avec tant de violence que personne ne se souvenait d'une aussi terrible pluie ; au point qu'elle démolit quantité de maisons, de murs et de barrages de moulins, qu'elle se déversa dans beaucoup de chemins, et noya beaucoup de champs et de vignes ; et cela provoqua bien d'autres dégâts. Le mercredi suivant, le 26 du même mois, il plut toute la nuit aussi fort et de manière aussi continue, mais pas aussi violemment que précédemment, ce qui produisit beaucoup d'autres dommages semblables [...] ».

158A.M. Montpellier AA9, fol. 72 v^o, 1220 : « [...] Cette année-là, en septembre, il tomba une si forte pluie qu'elle démolit la berge du Lez. [...] ».

159A.M. Montpellier AA9, fol. 88 r^o, 1331 : « [...] Cette année-là, le 21 août, eut lieu l'inondation du Lez [...] ».

160A.M. Montpellier AA9, fol. 134 v^o, 1374 : « [...] La nuit du 3 octobre, la crue du Lez fut si forte [...] ».

161A.M. Montpellier AA9, fol. 173 r^o, 1393 : « [...] Le mercredi 8 octobre, il y eut de si grosses pluies et un tel déluge de pluie mêlée de grêle entre l'heure de tierce et midi que la rivière du Lez sortit de telle manière de son lit qu'elle recouvrit presque le pont du Gué-Juvénel, et qu'elle arriva au pied de la croix du pont. [...] ».

162A.M. Montpellier AA9, fol. 185 r^o, 1403 : « [...] Toute cette année-là, il y eut de si grandes pluies, de si grandes inondations et de si grands déluges que la rivière du Lez emporta des barrages et en détruisit d'autres. [...] ».

163A.M. Montpellier AA9, fol. 84 r^o, 1309 : « [...] Le 1er octobre, il y eut une grande crue du Verdanson [...] ».

164A.M. Montpellier AA9, fol. 97 r^o, 1354 : « Cette même année, le vendredi 12 septembre, quand on avait éteint la lumière, il tomba une telle giboulée de grêle, et si drue, avec un tel déluge que ces grêlons brisèrent la plus grande partie des tuiles des maisons de Montpellier car, à ce que racontaient certains, il tomba des grêlons qui pesaient une livre et il y en avait qui pesaient quatre livres, dix, et vingt-cinq livres. La tempête qui se déchaîna fut si forte qu'elle détruisit les clochers de Saint-Martin de Prunet et de Notre-Dame de Chaulet, et elle détruisit une grande quantité d'arbres, des grands et des gros, de façon extraordinaire, et des maisons. Il tomba un tel déluge que sept bêtes de somme chargées de ballots d'étoffe qui venaient de la foire de Pézenas et passaient à la pointe Saint-Christophe furent emportées par le flot jusque au petit portail de Saint-Barthélemy où elles se noyèrent. Jacme dels Gorcs, dont c'était le jardin, se noya au même endroit et il se produisit bien d'autres catastrophes [...] ». Le commentaire historique disponible sur la version numérique du *Petit Thalamus* précise : « [...] Si l'on tient compte de la localisation de Saint-Barthélemy, il semble qu'il s'agisse d'une crue subite du ruisseau des Aiguerelles qui délimitait sur son flanc sud le faubourg de la Saunerie avant d'aller se jeter dans le Lez. [...] ».

165 Jean-Paul Bravard, « Des versants aux cours d'eau, les implications des fluctuations paléohydrologiques à l'époque médiévale », dans *L'homme et la nature au Moyen Âge (paléoenvironnement et sociétés européennes)*. Actes du V^e Congrès international d'Archéologie Médiévale, Grenoble, 6-9 octobre 1993,

Les versants des cours d'eau, ce qui comprend leurs berges, sont ainsi particulièrement fragilisés en raison de leur forte érosion, qui s'intensifie à chaque inondation. Les cours d'eau et les étangs aux alentours de Montpellier peuvent également être touchés par le gel¹⁶⁶, bien que la proximité de la mer rende ce phénomène peu commun.

2.2.2. Les conséquences des étiages et des crues sur les aménagements fluviaux et terrestres

L'assèchement des cours d'eau peut entraîner un ralentissement voire un arrêt du fonctionnement des moulins hydrauliques, comme cela se produit en 1313¹⁶⁷. Mais ce sont surtout les inondations qui entraînent le plus de dégâts matériels. En effet, elles détruisent des moulins, canaux et paissières ainsi que d'autres aménagements associés à l'artisanat du textile, tels que des lavoirs, en 1331¹⁶⁸, 1378¹⁶⁹ et 1393¹⁷⁰. Elles détruisent également des aménagements terrestres et routiers, tels que des maisons et des hôpitaux en 1309¹⁷¹ et 1378, et des ponts et des chemins en 1331, 1378 et 1393. Ces inondations ont également de nombreuses conséquences sur les cultures et les bêtes d'élevage ou de somme. Les

Caen, Société d'Archéologie médiévale, 1996, p. 171-179, p. 178.

166A.M. Montpellier AA9, fol. 110 r°, 1363 : « [...] Cette année-là, il fit si froid et il gela si fort que le Rhône gela de même que l'étang de Thau, si bien qu'on y passait à pied dessus de la colline de Sète jusqu'à Mèze [...] ».

167A.M. Montpellier AA9, fol. 85 r°, 1313 : « [...] Cette année-là, il y eut partout une très grande sécheresse, si bien qu'à Pâques on ne pouvait faire tourner les moulins que sur les bassins [...] ».

168A.M. Montpellier AA9, fol. 88 r°, 1331 : « [...] Cette année-là, le 21 août, eut lieu l'inondation du Lez : il détruisit les ponts de Castelnaud et du Gué-Juvénal, le Liron, presque tous les moulins et les barrages [...] ».

169A.M. Montpellier AA9, fol. 140 v° et 141 r°, 1378 : « [...] Le vendredi 24 septembre, entre midi et les vêpres, à Montpellier et alentour, il plut si fort, si abondamment et avec tant de violence que personne ne se souvenait d'une aussi terrible pluie ; au point qu'elle démolit quantité de maisons, de murs et de barrages de moulins, qu'elle se déversa dans beaucoup de chemins, et noya beaucoup de champs et de vignes ; et cela provoqua bien d'autres dégâts. Le mercredi suivant, le 26 du même mois, il plut toute la nuit aussi fort et de manière aussi continue, mais pas aussi violemment que précédemment, ce qui produisit beaucoup d'autres dommages semblables. [...] ».

170A.M. Montpellier AA9, fol. 173 r° et v°, 1393 : « [...] Le mercredi 8 octobre, il y eut de si grosses pluies et un tel déluge de pluie mêlée de grêle entre l'heure de tierce et midi que la rivière du Lez sortit de telle manière de son lit qu'elle recouvrit presque le pont du Gué-Juvénal, et qu'elle arriva au pied de la croix du pont. Elle brisa aux extrémités de ce pont et de celui de Castelnaud les parapets et les bordures de pierre, provoquant l'écroulement d'une grande partie du pont de Saint-Hilare. Elle détruisit une grande partie des moulins situés sur son cours et démolit les canaux, pour la plus grande partie, et les moulins à foulon, et emporta toutes les toiles des fouleries et des lavoirs de la rivière [...] ».

171A.M. Montpellier AA9, fol. 84 r°, 1309 : « [...] Le 1^{er} octobre, il y eut une grande crue du Verdanson, si forte qu'elle détruisit beaucoup de maisons au Legassieu et à la Trinité, une partie de l'hôpital du Saint-Esprit et fit bien d'autres dégâts. ».

inondations inondent ainsi les champs à proximité des cours d'eau en 1378¹⁷², 1387¹⁷³ et 1403¹⁷⁴, nuisant ainsi aux récoltes ; elles inondent également les moulins hydrauliques qui contiennent des réserves de blé ou de farines en 1374¹⁷⁵ et en 1393¹⁷⁶. Elles noient des bêtes de somme en 1354¹⁷⁷ et des ovins en 1374¹⁷⁸. Ces différents dommages peuvent être à l'origine de disettes, voir de famines, et peuvent également constituer un frein économique lorsque les inondations détruisent simultanément plusieurs moulins d'un même cours d'eau.

2.2.3. Les pertes humaines

Enfin, les inondations entraînent de nombreuses pertes humaines, en 1331¹⁷⁹, 1354¹⁸⁰, 1374¹⁸¹ et 1393¹⁸². On s'aperçoit ainsi que les crues du Lez sont non seulement dangereuses et dévastatrices, elles sont également imprédictibles et violentes. En effet, la victime de 1393 est un meunier qui n'est *a priori* pas surpris dans son sommeil, dans le cas où il logerait au dessus de son moulin, puisqu'il ne s'agit pas ici d'une crue nocturne : elle se produit entre 9h du matin

172A.M. Montpellier AA9, fol. 140 v° et 141 r°, 1378 : « [...] Le vendredi 24 septembre, entre midi et les vèpres, à Montpellier et alentour, il plut si fort, si abondamment et avec tant de violence que personne ne se souvenait d'une aussi terrible pluie ; au point qu'elle [...] noya beaucoup de champs et de vignes [...] ».

173A.M. Montpellier AA9, fol. 158 v°, 1387 : « [...] Le jeudi 20 juin, il y eut une telle tempête à Montpellier et dans son terroir, le jour et la nuit, qu'elle détruisit quantité de gerbes de blé sur les aires et dans les champs et qu'elle déracina quantité d'arbres. [...] ».

174A.M. Montpellier AA9, fol. 185 r° et v°, 1403 : « [...] Toute cette année-là, il y eut de si grandes pluies, de si grandes inondations et de si grands déluges que la rivière du Lez emporta des barrages et en détruisit d'autres. Les moissons, les dépicages, les vendanges et les semailles furent presque totalement perdues, car, quand on avait moissonné, on ne pouvait pas dépiquer, ni ensuite vendanger ni semer. Et ces pluies durèrent sans discontinuer de depuis les Quatre Temps de la Saint-Michel de l'an passé jusqu'après la Toussaint de cette année. Alors, les pluies cessèrent et les gens commencèrent à semer. Le désastre fut encore plus grand pour les blés qui ne pouvaient se conserver, mais où grouillaient les papillons et les vers, et si humides que c'est à peine si on pouvait les moudre ; quant aux vins, ils ne pouvaient prendre couleur, même en les gardant longtemps dans les cuves, mais ils avaient couleur de lessif et il fallut en jeter la plus grande partie. [...] ».

175A.M. Montpellier AA9, fol.134 v°, 1374 : « [...] La nuit du 3 octobre, la crue du Lez fut si forte qu'il noya quantité de blé à moudre et de farine dans les moulins [...] ».

176A.M. Montpellier AA9, fol. 173 r° et v°, 1393 : « [...] Le mercredi 8 octobre [...] la rivière du Lez sortit de telle manière de son lit [...] il s'y noya toutes les farines et les blés qui se trouvaient dans ces moulins[...] ».

177A.M. Montpellier AA9, fol. 97 r°, 1354 : « Il tomba un tel déluge que sept bêtes de somme chargées de ballots d'étoffe qui venaient de la foire de Pézenas et passaient à la pointe Saint-Christophe furent emportées par le flot jusque au petit portail de Saint-Barthélemy où elles se noyèrent [...] ».

178A.M. Montpellier AA9, fol.134 v°, 1374 : « [...] La nuit du 3 octobre, la crue du Lez [...] noya des personnes et des troupeaux de bêtes à laine enfermés dans des claies près de la berge du Lez [...] ».

179A.M. Montpellier AA9, fol. 88 r°, 1331 : « [...] plus de deux cents personnes s'y noyèrent et il provoqua bien d'autres dommages infinis. ».

180A.M. Montpellier AA9, fol. 97 r°, 1354 : « Jacme dels Gorcs, dont c'était le jardin, se noya au même endroit et il se produisit bien d'autres catastrophes [...] ».

181A.M. Montpellier AA9, fol.134 v°, 1374 : « [...] La nuit du 3 octobre, la crue du Lez [...] noya des personnes [...] ».

182A.M. Montpellier AA9, fol. 173 v°, 1393 : «[...] il s'y noya toutes les farines et les blés qui se trouvaient dans ces moulins, ainsi que le meunier Francés Asimani [...] ».

et midi. Bien qu'un meunier du XIV^e siècle sache observer et en partie prédire le temps, celui-ci n'est pourtant pas capable de prédire l'arrivée de cette crue¹⁸³, ni de se mettre à l'abri à distance du cours d'eau. Cela peut être dû aux nombreux ruisseaux affluents que ce fleuve possède : ils peuvent, s'ils débordent, combiner leurs effets et engendrer une crue soudaine et particulièrement violente, d'où l'ampleur des dégâts matériels et des pertes humaines que ce fleuve entraîne. On constate cependant que la crue de 1331 est la plus meurtrière. La diminution du nombre de morts lors des crues suivantes pourrait être due aux mesures d'action et de gestion qui sont mises en place par le consulat pour diminuer l'impact des crues.

2.3. Les mesures d'action et de gestion des risques climatiques

En raison des multiples conséquences économiques, sociales et environnementales qu'entraînent les inondations et les sécheresses sur la ville et ses cours d'eau, le consulat de Montpellier procède à des actions de gestion des dommages et de réponse face aux risques climatiques. Si les inondations font surtout intervenir les consuls de mer, en collaboration avec les autorités environnantes – notamment l'évêché de Maguelone –, la gestion des sécheresses se fait par le consulat majeur¹⁸⁴ et les paroisses de Saint-Firmin et Saint-Denis¹⁸⁵, avec le soutien de l'ensemble de la communauté urbaine, laïque et cléricale. Cette gestion est génératrice de pratiques religieuses nouvelles, bien que ponctuelles : le mouvement des flagellants, qui apparaît à Montpellier en 1313 malgré son interdiction pontificale dès 1261, est vite remplacé par l'organisation de deux processions au Lez, caractérisées par la mise en contact de la statue reliquaire de Notre-Dame-des-Tables avec l'eau du fleuve. Des actions sont également prises face aux risques climatiques, à travers l'organisation régulière de processions générales à l'intérieur des enceintes de la ville.

183 Claude Rivals, « Au carrefour des disciplines, le moulin et le meunier. Un grand sujet d'anthropologie historique », dans Mireille Mousnier (éd.), *Moulins et meuniers dans les campagnes européennes (IX^e-XVIII^e siècle)*. Actes des XXI^{es} Journées Internationales d'Histoire de l'Abbaye de Flaran, Valence-sur-Baïse, 3-5 septembre 1999, Toulouse, Presses universitaires du Midi (PUM), 2002, p. 273-284, p. 280 : « C'est auprès des meules qu'on voit le meunier. Pour gouverner sa machine, il a acquis une fine connaissance de la nature, ses prévisions météorologiques sont fiables, il maîtrise les éléments (eau, vent) et la technique. ».

184 Le consulat majeur est élu par les anciens consuls parmi les différentes échelles de métier de la ville, et s'occupe de la gestion et de l'administration de la commune. Le consulat de mer est lui élu par le consulat majeur et s'occupe de la gestion du port de Lattes et du Lez.

185 La paroisse de Saint-Firmin participe aux processions générales parce qu'elle gère les différentes églises de Montpellier et qu'elle fournit les reliques du corps et de la tête de Saint-Cléophas. La paroisse de Saint-Denis participe aux processions au Lez parce que le parcours de ces processions dépasse Montpellier et concerne aussi MontPELLIÉRET, dont dépend cette paroisse.

2.3.1. La gestion des inondations par les consuls de mer

Le *Petit Thalamus* fait rarement mention des actions qui sont mises en œuvre par le consulat pour faire face à ces phénomènes et leurs conséquences sur les cours d'eau ; pourtant, des mesures sont bel et bien entreprises, en particulier lors d'inondations, afin de réparer certains des dommages causés. C'est durant l'inondation du Lez de 1393 qu'une de ces mesures est mentionnée par les archives du consulat :

« [...] Le mercredi 8 octobre [1393], il y eut de si grosses pluies et un tel déluge de pluie mêlée de grêle entre l'heure de tierce et midi que la rivière du Lez sortit de telle manière de son lit [...] Le mardi 14 octobre, on ouvrit le goulet du Rhône près d'Aigues-Mortes. Le mercredi 22 octobre, on ouvrit le grau devant les Aresquiers. [...] »¹⁸⁶.

Il est alors question de l'ouverture d'un goulet et d'un grau pré-existants : l'utilisation d'un article défini en occitan – « *la goleta del Rose pres Aygas Mortas* » et « *lo gra devant Aresquier* » – suggère que ces passages navigables ne sont pas creusés en 1393, mais qu'ils sont rouverts à cette date. Ces passages s'obstruent en effet à cause d'une inondation, car la crue du Lez entraîne avec elle une grande quantité de sédiments et de débris jusqu'à son embouchure. Ces divers éléments obstruent alors ces espaces, rompant la communication entre eaux fluviales et maritimes¹⁸⁷.

Lorsque cela se produit, les consuls de mer de Montpellier peuvent décider, comme c'est le cas en 1393, et en collaboration avec les autorités locales, de mener des actions pour rouvrir ces passages, qui s'ouvrent sur des ports lagunaires et qui sont essentiels à l'économie de la ville. Pour l'année 1393, l'identité des consuls de mer est inconnue, seul le nom de deux

186A.M. Montpellier AA9, fol. 173 r^o et v^o. Le commentaire historique disponible pour la version numérique du *Petit Thalamus* précise également que les Aresquiers correspondent au cordon littoral sur la côte de Frontignan.

187Lucie Galano, *Montpellier et sa lagune : histoire sociale et culturelle d'un milieu naturel (XI^e-XV^e siècle)*. Sous la direction de Geneviève Dumas et Patrick Gilli, thèse, Université Paul-Valéry Montpellier III, 2017, p. 548 : « Cette instabilité des graus était due à leur fragilité face aux éléments. Les vents et les courants marins, les épisodes de tempête en mer ou les inondations fluviales, pouvaient creuser des ouvertures dans le lido ou au contraire, les fermer, les eaux lagunaires charriant les alluvions des fleuves et les eaux marines participant au phénomène de transgression des sables littoraux. Un grau s'ouvrait « par la fortune de mer » ou « par la fortune de la mer et du vent », selon l'expression employée dans les archives dévoilant ici le caractère aléatoire de son apparition et les manifestations environnementales à son origine. L'expression est plus rare pour désigner la fermeture d'un grau, dont on disait qu'il s'obstruait, se fermait et/ou se desséchait : n'accueillant plus les eaux de la mer, le grau devenait partie intégrante du cordon littoral. ».

régents des marchands navigants est connu : Isarn Tenchurier, un drapier, et Peire del Potz, un poivrier¹⁸⁸. Le grau devant les Aresquiers correspond au grau de Vic, identifié et localisé par Lucie Galano dans sa thèse sur la lagune de Montpellier aux XI^e-XV^e siècles¹⁸⁹. Ce grau se forme *a priori* naturellement – bien que cela soit débattu au Moyen Âge –, autour des années 1280. Il est, avec celui de Cauquillouse, l'un des seuls graus mentionnés dans les sources médiévales. Ces deux graus portuaires permettent le passage et le débarquement de navires imposants, ce qui les place, contrairement aux autres graus, en concurrence avec le port d'Aigues-Mortes¹⁹⁰. Le goulet du Rhône, lui aussi bouché à cause de l'inondation, semble d'ailleurs communiquer avec ce fameux port royal d'Aigues-Mortes. L'inondation de 1393 endommage donc deux des principaux ports présents autour de Montpellier¹⁹¹. On comprend l'urgence et la rapidité avec laquelle les consuls interviennent afin de rétablir la communication entre le Lez et les ports lagunaires au plus vite. De plus, ces actions de creusement ou de drainage des graus sont également très utiles à l'évacuation des eaux d'inondation s'accumulant dans les étangs, car ces eaux perturbent leurs activités.

Ainsi, les consuls de mer mènent de nombreuses actions d'aménagement et d'entretien des espaces fluviaux, lagunaires et maritimes. Bien que le grau de Vic et le goulet du Rhône appartiennent respectivement à l'évêché de Maguelone et au roi de France – et non au consulat – les consuls de mer interviennent afin d'assurer l'accès à la lagune depuis le fleuve et la connexion entre le port de Lattes, qui est lui sous leur juridiction, et le Lez¹⁹². Ce

188 *Ibid.*, p. 760.

189 *Ibid.*.

190 *Ibid.*, p.529 : « Dans les lettres royales rappelant le libre passage des graus du littoral, sont essentiellement mentionnés les graus de Cauquillouse et de Vic et non les autres graus, pourtant bien présents sur le littoral à une même période. Comme expliquer cette différenciation des graus du littoral ? Les graus qui posaient le plus d'inconvénients à l'administration royale qui cherchait à établir le monopole du port d'Aigues-Mortes étaient ceux qui permettaient aux navires d'accéder dans le bassin lagunaire, ce qui explique la récurrence de mentions. Les autres graus accueillait soit des pêcheries, telles que les maniguières de la Tieyre, soit des salines comme au grau de Porquières : s'ils étaient très probablement accessibles aux embarcations les plus modestes, ces graus n'engageaient pas de préoccupations particulières de l'administration royale, n'étant que d'un accès limité. ».

191 Lucie Galano, *Montpellier et sa lagune*, cit., p.664 : « L'investissement financier des seigneurs dans la construction des défenses et des infrastructures portuaires dont bénéficiaient les foyers de peuplement est à noter, car ces aménagements avaient pu renforcer l'attractivité du littoral. Mais à la fin du XIII^e siècle (en 1273 n. s. plus exactement), l'évêque de Maguelone et le seigneur de Montpellier s'étaient entendus pour freiner les constructions sur le pourtour de la lagune afin d'empêcher la contrebande et de garantir le prélèvement de leurs droits de péage et d'usage. Il s'agissait ici de centraliser les activités commerciales et navales dans les villes portuaires maguelonaises (sur l'île, à Villeneuve, à Melgueil, à Carnon, ou encore à Vic ou à Balaruc) et montpelliéraines (à Lattes en premier lieu, à Frontignan et à Mireval aussi). ».

192 *Ibid.*, p. 171 : « Les consuls de mer devaient veiller aux liaisons entre Montpellier et le port de Lattes qui permettait à la ville d'échanger avec tout le bassin méditerranéen. ».

déblaiement représente beaucoup d'argent et de main-d'œuvre mais est nécessaire au rétablissement des échanges maritimes, au cœur d'une économie montpelliéraine marchande.

Les graus et les goulets sont particulièrement fragiles et instables. Les autorités locales ne se contentent pas seulement de réagir à la suite d'inondations, comme en 1393, mais aménagent également des infrastructures de drainage afin de limiter l'impact des crues et de préserver les embouchures autant que possible. S'ils ne sont pas mentionnés dans le *Petit Thalamus*, d'autres auteurs ont mis en avant l'aménagement de fossés au niveau des roubines – des canaux, reliant les cours d'eau aux étangs ou à la mer, et permettant l'irrigation des cultures – afin de détourner l'eau du cours d'eau et de faciliter son écoulement lors d'une crue : ces fossés permettent ainsi d'éviter l'obstruction de l'embouchure de la roubine¹⁹³. La multiplication des roubines, pourvu que leurs lits ne se croisent pas, permet également de limiter l'écoulement d'un excédent d'eau sur une même embouchure¹⁹⁴. Ces roubines doivent bien entendu être régulièrement entretenues, ce qui entraîne des coûts supplémentaires. En plus des roubines et des fossés, la construction d'écluses à des endroits stratégiques permet, lors d'une crue, de détourner l'eau vers la mer sans risquer la destruction des aménagements hydrauliques et meuniers sur le tracé principal du cours d'eau¹⁹⁵. Des travaux d'aménagement dans le lit des cours d'eau sont également effectués afin de les régulariser et de limiter leur débordement en cas de fortes pluies¹⁹⁶.

Mais ces actions ne permettent souvent que de limiter l'impact des inondations, qui se font de plus en plus fréquentes aux XIV^e et XV^e siècles. Il est possible, selon Lucie Galano, que ces inondations à répétition soient à l'origine de la fermeture progressive et définitive des graus de Melgueil et de Maguelone¹⁹⁷.

193 *Ibid.*, p. 288 : « Cette affaire [de 1426-28, à propos de la construction d'un fossé contre une roubine par des propriétaires terriens sans le consentement du consulat] confirme également que les mêmes ouvrages [fossés] servaient à la fois à l'irrigation en période sèche et l'évacuation des eaux « surabondantes » lors des inondations (désignées dans l'acte par l'expression « *aque pluviales superhabundanciam* »). »

194 *Ibid.*, p. 582 : « Il avait également expliqué les travaux réalisés de 1375 à 1377 : les consuls avaient fait construire une nouvelle roubine par laquelle pouvaient s'écouler les eaux des prés et les inondations, sans atteindre le cours de la roubine du port. Le cours de cette roubine « neuve », faite au lieu dit « Tamariguières » était dirigé vers Maguelone, c'est-à-dire vers l'ouest. Le consul avait ajouté qu'en 1375, les consuls de mer alors en charge avaient été autorisés à fermer le lit d'une ancienne roubine (*l'alvei antiqui de Torba Velas*) qui se déversait dans la roubine majeure du port de Lattes. »

195 Lucie Galano, *Montpellier et sa lagune*, cit., p. 575 : « Enfin, avait été proposé [en 1334 n. s. à la suite de l'inondation de 1331] de remettre en état deux écluses (*esclaffiors sive reclause*) qui permettaient de dériver les inondations vers un méandre du Lez situé plus à l'ouest. »

196 *Ibid.*, p. 575 : « Il avait été convenu [en 1334 n. s. à la suite de l'inondation de 1331] que des travaux devaient bien être menés, selon la rhétorique classique, *pro utilitate regia ac rei publice universalis*, tant sur la goulette qui était en partie comblée que sur le lit du Lez qui devait être redressé tel qu'il l'était auparavant. »

197 *Ibid.*, p. 552-553 : « Le littoral était resté, jusqu'à la première moitié du XIII^e siècle, relativement stable. Le

2.3.2. La réaction face aux sécheresses à travers les processions au Lez de 1392 et 1412

Le consulat majeur, avec l'aide du clergé régulier et séculier, organise en réaction, face aux sécheresses, des processions générales, et en particulier celles qui s'effectuent au Lez en 1392 et 1412. Ces processions générales au Lez possèdent de nombreuses similitudes avec les autres processions générales effectuées à Montpellier durant la même période, détaillées plus loin. Mais si les participants sont similaires, le parcours et les reliques utilisées diffèrent néanmoins de ceux des autres processions générales.

Les *Avenimens* des années 1392 et 1412 décrivent un parcours différent de celui des processions générales : ce nouveau parcours ne se concentre pas sur le centre-ville, mais se poursuit au-delà des remparts de la ville et s'étend jusqu'à la rive du Lez. Le *Petit Thalamus* détaille davantage ce nouveau parcours en 1412 – en 1392, les seules indications de parcours sont : « On porta la statue d'argent de Notre-Dame-des-Tables pour la baigner dans le Lez au pont du Gué-Juvénal. Le sermon fut prononcé sur la place du consulat »¹⁹⁸. En 1412, puisque la procession est organisée avec le collège de Saint-Firmin, c'est à son église qu'elle débute et se termine. Mais le reste de la procession suit le même parcours qu'en 1392, qui est détaillé ainsi en 1412 :

« La procession partit de Saint-Firmin de grand matin avec le chef de Saint-Cléophas ; quand elle fut à Notre-Dame, les seigneurs consuls prirent, avec le dais, les torches et les ménétriers¹⁹⁹, la statue de Notre-Dame et sortirent par le portail de Lattes, tout droit au pont du Gué-Juvénal, où ils firent baigner dans le Lez la statue de Notre-Dame. Ensuite, ils retournèrent vers Saint-Denis, entrèrent par le portail de l'Évêque, montèrent par

grau de Maguelone s'était maintenu pendant près de deux siècles, et celui de Melgueil existait peut-être déjà à la fin du XI^e siècle et ne s'était fermé qu'au début du XIII^e. Ce maintien et cette relative stabilité des graus est à mettre en lien avec l'optimum climatique des XI^e-XIII^e siècles, mis en avant par les travaux d'Emmanuel Le Roy Ladurie. Même si les archives se font plus nombreuses pour les périodes suivantes, qui rapportent des événements climatiques ayant pu porter atteinte au milieu, l'absence de faits notables durant ces périodes n'est pas seulement un effet de sources. Les épisodes de « crises » climatiques étaient encore rares durant la première moitié du XIII^e siècle. Il est intéressant de noter qu'un épisode de pluie intense, accompagné d'inondations du Lez, est rapporté pour l'année 1220. Le Lez, lors de ses crues relativement exceptionnelles, charriait de nombreux déchets qui se déversaient dans la lagune et aboutissaient aux graus : il est probable que ces épisodes de pluie aient eu une influence sur le comblement progressif des graus de Melgueil et de Maguelone. Mais cela ne pourrait être confirmé que par un sondage du cordon littoral et une étude géomorphologique approfondie. »

198A.M. Montpellier AA9, fol. 171 r^o.

199Au Moyen Âge, un ménétrier est un poète qui joue aussi d'un instrument lors de fêtes ou d'événements publics. François-Olivier Touati, *Vocabulaire historique du Moyen Âge*, cit., Ménéstrel, p. 306 : « 4. Chanteur ou poète ».

l'Aiguillerie, entrèrent dans l'église de Notre-Dame-des-Tables où ils laissèrent la statue de Notre-Dame ; puis ils vinrent devant le consulat avec le chef de saint Cléophas. Et là, une messe solennelle fut chantée par Mgr l'official de Maguelone qui avait officié dans la procession ; une fois la messe chantée, le sermon fut prononcé ici même par frère Joan Poget des Augustins : une fois le sermon prononcé, les seigneurs consuls, avec leur dais, les cierges et les ménétriers, raccompagnèrent le chef de Mgr Saint-Cléophas à l'église Saint-Firmin. »²⁰⁰.

Ce parcours est très différent du parcours classique des processions générales, détaillé par Louise Guiraud²⁰¹. Le parcours classique part de Saint-Firmin et effectue deux boucles à l'intérieur des enceintes de la ville : une grande qui suit les actuels boulevards de l'Esplanade, Louis Blanc et Henri IV, avant de revenir par la rue Saint-Guilhem, et une plus petite qui suit la rue de l'Aiguillerie, passe devant l'église Saint-Mathieu, empreinte la rue Fournerie et la rue Castel-Moton pour revenir à Saint-Firmin (Annexe 9). Le but du parcours classique est, selon Louise Guiraud, de ne laisser « aucun quartier de la ville privé du passage des saintes-reliques »²⁰². Le parcours des processions au Lez n'effectue cependant qu'une seule longue boucle qui va directement à la rive du Lez pour revenir à Notre-Dame-des-Tables (Annexe 10). L'objectif est donc très différent : il s'agit de mettre en contact ces reliques avec le fleuve. Le passage au Lez est donc l'étape la plus importante du parcours, et celle qui mobilise l'une des reliques transportées, à savoir la Vierge à l'Orfèvre.

Lors des processions au Lez, des différences émergent dans le choix et l'utilisation des reliques. Si la présence du chef ou du corps de saint Cléophas est commune à toute procession générale effectuée avec le collège de Saint-Firmin, la présence de la statue reliquaire en argent de Notre-Dame-des-Tables est, elle, peu commune. En effet, des deux statues qui se trouvent à Notre-Dame-des-Tables, une préférence nette est accordée à la Vierge noire, aussi appelée *Magestat antiqua*. La *Magestat antiqua* est en bois noir et est, comme la relique de saint Cléophas, un cadeau rapporté d'Orient par les Guilhems²⁰³. Elle a donc une haute valeur symbolique : elle représente la patronne de la ville, sa protectrice, et est un cadeau de ses fondateurs. La statue d'argent, mentionnée en 1392 et en 1412, ne date que de 1327 : il s'agit d'un *ex-voto* offert à Notre-Dame-des-Tables par l'orfèvre Simon Raimond en réponse à sa

200A.M. Montpellier AA9, fol. 212 v° et 213 r°.

201Ce parcours est décrit par Louise Guiraud dans son ouvrage sur Notre-Dame-des-Tables à la page 61. Louise Guiraud, *Histoire du culte et des miracles de N.-D. des Tables*, Montpellier, Libraires Catholiques, 1885.

202 Louise Guiraud, *Histoire du culte*, cit. , p. 61.

203 Louise Guiraud, *Histoire du culte*, cit. Guilhem VI est celui qui ramène de Terre Sainte la Vierge en bois noir en 1129. Voir Jean-Loup Lemaître, « Un inventaire des ornements liturgiques et des livres de l'église Notre-Dame-des-Tables à Montpellier (6 septembre 1429) », *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, Extrait des procès-verbaux de 2002, Séance du 5 juin 2002, 2008, p. 207-209.

guérison présumée miraculeuse²⁰⁴. Les processions au Lez sont construites autour du rituel consistant à faire baigner la statue de la Vierge dans le fleuve : l'utilisation de la Vierge à l'Orfèvre semble donc plus favorable à ce type de rituel, puisque son matériau, l'argent, craint beaucoup moins l'humidité que le bois de la *Magestat antiqua*²⁰⁵. On peut supposer que la Vierge à l'Orfèvre est tout de même protégée de toute détérioration potentielle, puisque l'argent a tout de même tendance à noircir au contact de l'eau. En effet, le parcours des processions au Lez prévoit le retour à Notre-Dame-des-Tables pour y déposer la statue en argent avant d'effectuer la messe puis le sermon sur la place du consulat avec le chef de saint Cléophas. Or, lors des processions générales, la Vierge noire est directement emmenée sur la place du consulat²⁰⁶. Cette différence peut supposer que lors des processions au Lez, la statue en argent, une fois déposée à l'église, est directement entretenue, nettoyée et mise en sécurité.

L'évolution ponctuelle qui se produit dans le parcours et le rituel des processions générales en 1392 et 1412 se comprend par l'étude des conditions climatiques exceptionnelles de ces années-là. En effet, le *Petit Thalamus* enregistre les différentes demandes qui sont faites à Dieu lors de ces processions générales, et pour ces deux années, les consuls lui demandent de la pluie pour arrêter la sécheresse en cours²⁰⁷. Ces deux processions se produisent en août : dans un climat méditerranéen, comme c'est le cas à Montpellier, il s'agit du mois le plus chaud de l'année. Les sécheresses de juillet ou d'août sont les plus dévastatrices puisque leurs effets sont intensifiés par l'augmentation des températures. Au cours de ces processions, on baigne la Vierge à l'Orfèvre dans le Lez²⁰⁸ : ce rituel aurait pour objectif de lutter contre ces sécheresses estivales intenses, en faisant appel aux pouvoirs présumés des reliques. Il symbolise l'association qui est faite par le consulat et la population entre la sécheresse en

204A.M. Montpellier AA9, fol. 87 r°.

205Il est important de rappeler qu'encore aujourd'hui, des pratiques similaires sont réalisées sur des statues en bois, comme par exemple l'immersion de la statue en bois de Sainte-Sara dans la mer lors du pèlerinage des Gitans aux Saintes-Maries-de-la-Mer. La préférence pour la Vierge à l'Orfèvre ne s'explique donc pas seulement par la différence de matériau entre les deux Vierges. Néanmoins, le fait que cette préférence n'est faite que lors des processions au Lez interroge tout de même : bien que cette pratique soit réalisable sur la Vierge en bois, les Montpelliérains ont ici la possibilité d'utiliser une Vierge au matériau plus résistant, bien que sa valeur symbolique soit inférieure.

206Louise Guiraud, *Histoire du culte*, cit. , p. 65.

207A.M. Montpellier AA9, fol. 170 v° et 171 r°, 1392 : « nous l'avons supplié qu'il nous donne de bonnes vendanges et de la pluie car il y avait une grande sécheresse » ; A.M. Montpellier AA9, fol. 212 v°, 1412 : « que, en récompense de sa sainte passion, il nous donne la pluie convenable pour la grande sécheresse qui avait duré si longtemps afin de préserver les personnes et de multiplier les fruits de la terre ».

208A.M. Montpellier AA9, fol. 171 r°, 1392 : « On porta la statue d'argent de Notre-Dame-des-Tables pour la baigner dans le Lez au pont du Gué-Juvénal » ; A.M. Montpellier AA9, fol. 212 v°, 1412 : « quand elle fut à Notre-Dame, les seigneurs consuls prirent, avec le dais, les torches et les ménétriers, la statue de Notre-Dame et sortirent par le portail de Lattes, tout droit au pont du Gué-Juvénal, où ils firent baigner dans le Lez la statue de Notre-Dame ».

cours et l'assèchement du Lez. Le fleuve est, au mois d'août, directement influencé par cette sécheresse et la représente ; elle en devient son image. La communauté, au cours de ces processions, quitte les enceintes de la ville pour aller jusqu'à la rive du Lez, et voit ainsi clairement le problème climatique. Le passage des reliques bénit et protège non seulement la paroisse de Saint-Firmin, mais aussi celle de Saint-Denis. Le fleuve reçoit lors de ce rituel la Vierge à l'Orfèvre en son sein afin que, par son intercession, le Lez retrouve son lit habituel. Selon Jean-Arnault Dérens, qui effectue son mémoire de maîtrise sur les processions et les cortèges à Montpellier aux XIV^e et XV^e siècles, ce rituel d'immersion permettrait la purification du Lez, de Montpellier et de ses campagnes avoisinantes, et ferait de ce cours d'eau une frontière symbolique de la ville :

« [...] on connaît le trajet de la procession [au Lez de 1412] qui ne se limite pas à un aller-retour jusqu'au Lez, mais manifeste une certaine volonté enveloppante (sortie par la Porte de Lattes, la procession au retour contourne le flanc est de la ville, c'est-à-dire MontPELLIÉRET, et rentre par la porte Saint-Gilles), ce qui montrerait que ce rituel d'immersion s'associait à une purification des campagnes avoisinantes et de la ville, car à l'intérieur des murs, à l'aller comme au retour, la procession emprunte les itinéraires les plus consacrés par la tradition. [...] Ce rituel d'immersion, attesté en d'autres villes (mais il s'agit parfois d'immersion dans la mer, comme à Perpignan), doit sûrement se lire selon deux registres symboliques : entre naturellement en ligne de compte la valeur sacrée de l'eau pure et purificatrice, mais aussi une logique de définition et de délimitation sacrales du territoire, puisque si l'eau diffuse les valeurs bénéfiques de l'image sacrée, ce qui relève du sacré de contamination, très souvent attesté pour tous les objets et toutes les choses qui sont entrés en contact avec une relique, le Lez devient une véritable ligne sacrée partageant un espace intérieur protégé depuis la ville jusqu'à la mer, sur lequel on veut attirer la bienveillance divine, de l'espace extérieur. La rivière se voit ainsi conférer un rôle de frontière symbolique de la ville. »²⁰⁹

Si je suis d'accord avec ses propos, j'ajouterais tout de même que ce rituel ne fait pas seulement appel, à mon sens, aux fonctions purificatrices de la relique, mais également aux fonctions thaumaturgiques de la Vierge : on souhaite guérir le fleuve – et par extension, les communautés qui le bordent – du mal qui l'habite, ici la sécheresse.

Une fois que ce rituel apparaît en 1392, il ne devient cependant pas la norme et reste anecdotique : les processions au Lez restent en effet une mesure extrême, mise en place en dernier recours, lorsque la situation semble particulièrement désespérée. C'est le cas en 1412,

209 Jean-Arnault Dérens, *Processions et cortèges à Montpellier aux XIV^e et XV^e siècles*, Mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de Pierre-André Sigal, Université Paul-Valéry Montpellier 3, octobre 1990.

où 5 processions se succèdent et où, pour chacune d'elles, les consuls demandent à Dieu l'arrivée de la pluie pour pallier la sécheresse qui s'éternise :

Procession n° 1 en avril, « pour que, par sa miséricorde, il nous donne la pluie sur les fruits de la terre et veuille les garder et les préserver de telle façon que le peuple puisse s'en sustenter et que son nom soit loué et glorifié »²¹⁰.

Procession n° 2 en juin, « pour qu'il garde les fruits de la terre et les personnes dans la santé de l'âme et du corps »²¹¹.

Processions n° 3 et 4 en juillet où « il s'y ajoutait la prière que Notre-Seigneur nous fasse la grâce de nous accorder la pluie sur les fruits de la terre et qu'il préserve les personnes »²¹².

Procession n° 5 en août pour « que, en récompense de sa sainte passion, il nous donne la pluie convenable pour la grande sécheresse qui avait duré si longtemps afin de préserver les personnes et de multiplier les fruits de la terre »²¹³.

Seule cette dernière procession s'effectue au Lez. On modifie le parcours, le rituel et les habitudes, en utilisant la Vierge à l'Orfèvre au lieu de la *Magestat antiqua*, parce que ce qui se fait habituellement ne semble plus fonctionner : la sécheresse persiste depuis plusieurs mois et on a alors besoin d'un miracle. Les trois sécheresses qui se produisent entre 1392 et 1412 – en 1395, 1406 et 1408 – sont printanières et durent peu de temps : bien que ces sécheresses soient anormales pour ce type de climat, les températures sont, au printemps, plus douces et le fleuve ne s'assèche pas. La population et le consulat sont à juste titre moins alarmés par ces sécheresses printanières. Elles sont communes au climat méditerranéen, mais sont aussi moins intenses et donc moins dévastatrices. Ainsi, elles ne nécessitent généralement pas de changer les habitudes processionnaires. Enfin, en 1416, bien qu'une sécheresse se produise aussi en août, elle ne dure pas aussi longtemps que celle de 1412. On ne demande en 1416 qu'une « pluie convenable pour préserver les produits de la terre »²¹⁴, signe que l'on est encore dans la prévention du risque, dans la préservation des cultures, et non dans l'urgence et la nécessité d'un miracle.

On constate que ces processions au Lez sont différentes des processions générales parce qu'elles n'ont pas le même objectif, le contexte étant différent : il ne s'agit plus seulement de faire passer les reliques dans les différents quartiers de Montpellier *intra-muros*, afin de bénir

210A.M. Montpellier AA9, fol. 210 v°.

211A.M. Montpellier AA9, fol. 211 r°.

212A.M. Montpellier AA9, fol. 211 v° pour le 3 juillet ; A.M. Montpellier AA9, fol. 212 r° pour le 24 juillet.

213A.M. Montpellier AA9, fol. 212 v°.

214A.M. Montpellier AA9, fol. 229 r°.

et de protéger la communauté contre divers et potentiels fléaux ; mais plutôt d'amener la communauté jusqu'au Lez, reflet par son assèchement de la sécheresse estivale en cours, afin d'utiliser la fonction thaumaturgique de la Vierge et d'accomplir le miracle de guérir le Lez et la ville de ce fléau spécifique. Ces processions représentent l'ultime réponse du consulat face aux sécheresses, lorsque leurs conséquences économiques et sociales sont d'une trop grande ampleur. Ces processions ne deviennent néanmoins pas une norme après leur apparition en 1392, et sont réservées à des cas extrêmes, comme en 1412.

De nombreuses processions générales se produisent au XIV^e et dans la première moitié du XV^e siècle. Mais si la sécheresse est le phénomène climatique le plus marquant de la première moitié du XIV^e siècle, on constate néanmoins, entre 1350 et 1450, une augmentation des phénomènes de fortes pluies et de grands froids. L'application de ce rituel dans des cas de fortes pluies, pour cette fois-ci faire cesser la pluie et non plus la faire tomber, n'est pas constatée dans les sources. Cela se comprend : en plus du fait qu'en temps de pluie, les processions générales se font généralement en intérieur, ce rituel s'avérerait dangereux en période de fortes pluies. En effet, même après que le temps s'est éclairci, le risque qu'une inondation se produise met en danger les participants de ces processions. Le Lez déborde régulièrement de son lit et fait, nous l'avons vu, de nombreux blessés et morts. De ce fait, les occasions d'exercer ce rituel se raréfient après 1450. Les sécheresses s'amointrissent au profit d'autres conditions climatiques caractéristiques du petit âge glaciaire. C'est vraisemblablement la raison pour laquelle cette évolution des pratiques religieuses reste ponctuelle : elle apparaît trop tardivement et n'a pas le temps d'évoluer en tradition avant de devenir obsolète.

2.3.3. Les processions générales comme réponse face aux risques climatiques

Néanmoins, d'autres processions générales sont organisées à la suite de changements climatiques et de leurs conséquences, présentant des risques pour les cultures notamment. À l'exception de la procession d'action de grâce de 1404 qui est faite en remerciement d'un temps particulièrement clément²¹⁵, ces processions générales de rogations sont faites en réponse aux sécheresses et aux fortes pluies, afin de demander l'arrêt du mauvais temps : par

²¹⁵En 1313, la corrélation qui est faite par la population entre l'organisation des processions et le changement de climat est évidente : « Cette année-là, il y eut partout une très grande sécheresse, si bien qu'à Pâques on ne pouvait faire tourner les moulins que sur les bassins : c'est pourquoi l'on fit beaucoup de processions, et beaucoup de gens allaient de nuit en se flagellant tous nus par la ville, et Notre-Seigneur accorda la pluie. », A.M. Montpellier AA9, fol. 85 r^o.

ses chants, prières et messes, la population tente d'envoyer un message à Dieu pour qu'il leur accorde un climat plus clément²¹⁶.

Les processions générales qui se produisent en 1313, 1323²¹⁷, 1392, 1395²¹⁸, 1406²¹⁹, 1408²²⁰, 1412²²¹ et 1416²²² ont pour objectif de faire cesser les sécheresses en cours ces années-là. Le *Petit Thalamus* mentionne aussi deux processions, en 1409²²³ et en 1418²²⁴, qui sont organisées afin de faire cesser les fortes pluies.

-
- 216A.M. Montpellier AA9, fol. 186 r° et v°, 1404 : « [...] Le dimanche 2 novembre, Mgr de Maguelone organisa une procession générale où fut portée la statue de Notre-Dame-des-Tables ; sur décision de Mgr de Maguelone et des seigneurs consuls, elle fut faite spécialement pour cinq motifs : le premier, pour remercier et rendre grâce à Notre-Seigneur, à la Vierge, Madame sainte Marie, sa mère bénie, et à toute la cour céleste du Paradis, de la bonne période de beau temps que Notre-Seigneur nous a envoyée cette année pour récolter les fruits de la terre mère, pendant les moissons et les vendanges, ainsi que pendant les semailles, vu le temps déréglé qui avait régné l'an passé, quand les blés et les vins furent perdus à cause des grandes pluies qu'il y avait [...] ».
- 217A.M. Montpellier AA9, fol. 86 v°, 1323 : « [...] Il y eut une grande sécheresse et une canicule dont moururent beaucoup de gens ; pour cette raison on fit une procession avec sermon, et le jour même il plut. ».
- 218A.M. Montpellier AA9, fol. 176 v°, 1395 : « Le dimanche 25 avril, on fit une procession solennelle avec sermon, à laquelle participa Mgr l'évêque de Maguelone, pour l'unité de la sainte mère Église, pour que Dieu donne la paix du ciel sur la terre et pour que Notre-Seigneur Dieu envoie une pluie suffisante à cause de la très grande sécheresse qui régnait sur le pays, car il y avait longtemps qu'il n'avait pas plu. [...] ».
- 219A.M. Montpellier AA9, fol. 188 v°, 1406 : « [...] Le lundi de Pâques, 11 avril, on fit une procession générale dans notre ville pour prier Notre-Seigneur qu'il nous accorde par sa grâce la pluie sur les fruits de la terre qui en avaient grand besoin [...] ».
- 220A.M. Montpellier AA9, fol. 193 v°, 1408 : « [...] Le dimanche 1er avril, on fit une procession générale par ordre et commandement de Mgr le gouverneur ou de son lieutenant et des autres officiers royaux, de Mgr le vicaire de Mgr de Maguelone et à la requête des seigneurs consuls ; on y porta la statue de Notre-Dame-des-Tables et les reliques de Mgr saint Cléophas. On la fit en particulier pour cinq motifs : le premier, pour supplier Notre-Seigneur que, par sa miséricorde, il lui plaise de nous donner de l'eau et de la pluie sur les fruits de la terre qui en avaient un grand besoin, ainsi que la Vierge Madame sainte Marie, sa mère bénie, et toute la cour céleste du Paradis afin qu'elles veuillent bien l'en prier et l'en supplier [...] ».
- 221Si les cinq processions de 1412 mentionnent le climat, celles du 3 et du 24 juillet et celle du 14 août mentionnent tout particulièrement la sécheresse en cours, et ont pour objectif de faire tomber la pluie. Voir A.M. Montpellier AA9, fol. 211 v° à 213 r°.
- 222A.M. Montpellier AA9, fol. 228 verso et 229 r°, 1416 : « [...] Le dimanche 16 août, une messe solennelle fut dite par Mgr le vicaire de Maguelone, et le sermon, très remarquable et très solennel, fut prononcé par un seigneur frère de l'ordre des Carmes [...] Et comme, dans ces processions générales, on peut dire quantité de messes dans les églises des ordres et dans les autres de la ville, Mgr de Maguelone ordonna de ne pas faire de procession générale par la ville mais que les ordres les fissent à l'intérieur des cloîtres et des autres chapelles de la ville autour des églises. On la fit pour prier Notre-Seigneur et le supplier que, par sa miséricorde et sa pitié, il veuille bien donner une bonne et sainte unité à notre sainte mère l'Église, donner et maintenir la santé à la personne du roi, notre seigneur, et la paix et la victoire sur ses ennemis, ainsi qu'une pluie convenable pour la préservation des fruits de la terre et la santé pour les personnes [...] ».
- 223A.M. Montpellier AA9, fol. 198 v° et 199 r°, 1409 : « [...] Le dimanche 24 novembre, on fit dans notre ville une procession générale pour quatre motifs en particulier : [...] et pour ce temps détrempé par la grande abondance des pluies qui ont duré sans discontinuer de la mi-septembre jusqu'ici et qui ne cessent toujours pas, qu'il lui plaise par sa sainte miséricorde de le tempérer [...] ».
- 224A.M. Montpellier AA9, fol. 233 v° et 234 r°, 1418 : « [...] Cette année-là, le dimanche 9 octobre, on organisa une procession générale solennelle dans la ville [...] On la fit particulièrement pour cinq motifs : [...] Ensuite, pour que Dieu améliore le temps afin que les gens puissent semer. [...] ». S'il n'est pas précisé que le mauvais temps en question est un phénomène de pluies abondantes, il s'agit du phénomène climatique qui empêche généralement les semailles : du fait des fortes pluies, les semis peuvent être emportés par l'eau

Les participants de ces processions sont des membres des clergés séculier et régulier de Montpellier et Maguelone, ainsi que l'ensemble des laïcs de Montpellier, ce qui inclut les magistrats civils de la ville. Les orateurs des sermons qui précèdent ou suivent ces processions sont bien souvent des Augustins²²⁵. Cet ordre mendiant apparaît à Montpellier entre 1244 et 1256 et leur couvent est localisé à l'extérieur de la Commune Clôture, au nord-est de la ville, à proximité de la porte du Pila Saint-Gély²²⁶. Mais des orateurs sont également choisis parmi les Franciscains²²⁷, les Dominicains²²⁸ ou les Carmes²²⁹. Les quatre ordres mendiants principaux de la ville participent tous systématiquement aux processions générales, quel que soit celui d'où est issu le prédicateur. Jean-Arnault Dérens mentionne « l'importance des couvents dans les processus de sacralisation de l'espace urbain et péri-urbain. »²³⁰. La participation, passive ou active, de ces ordres mendiants aiderait ainsi à sacraliser ces processions. De plus, il leur confère un rôle apotropaïque, qui est identique au rôle que jouent ces processions : on tente de conjurer le mauvais sort et de rétablir une harmonie climatique afin de préserver les cultures, mais aussi, nous l'avons vu, les aménagements artisanaux et meuniers construits sur les cours d'eau qui sont souvent endommagés ou rendus inefficaces par les sécheresses et les fortes pluies. Les cortèges de toutes les églises sont également présents : elles dépendent toutes du prieuré de Saint-Firmin, qui dépend lui-même du chapitre de Maguelone. Saint-Firmin possède ainsi un statut privilégié par rapport aux autres églises de la ville, y compris celle de Notre-Dame-des-Tables²³¹. L'évêque de Maguelone envoie régulièrement son vicaire aux différentes processions²³², bien qu'il y participe aussi²³³. L'évêque ou son représentant est également, avec les consuls de Montpellier et les officiers royaux, parmi les autorités organisatrices des processions : ceux-ci prennent seuls ou en commun la décision de les organiser, et les motifs pour lesquels elles le sont. Le 3 juillet 1412, l'évêque du Puy et l'abbé de Saint-Guilhem se joignent au cortège processionnaire. Les consuls, les consuls ouvriers et les autres officiers du consulat participent eux à l'ensemble des processions générales.

et la boue et il faut donc généralement attendre que le sol soit à nouveau sec pour pouvoir semer.

225C'est le cas en 1392, aux 3 juillet et 14 août 1412 et en 1418.

226Jean-Arnault Dérens, « Les ordres mendiants à Montpellier : « religieux de la ville nouvelle » ou religieux du consulat ? », *Annales du Midi*, tome 107, n°211, 1995, p. 277-298.

227Les Frères Mineurs organisent le sermon le 24 juillet 1412.

228Des maîtres en théologie issus de l'ordre des Prêcheurs interviennent lors des processions de 1406, 1408 et 1409.

229C'est le cas en 1416.

230Jean-Arnault Dérens, « Les ordres mendiants à Montpellier », *cit.*, p. 282.

231Françoise Durand, « La vie religieuse à Montpellier au Moyen Âge », *cit.*, p. 85-96.

232La présence de ce vicaire est attestée en 1406, 1408 (car l'évêque de Maguelone est alors à Avignon sur demande du pape), en 1409, aux 24 juillet et 14 août 1412, en 1416 et en 1418.

233Il y participe sans son vicaire en 1395 et avec lui en 1409, le 24 juillet 1412 et en 1416.

L'université de Montpellier est également très présente : le recteur ou son suppléant, ainsi que les docteurs ou plus rarement l'ensemble du corps universitaire y participent. Enfin, la population, constituée des différents corps de métiers, des femmes et des enfants, est présente.

S'il n'est pas fait mention de reliques associés aux saints thaumaturges habituellement invoqués pour leurs effets sur le climat, on peut s'interroger sur leur possible présence lors de ces processions. Je fais en particulier référence à saint Gaudérique, qui est connu en Catalogne mais aussi en Languedoc pour invoquer la pluie en cas de sécheresse, ou au contraire l'arrêter en cas de fortes pluies²³⁴. D'autres saints sont également associés à ces mêmes pratiques, tels que saint Isidore ou encore sainte Barbe ou Barbara. Puisque ces saints sont généralement utilisés en derniers recours, ils pourraient avoir été invoqués lors de la sécheresse critique de 1412 ou lors des pluies très abondantes de 1402-1403²³⁵.

Pour conclure, les différents changements climatiques qui se produisent du XIII^e au XV^e siècle ont un fort impact sur les cours d'eau et leurs aménagements, ainsi que sur les cultures et les constructions environnantes. En plus des nombreuses pertes humaines qu'elles engendrent, les inondations érodent également les versants des cours d'eau, déjà fragilisés par les défrichements des siècles précédents, et emportent avec elles cultures, paissières, moulins, ponts et autres structures se trouvant sur leur passage. Les sédiments et débris qui sont entraînés par les crues se retrouvent au niveau des embouchures, ce qui compromet, par leur obstruction, le maintien des graus et menace le commerce maritime lagunaire. Des aménagements de drainage sont construits par le consulat de Montpellier afin de limiter l'impact de ces inondations sur la lagune et sur les cultures, mais leur coût de construction et d'entretien est élevé et leur efficacité reste limitée. Ces événements climatiques touchent profondément la communauté montpelliéraine qui organise des processions générales pour y répondre et les faire cesser. Lors de ces processions, les consuls, avec le soutien du clergé séculier – et notamment celui de l'évêché de Maguelone – et des ordres mendiants, ainsi que de l'ensemble de la population, demandent à Dieu un temps plus clément, ou le remercient

234Jean-Louis Olive, « Saint Gaudérique et la pluie en Pyrénées catalanes : de la fertilité aux grandes inondations », dans Katz Esther (ed.), Lammel A. (ed.), Goloubinoff M. (ed.), *Entre ciel et terre : climat et sociétés*, Paris : IRD, Ibis Press, 2002, p. 391-415.

235Le *Petit Thalamus* ne mentionne pas pour les années 1402 et 1403 de processions de rogations pour faire cesser les fortes pluies, mais mentionne cependant une procession d'action de grâce en 1404 pour remercier Dieu de leur avoir accordé un temps clément. Il semble très probable que des processions générales de rogations se soient bien déroulés ces années-là : si on remercie Dieu d'avoir accordé une faveur, cela sous-entend qu'il y a eu au préalable une demande faite auprès de lui. Sans indications supplémentaires, on ne peut que s'interroger sur un possible recours à ces divers saints thaumaturges lors de ces processions.

quand leurs prières sont exaucées. Enfin, les sécheresses intenses génèrent à Montpellier l'émergence ponctuelle de nouvelles pratiques religieuses, telles que le mouvement des flagellants de 1313 et les processions au Lez de 1392 et 1412.

Conclusion

En conclusion, l'exploitation et l'aménagement des cours d'eau de Montpellier s'effectuent aux XIII^e-XV^e siècles en relation avec la multiplication et l'intensification des contraintes environnementales, dont les causes sont à la fois climatiques et anthropiques. Aux nombreuses sécheresses printanières s'ajoutent quelques sécheresses estivales plus intenses et donc plus dangereuses pour les récoltes et pour le bon fonctionnement des moulins hydrauliques, bien que ces dernières soient plus communes et attendues. De plus, l'intensification des phénomènes de fortes pluies, associée à l'érosion des versants fragilisés par les défrichements intensifs des siècles précédents, entraîne des inondations de plus en plus violentes et dévastatrices. Ces inondations présentent un risque pour les cultures, les moulins et l'artisanat textile qui en dépend, ainsi que la population urbaine et rurale. C'est pourquoi les actions de réponse face aux accidents climatiques ainsi que l'entretien des cours d'eau et de leurs équipements deviennent une priorité du consulat montpelliérain à partir du XIV^e siècle.

Le parc des moulins des XIII^e-XV^e siècles, bien que très différent de celui du XII^e siècle, possède tout de même certains moulins en commun avec son prédécesseur, tels que le moulin du Roc, celui de la veuve Bezac, ceux de Milan Cambais ainsi que le moulin de Sauret. Les cours d'eau, et le Lez en particulier, sont aménagés de paissières, de canaux et de puits qui sont bénéfiques aux activités meunière, agricole, piscicole et artisanale. Les moulins du Lez possèdent une ou plusieurs roues horizontales servant à moudre le blé ou à fouler les draps. Le passage à la roue verticale ne semble pas s'effectuer sur ce cours d'eau : par tradition, on privilégie une multiplication des roues afin de répondre aux besoins croissants en farine et en draps. Cet accroissement s'explique par l'augmentation démographique et le développement du commerce textile à Montpellier. À travers l'étude comparée des parcs du XII^e siècle et des

siècles suivants, on constate que les changements de propriétaires s'accompagnent souvent d'un changement du nom des moulins, et que certains de ces moulins connaissent des ruines, à cause de conflits armés ou d'inondations. Des nouveaux moulins apparaissent dans les sources aux XIII^e-XV^e siècles. Si certains de ces moulins, comme celui de Saint-Lazare, précèdent cette période, d'autres, comme le celui de Louis Perdiguier, pourraient avoir été construits au Moyen Âge tardif. Les propriétaires en directe des moulins du Lez sont majoritairement les ordres religieux séculiers, à l'exception du roi de France qui tient aussi un de ces moulins. De plus, les moulins des Guilhems, tenus en fief, reviennent aux nouveaux seigneurs de Montpellier, à savoir le roi d'Aragon et de Majorque, puis le roi de France. Les tenanciers de ces moulins en directe, ainsi que les alleutiers du moulin de la veuve Bezac, font la plupart du temps partie de la classe privilégiée des changeurs, marchands et drapiers de Montpellier, et comptent parmi eux des membres du consulat.

A travers l'étude des sources, on retrouve sur et autour des cours d'eau les mêmes activités qui sont pratiquées en lien avec eux. L'agriculture autour des cours d'eau est facilitée par l'installation de roubines qui permettent une meilleure irrigation des cultures. Ces équipements sont particulièrement nécessaires lors des périodes de sécheresses printanières qui sont caractéristiques du climat méditerranéen. Cette irrigation est également avantageuse pour l'élevage, qui se pratique sur les pâturages ou les terres non-cultivables. Les paissières, canaux, puits et moulins eux-mêmes favorisent la mouture du blé, et bénéficient par la même occasion à l'artisanat du textile, qui est aux XIII^e-XV^e siècles non seulement présent au Verdanson, mais aussi sur le Lez. Les espaces en amont des paissières et des moulins deviennent également des zones de pêche privilégiées. Cette étude fait cependant apparaître une activité fluviale que je n'avais pas observée au XII^e siècle : il s'agit de la navigation. Elle s'effectue tout d'abord en amont du Lez, au niveau des moulins à proximité du pont de Castelnaud, afin de transporter, d'une rive à l'autre et ailleurs, le blé à moudre ou les réserves de farine. En aval, elle est présente dans la lagune et à proximité des graus, qu'il faut alors protéger et entretenir afin de maintenir le commerce maritime et la communication entre espaces fluviaux, lagunaires et maritimes.

Si la première moitié du XIV^e siècle connaît de nombreuses sécheresses, elles sont ensuite peu à peu remplacées par des épisodes de fortes pluies qui s'intensifient : ce changement caractérise la reprise, après une courte halte, de la première phase médiévale du petit âge glaciaire, commencée au XIII^e siècle. Les cours d'eau de Montpellier sont directement touchés

par ces deux phénomènes climatiques qui provoquent tour à tour leur assèchement et leur inondation. Si les crues ne peuvent être évitées, leur impact peut cependant être limité. C'est pourquoi des infrastructures de drainage sont installées par le consulat et pourquoi le lit des cours d'eau, mais aussi les graus aux embouchures des fleuves, sont régulièrement entretenus. Les processions générales sont une réponse du consulat face aux divers phénomènes climatiques, notamment lorsqu'ils comportent un risque pour les cultures et leur récolte. Le consulat organise également des processions au Lez en 1392 et en 1412 afin d'agir, par l'intercession de la Vierge, contre les sécheresses estivales particulièrement intenses qui se produisent ces années-là. On constate, en lien avec l'apparition ponctuelle de phénomènes climatiques extrêmes, l'émergence à Montpellier de pratiques religieuses nouvelles telles que les processions au Lez, ou avant elles, le mouvement des flagellants de 1313. La question de l'invocation, au cours des processions générales ou des autres cérémonies effectuées en réponse aux changements climatiques, de saints thaumaturges tels que saint Gaudérique, saint Isidore ou sainte Barbe ou Barbara, afin de faire tomber ou cesser la pluie, mérite une réflexion plus approfondie par l'ajout d'une étude des sermons et des divers objets reliquaires présents à Montpellier.

Mon analyse, bien qu'elle porte sur tous les cours d'eau de Montpellier, se concentre majoritairement sur le Lez : le nouveau parc des moulins est localisé exclusivement sur ce fleuve et les aménagements fluviaux et terrestres localisables dans les sources sont construits sur et autour de lui. Lors de l'étude des inondations à Montpellier, le Verdanson et le ruisseau des Aiguerelles sont aussi mentionnés. Ces deux cours d'eau se rapportent tout de même au Lez puisqu'ils en sont des affluents. Il serait intéressant, dans le cadre d'une recherche ultérieure, d'ajouter à cette présente analyse diverses sources sur la Mosson, ses moulins et leurs propriétaires ou tenanciers. Cette nouvelle étude pourrait ainsi faire apparaître plus fréquemment, parmi leurs propriétaires, les évêques de Maguelone. Il est vrai que dans le nouveau parc des moulins du Lez, ils acquièrent, assez tardivement, le moulin de la veuve Bezac. Ce moulin, à l'origine en franc-allevé, parvient à se maintenir aux mains d'une élite urbaine marchande et drapière jusqu'à la seconde moitié du XIV^e siècle avant d'entrer sous la directe de l'évêché. Cette acquisition tardive pourrait être une conséquence de la politique en place au XII^e siècle : les alleutiers ont alors la volonté d'écarter les seigneurs locaux et les membres du clergé des ventes futures de leurs moulins, bien que leur tenure, en échange d'un cens annuel, reste pour eux une possibilité. De plus, d'autres moulins du nouveau parc sont

construits ou acquis par des ordres religieux, dont certains, comme le monastère de Grandmont, dépendent de l'évêché. Ce dernier aurait ainsi, dès le XII^e siècle avec les moulins Bisbals et tout au long du Moyen Âge tardif, des moulins installés sur le Lez, et pourrait ainsi décider, plutôt que d'accroître davantage cette présence, de se concentrer sur un autre cours d'eau, comme celui de la Mosson. Avec le développement du commerce maritime, l'évêché de Maguelone semble s'intéresser davantage à la lagune de Montpellier, délaissant ainsi les moulins plus en amont sur le fleuve. Du fait de leur influence sur Montpellier et de leur emprise sur l'ensemble des cours d'eau au XII^e siècle, il est évident que ces évêques conservent une certaine présence parmi les seigneurs fonciers des moulins au Moyen Âge tardif. Les moulins et les cours d'eau de Montpellier offrent ainsi encore de nombreuses perspectives de recherche qui nécessiteraient la mobilisation et la traduction de nombreuses sources encore inexploitées au sein des Archives Municipales de Montpellier, comme par exemple les tomes 2 à 6 du Cartulaire de Maguelone.

Glossaire

Abréviations :

adj. : adjectif

lat. : latin

oc. : occitan

exp. : expression

m. : masculin

pl. : pluriel

f. : féminin

n. : nom

sg. :

singulier

Abbatiale (n.f.sg.). Église d'une **abbaye**.

Abbaye (n.f.sg.). Bâtiment abritant une communauté religieuse dirigée par un abbé.

Affermé (adj.). Adjectif qualifiant une terre agricole louée selon un **affermage** ou un **fermage**.

Affermage/Fermage (n.m.sg.). Contrat de location d'une terre pour son exploitation agricole en échange du paiement d'un fermage, un versement annuel fixe en argent, en nature ou mixte.

Affluent (n.m.sg.). Cours d'eau se jetant dans un autre au niveau d'un point de **confluence**.

Agal/Agau (n.m.sg.oc.). Mot occitan pour désigner un canal aqueux.

Alleu/Franc-alleu (n.m.sg.). Terre libre de toute taxe ou service, exploitée par un alleutier ne rendant compte à aucun **seigneur** foncier.

Als agals/Dels azagals (exp.oc.). Groupe de mots occitans désignant « aux eaux » ou « des

eaux ». Rattaché au mot moulin, il fait référence à un moulin hydraulique.

Annales (n.f.pl.). Source historique recensant annuellement les événements marquants d'une communauté laïque ou cléricale.

Arrentement (n.m.sg.). Contrat de location d'une terre pour son exploitation agricole en échange du paiement d'une rente qui peut être fixe, en nature, en argent ou proportionnelle à la récolte effectuée sur cette terre.

Bailliage/Baillie (n.m.sg./n.f.sg.). Entité territoriale découpant le domaine royal et formant une circonscription administrative, financière et judiciaire soumis au contrôle ou à l'autorité d'un bailli. On utilise aussi, en France, le terme de sénéchaussée, administrée par un sénéchal. Le domaine royal est ainsi découpé en plusieurs bailliages et sénéchaussées.

Baillé (adj.). Adjectif qualifiant une terre sous contrat de bail.

Cartulaire (n.m.sg.). Source historique regroupant des copies de chartes ou de titres effectuées par des particuliers, ou par des institutions laïques ou cléricales.

Casal (n.mas.sg.oc.). Mot occitan désignant le bâtiment qui abrite le ou les moulins. Lorsqu'il n'y a qu'un seul moulin, l'utilisation du mot *casal* n'est pas nécessaire, en revanche la distinction est importante lorsqu'il en abrite plusieurs.

Cella (n.f.sg.lat.). Mot latin signifiant la cellule et désignant l'habitation d'un **clerc** vivant au sein d'une communauté ecclésiastique ou monastique. Il désigne également un établissement monastique lorsque celui-ci n'en est alors qu'à un stade embryonnaire et dépend encore d'une **abbaye**.

Cellérier (n.m.sg.). Gestionnaire nommé par l'abbé, il se charge du domaine de l'**abbaye** et organise le travail qui doit y être effectué.

Cens (n.m.sg.). Redevance fixe et perpétuelle, généralement en argent, que doit un **tenancier** à son **seigneur** foncier.

Censive (n.f.sg.). Terre seigneuriale louée à des **tenanciers** en échange du paiement d'un **cens** annuel.

Cévenol (épisode) (n.m.sg.). Phénomène météorologique d'automne autour du massif montagneux des Cévennes, au cours duquel des orages se forment, à la rencontre de l'air chaud et humide méditerranéen et de l'air froid du massif montagneux, et durent entre 24 et 72

heures. Ces orages sont d'une extrême violence et constituent l'essentiel des précipitations annuelles de la région.

Chapitre (n.m.sg.). Communauté de chanoines.

Clerc (n.m.sg.). Membre du clergé qui peut soit être ordonné (ordres mineurs ou majeurs pour le clergé séculier), soit suivre une règle et faire partie d'une communauté monastique (pour le clergé régulier).

Compagnie (n.f.sg.). Bande mercenaire généralement menée par un capitaine. De nombreuses compagnies se développent lors de la Guerre de Cent Ans opposant les royaumes d'Angleterre et de France. Elles prennent d'assaut des villes françaises en provoquant de nombreuses destructions.

Confluence (n.f.sg.). Lieu de rencontre d'un cours d'eau avec un autre cours d'eau.

Confront (n.m.sg.). Mot qui désigne une borne délimitant des parcelles foncières.

Consul (n.m.sg.). Magistrat élu à un siège consulaire, par les consuls de l'année précédente, en fonction de son métier et de sa popularité. Il gère pendant un an les affaires municipales.

Consulat (n.m.sg.). Institution politique inspirée du modèle italien qui gère les affaires administratives, financières et judiciaires d'une ville.

Corcollon/Corcollum (n.m.sg./lat.). Mot désignant le moulin faisant partie du lieu-dit de Corcollon.

Crédit (n.m.sg.). Avance d'argent remboursée annuellement par le créancier, sans perception par le créancier d'un intérêt, ce dernier étant fortement réprimandé par l'Église qui l'associe à l'avarice et à la cupidité.

Crue (n.f.sg.). Augmentation plus ou moins brutale du débit et du niveau d'un cours d'eau pouvant entraîner son débordement et une inondation.

Délégué du consulat (n.m.sg.). Employé municipal chargé d'exercer des fonctions administratives sous les directives du **consulat**.

Député du consulat (n.m.sg.). Employé municipal chargé par le **consulat** d'administrer la garde de la ville.

Directe (n.f.sg.). Droit éminent du **seigneur** foncier sur son bien immobilier. Un bien immobilier est sous la directe de son **seigneur** foncier.

Drapier (n.m.sg.). Artisan du textile qui fabrique et/ou qui vend les draps.

Draye de Castelnau (n.f.sg.). À l'origine chemin de troupeaux menant aux pâturages, ce mot désigne ici le chemin de terre séparant Castelnau, depuis son pont, et Montferrier.

Droit direct/éminent (n.m.sg.). Droit symbolique, fiscal et judiciaire possédé par le **seigneur** foncier sur son bien. Ce **seigneur** foncier n'exploite pas directement ce bien.

Droit utile (n.m.sg.). Droit qu'exerce l'exploitant d'un bien seigneurial, lui donnant la possibilité de l'entretenir, de le modifier, de récolter ses fruits, de le louer ou de le vendre.

Écluse (n.f.sg.). Barrage hydraulique qui peut être ouvert ou fermé. Son ouverture entraîne, en cas de **crue**, l'évacuation rapide de l'excédent d'eau vers la mer et facilite également, à d'autres moments, la navigation fluviale.

Écu (n.m.sg.). Monnaie d'or frappée à partir du XIII^e siècle.

Embouchure (n.f.sg.). Lieu où un cours d'eau se jette dans une grande étendue d'eau fermée (lac ou réservoir) ou dans la mer.

Érosion (n.f.sg.). Processus géomorphologique de dégradation et de transformation du relief. L'érosion touche ainsi les sols, les roches, les berges et les littoraux. Ce processus naturel, influencée notamment par le climat, s'intensifie sous l'effet des activités humaines.

Étiage (n.m.sg.). Baisse périodique du niveau d'un cours d'eau pouvant entraîner son assèchement.

Faubourg (n.m.sg.). Quartier rattaché à une ville médiévale mais se situant à l'extérieur de ses remparts.

Féodalité (n.f.sg.). Système politique d'origine médiévale se basant sur les relations entre **seigneurs** et **vassaux** et sur les diverses obligations, droits et privilèges spécifiques qui leurs sont associés.

Féodiste/Feudiste (n.m.sg.). Juriste d'Ancien Régime spécialisé dans le droit féodal qui a pour mission de mettre en ordre les archives seigneuriales et de juger, pour les titres anciens, les affaires de succession et d'héritage.

Ferrageal (n.m.sg.). Près ou pâturage proche des habitations qui sert à garder le bétail, notamment les équidés. Les ferrageux semblent correspondre, autour du Lez, aux différentes terres inondables et incultes.

Fief (n.m.sg.). Dotation en biens meubles ou, le plus souvent, immeubles faite par le **seigneur** à son **vassal**.

Flagellants (mouvement des) (n.m.pl.). Mouvement d'origine italienne qui né au XIII^e siècle et qui, malgré sa condamnation au milieu du XIV^e siècle, réapparaît à la fin du siècle. Il est constitué de pénitents, assemblés en confrérie ou non, s'adonnant lors de processions à des flagellations publiques.

Florin (n.m.sg.). Monnaie d'or à l'origine frappé à Florence au milieu du XIII^e siècle, elle est ensuite copié dans toute l'Europe. Sa présence à Montpellier n'est pas étonnante puisqu'elle est à la fois populaire auprès du roi d'Aragon, **seigneur** de la ville dès le XIII^e siècle, et la papauté, installée à Avignon à partir du XIV^e siècle.

Foulage (n.m.sg.). Étape importante de la fabrication des draps, il caractérise l'action de fouler, c'est-à-dire d'exercer, à l'aide de la force motrice que procure les moulins hydrauliques, une pression sur les draps afin de les dégraisser et de les assouplir.

Franc (n.m.sg.). Monnaie d'or du XIV^e siècle qui équivaut à 20 **sous** tournois ou une **livre** tournois.

Goulet (n.m.sg.). Entrée, naturelle ou artificielle, permettant l'accès à un port maritime ou fluvial.

Grau (n.m.sg.). Passage, naturel ou artificiel, permettant la communication des eaux maritimes et fluviales et facilitant la navigation.

Inféodé (adj.). Adjectif qualifiant un bien immobilier que l'on transforme et donne en **fief**.

Inflation (n.f.sg.). Processus de perte du pouvoir d'achat de la monnaie, entraînant une augmentation de tous les prix sur le long terme.

Laïc (n.m.sg.). Fidèle de la religion catholique ne faisant pas partie du clergé régulier ou séculier. Il s'oppose au **clerc**.

Lausime/Lauzime (n.m.sg.). Acte qui ratifie le consentement du **seigneur** concernant un quelconque changement de droits que veut apporter son **vassal** sur un bien immeuble qu'il concède en **fief**. Ces changements peuvent intervenir à la suite d'une vente, d'une cession, d'un échange ou d'un héritage.

Léproserie/Maladerie (n.f.sg.). Lieu de soin où les malades de la lèpre sont isolés et soignés.

Livre (n.f.sg.). Monnaie de compte valant 20 **sous** ou 240 deniers tournois.

Lozé (adj.). Adjectif qualifiant un bien immobilier en **fief** dont les droits sont ratifiés dans un **lausime**.

Manier (n.m.sg.). Ouvrier qui manœuvre ou manipule des objets, instruments ou engins.

Manse (n.m.sg.). Résidence seigneuriale constituée généralement d'une parcelle d'exploitation agricole et d'une habitation. Si elle fait bien souvent autour de 15 hectares en superficie, elle peut être beaucoup plus grande, comme c'est le cas de la manse constituant le noyau primaire de la ville de Montpellier.

Melgorien (adj.). Adjectif qualifiant les monnaies des comtes de Melgueil (aujourd'hui Mauguio), près de Montpellier. Cette monnaie est utilisée dans tout le Midi de la France.

Mendiants (ordres) (n.m.pl.). Ordres religieux apparaissant vers la fin du XII^e siècle et générant rapidement une forte approbation au sein des villes du fait de leur opposition au monachisme traditionnel : ils prônent un retour à la pauvreté en dépendant de la charité pour survivre, et à la prédication en prêchant en dehors d'un cloître, au plus près de la population. Leurs bâtiments sont installés à l'intérieur des enceintes de la ville. Les 4 ordres mendiants principaux sont les Carmes, les Augustins, les Franciscains et les Dominicains.

Mercier (n.m.sg.). Marchand qui vend des produits luxueux. Son salaire est généralement plus élevé que ceux des autres marchands.

Moisson (n.f.sg.). Travail agricole durant lequel les céréales arrivées à maturité sont récoltées. La moisson se produit en juillet.

Monastère (n.m.sg.). Bâtiment servant de lieu d'habitation aux moines et moniales. Il est construit en dehors des villes et des communautés villageoises afin d'être isolé du siècle.

Moulin à « coups » (exp.m.sg.). Moulin en aval des **paissières** qui possède des puits permettant l'ouverture et la fermeture de l'arrivée d'eau des canaux aux roues.

Moulin à foulon (exp.m.sg.). Moulin qui sert au **foulage** des draps.

Moulin à poudre (exp.m.sg.). Moulin qui sert à la mouture des céréales.

Muid (n.m.sg.). Mesure de capacité importante, pour les liquides ou les solides, qui varie selon la période, la région et le contenu, et qui correspond à un ou plusieurs hectolitres.

Optimum climatique médiéval (exp.m.sg.). Période au Moyen Âge où le climat est plus

favorable au développement de l'agriculture : les hivers sont plus doux et les étés plus chauds. Cet optimum climatique s'étend, selon Emmanuel Leroy Ladurie, entre le X^e et le XII^e siècle, avec un point culminant entre 1080 et 1180.

Orfèvre (n.m.sg.). Artisan qui fabrique ou vend des objets en métaux précieux.

Paroisse (n.f.sg.). Circonscription ecclésiastique définie par la présence d'une église et d'un curé.

Paissière/Peissière (n.f.sg.). Barrage de bois et de pierre aménagé dans un cours d'eau et permettant un meilleur contrôle du débit et du niveau d'eau. Il peut également servir à détourner le cours d'eau. Les paissières représentent un avantage pour l'activité meunière et la pêche.

Patus (n.m.sg.lat.). Terme latin signifiant pâturage, terre inculte ou vacante.

Petit âge glaciaire (exp.m.sg.). Expression d'Emmanuel Leroy Ladurie désignant les deux phases successives durant lesquelles le climat se refroidit : d'abord au cours du XIII^e siècle, puis à la fin du XVI^e siècle. Ces phases sont caractérisées par des hivers rudes et des étés plus doux, mais aussi par des précipitations annuelles plus importantes.

Poivrier (n.m.sg.). Marchand de poivre, d'épices et de plantes aromatiques.

Prieuré (n.m.sg.). Monastère sous l'autorité d'un prieur, généralement subordonné à une abbaye de plus grande importance.

Procession d'action de grâce (exp.f.sg.). Procession durant laquelle la communauté remercie Dieu des diverses bénédictions et miracles qu'il leur aurait accordé. Elle fait suite à une **procession de rogation**, lorsque les demandes faites ont été, aux yeux de la communauté, exaucées.

Procession de rogation (exp.f.sg.). Procession au cours de laquelle la communauté supplie et demande de l'aide à Dieu pour qu'il leur accorde diverses bénédictions ou miracles.

Relique (n.f.sg.). Reste matériel d'un saint. Il peut s'agir de parties corporelles ou d'objets mis en contact avec lui. La relique est sacrée et peut avoir des propriétés particulières. Elle est utilisée dans les **processions**, les pèlerinages et les miracles.

Ribeiral (n.m.sg.oc.). Terme occitan désignant le cours d'eau ou son lit moyen, soit l'ensemble des terres inondables par ce cours d'eau.

Risque climatique (n.m.sg.). Vulnérabilité des biens meubles, immeubles, animaux et personnes face aux dangers du climat.

Roubine (n.f.sg.). Canal reliant un cours d'eau à un étang ou à la mer et permettant l'irrigation des cultures.

Seigneur (n.m.sg.). Supérieur d'un **vassal** exerçant un pouvoir foncier, banal, châtelain ou qui a autorité sur d'autres hommes non-libres (dans le cadre du **servage** par exemple).

Seigneurie (n.f.sg.). Territoire relevant d'un **seigneur**, sur lequel il exerce un ensemble de droits.

Semille (n.f.sg.). Travail agricole au cours duquel on sème les graines à cultiver. La semille se produit en automne pour le blé d'hiver et au printemps pour les autres cultures.

Servage (n.m.sg.). Condition selon laquelle un homme n'est pas considéré comme libre par rapport à son **seigneur**, même s'il possède tout de même des droits et que sa condition est plus favorable à celle d'un esclave. Il peut par exemple posséder des biens et transmettre un héritage, en échange du paiement, au **seigneur**, d'une redevance (la mainmorte).

Setier (n.m.sg.). Mesure de capacité qui équivaut à 64 litres de blé et 156 litres d'avoine.

Sou/Sol (n.m.sg./oc.). Monnaie de compte correspondant à 12 deniers. Une **livre** équivaut à 20 sous.

Tenure (n.f.sg.). Terre concédée par un **seigneur** à un tenancier pour son exploitation en échange du paiement annuel d'un **cens** et/ou d'un **usage**.

Thaumaturge (adj.). Adjectif qualifiant le pouvoir de faire des miracles.

Usage (n.m.sg.). Paiement que le **tenancier** doit payer, en monnaie, nature ou mixte, au **seigneur** pour avoir le droit d'utiliser la **tenure**.

Vassal (n.m.sg.). Individu qui doit fidélité et hommage au **seigneur** en échange de sa protection et de son soutien, qui se matérialise généralement par le don d'un **fief**.

Vendange (n.f.sg.). Travail agricole au cours duquel on récolte le raisin afin d'en faire du vin. La vendange se produit généralement en septembre.

Versant (n.m.sg.). Pente d'une montagne ou d'une vallée.

Viguiers (n.m.sg.). Agent seigneurial.

Sources d'archive

- Archives Départementales de l'Hérault G 2098, *Factum pour le chapitre de Saint Pierre de Montpellier contre la dame marquise de Castries, la dame de Merviel et les héritiers du s.r Bézac pour la directe des moulins de Castelnau* (G 2098, n° 1).

- Archives Départementales de l'Hérault G 2098, *Mémoire du moulin de Mr Dampmartin Gandai à Françalai à St Benoit dont le Roi amortit aprar et ensuite le chapp.le le bailla a nouvil achapt pour savir contre Madame de Castries. Castelnau 1278, 10 des calendes de mai* (G 2098, n° 2), fol. 70, 72, 74, 76, 80.

- Archives Départementales de l'Hérault G 2100, *Mémoire pour la veuve Bez contre le chapitre Saint-Pierre de Montpellier* (G 2100).

- Archives Départementales de l'Hérault G 4352, *Pour décider la question au sujet de la directe d'une maison située près le moulin du Roc entre le prieur de Grandmont, et le sieur Thomas agent de l'Hôpital* (G 4352).

Sources imprimées

Société Archéologique de Montpellier, *Liber instrumentorum memorialium. Cartulaire des Guilhems de Montpellier publié d'après le manuscrit original*, Montpellier, Jean Martel aîné imprimeur de la Société Archéologique, 1884-1886.

En ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k65640840/f13.image.texteImage>.

- n° LIV p. 95, 1140.
- n° CXLVIII p. 281, 1124.
- n° CLIV, p. 286, 1146.

Jean-Baptiste Rouquette, Augustin Villemagne, *Cartulaire de Maguelone*, I, Montpellier, Librairie Louis Valat, 1912.

En ligne : <https://archive.org/details/cartulairedemagu01cathuoft/page/n9>.

- n° CXXXI p. 251, 1167.
- n° CCXIV p. 386, octobre 1192.

Sources numérisées

Le *Petit Thalamus* > Les Annales Occitanes (800-1426) :

<http://thalamus.huma-num.fr/annaes-occitanes/annee-1204.html>

- 1220 : fol. 72 v°.
- 1309 : fol. 84 r°.
- 1313 : fol. 85 r°.
- 1323 : fol. 86 v°.
- 1327 : fol. 87 r°.
- 1330 : fol. 88 r°.
- 1331 : fol. 88 r°.
- 1338 : fol. 89 v°.
- 1350 : fol. 94 v°.
- 1354 : fol. 97 r°.
- 1361 : fol. 105 v°.
- 1362 : fol. 108 v°.
- 1363 : fol. 110 r° et v°.
- 1365 : fol. 113 r° à 114 r°.
- 1366 : fol. 118 v°.
- 1372 : fol. 130 v° et 131 r°.
- 1374 : fol. 133 v° à 134 v°.

- 1376 : fol. 137 r° et v°.
- 1377 : fol. 138 v° et 139 r°.
- 1378 : fol. 140 v° et 141 r°.
- 1387 : fol. 158 v°.
- 1388 : fol. 161 r° et v°.
- 1392 : fol. 170 v° et 171 r°.
- 1393 : fol. 173 r° et v°.
- 1395 : fol. 176 v°.
- 1396 : fol. 177 r° et v°.
- 1398 : fol. 179 r°.
- 1403 : fol. 185 r° et v°.
- 1404 : fol. 186 r° à 187 r°.
- 1406 : fol. 188 v° et 189 r°.
- 1408 : fol. 193 v° et 194 r°.
- 1409 : fol. 198 v° et 199 r°.
- 1411 : fol. 209 v°.
- 1412 : fol. 210 v° à 213 r°.
- 1415 : fol. 224 v°.
- 1416 : fol. 228 v° et 229 r°.
- 1418 : fol. 233 v° à 234 v°.

Inventaire général du patrimoine culturel :

<https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/IA34000316>

- Notice n°IA34000316 [archives], le prieuré de Grandmont, base Mérimée, ministère français de la Culture, étude de l'Inventaire général du patrimoine culturel.

Bibliographie

Outil de travail

François-Olivier Touati, *Vocabulaire historique du Moyen Âge (Occident, Byzance, Islam)*, Paris, Les Indes Savantes, 1998 (réédition 2016).

I. Contexte régional et local

- **Histoire du Languedoc**

Monique Bourin-Derruau, *Villages médiévaux en Bas-Languedoc : genèse d'une sociabilité (X^e-XIV^e siècles)*, Paris, L'Harmattan, 1987.

Benoît Cursente & Mireille Mousnier (dir.), *Les Territoires du médiéviste*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005.

Aline Durand, *Les paysages médiévaux du Languedoc (X^e-XII^e siècles)*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1998 (réédition 2003).

Marie-Josèphe Larenaudie, « Les famines en Languedoc aux XIV^e et XV^e siècles », *Annales du Midi*, tome 64, n° 17, 1952, p. 27-39.

- **Histoire de Montpellier**

Christian Amalvi & Rémy Pech (dir.), *Histoire de Montpellier*, Toulouse, Privat, 2015.

Jacqueline Caille, « L'élan urbain en Languedoc du XI^e au XV^e siècle. L'exemple de Narbonne et de Montpellier », *Archéologie du Midi Médiéval*, tome 13, 1995, p. 79-90.

Vincent Challet, « Une ville face à la guerre : l'entrée de Montpellier dans la guerre de Cent Ans (1352-1364) », *Annales du Midi*, tome 126, n°286, 2014, p. 161-180.

Jean-Arnault Dérens, « Les ordres mendiants à Montpellier : « religieux de la ville nouvelle » ou religieux du consulat ? », *Annales du Midi*, tome 107, n°211, 1995, p. 277-298.

Jean-Arnault Dérens, *Processions et cortèges à Montpellier aux XIV^e et XV^e siècles*, Mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de Pierre-André Sigal, Université Paul-Valéry Montpellier 3, octobre 1990.

Ghislaine Fabre, Thierry Lochard, *Montpellier : la ville médiévale*, Paris, Imprimerie Nationale, 1992.

Lucie Galano, *Montpellier et sa lagune : histoire sociale et culturelle d'un milieu naturel (XI^e-XV^e siècle)*. Sous la direction de Geneviève Dumas et Patrick Gilli, thèse, Université Paul-Valéry Montpellier III, 2017.

Lucie Galano, Lucie Laumonier, *Montpellier au Moyen Âge, bilan et approches nouvelles*, Turnhout, Brepols Publishers, 2017 (*Urban History* 40).

II. Environnement

- **Histoire du climat**

Bartolomé Bennassar (éd.), *Les catastrophes naturelles dans l'Europe médiévale et moderne*,

Toulouse, PUM, 1996.

Philippe Blanchemanche, « Crues historiques et vendanges en Languedoc méditerranéen oriental : la source, le signal et l'interprétation », *Archéologie du Midi Médiéval*, tome 27, 2009, p. 225-235.

Jean-Michel Carozza, « Introduction. Entre changement global et effets locaux : quel Petit Âge Glaciaire dans le Sud de la France ? », *Archéologie du Midi Médiéval*, tome 27, 2009, p. 139-142.

François Clément, *Histoire et nature. Pour une histoire écologique des sociétés méditerranéennes (Antiquité et Moyen Âge)*, Rennes, PU Rennes, 2011.

Georges Comet, « Le temps agricole d'après les calendriers illustrés », dans *Temps, mémoire, tradition au Moyen Âge*. Actes du 13^e Congrès de la SHMESP, Aix-en-Provence, 1982, Aix-en-Provence, Université de Provence, 1983, p. 7-18.

Emmanuel Le Roy Ladurie, *Histoire du climat depuis l'an mil*, Paris, Flammarion, 1967 (réédition 2020).

Michel Magny, *Une histoire du climat, des derniers mammouths au siècle de l'automobile*, Paris, Éd. Errance, 1995.

Carole Puig, « Les prémices du Petit Âge Glaciaire en Roussillon à travers le prisme des sources écrites », *Archéologie du Midi Médiéval*, tome 27, 2009, p. 191-205.

- **Histoire des cours d'eau**

Philippe Blanchemanche *et al.*, « Le littoral languedocien durant l'Holocène : milieu et peuplement entre Lez et Vidourle (Hérault, Gard) », dans Tatiana Muxart *et al.*, *Des milieux et des hommes : fragments d'histoires croisées*, Paris, Elsevier Masson, 2004, p. 79-92.

Jean-Paul Bravard, « Des versants aux cours d'eau, les implications des fluctuations paléohydrologiques à l'époque médiévale », dans *L'homme et la nature au Moyen Âge (paléoenvironnement et sociétés européennes)*. Actes du V^e Congrès international d'Archéologie Médiévale, Grenoble, 6-9 octobre 1993, Caen, Société d'Archéologie médiévale, 1996, p. 171-179.

Joëlle Burnouf & Philippe Leveau (dir.), *Fleuves et marais, une histoire au croisement de la nature et de la culture. Sociétés préindustrielles et milieux fluviaux, lacustres et palustres : pratiques sociales et hydrosystèmes*, Paris, CTHS, 2004.

Patrick Fournier & Sandrine Lavaud (dir.), *Eaux et conflits dans l'Europe médiévale et moderne*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2012 (*Cahiers de Flaran* 32).

- **Histoire des moulins et des techniques**

Mathieu Arnoux, « Dominique Cardon, La draperie au Moyen Âge. Essor d'une grande industrie européenne », *Études rurales*, n°151-152, 1999, p. 271-273.

Mathieu Arnoux, « Les moulins à eau en Europe occidentale (IX^e–XII^e siècles) : aux origines d'une économie institutionnelle de l'énergie hydraulique », dans *l'Acqua nei secoli altomedievali*, 2 tomes, Spolète, CISAM, 2008 (*Settimane di studio*, LV), p. 693-746.

Jean-Charles Arramond, Sylvie Bach, Quitterie Cazes, « Vestiges d'une tannerie des XV^e-XVI^e siècles », *Archéologie du Midi Médiéval*, tome 14, 1996, p. 171-175.

Marc Bloch, « Avènement et conquêtes du moulin à eau », *Annales d'histoire économique et sociale*, tome 7, n°36, 1935, p. 538-563.

Dominique Cardon, « Le moulin à foulon : double fonction, double source de gain en productivité », *Arts et traditions rurales*, Dossiers « Les moulins de l'Hérault », n°16, 1996, p. 107-118.

Sylvie Caucanas, *Moulins et irrigation en Roussillon, du IX^e au XV^e siècle*, Paris, CNRS, 1995.

Aline Durand, *Jeux d'eau : moulins, meuniers et machines hydrauliques ; XI^e-XX^e siècles ; études offertes à Georges Comet*, Marseille, Presses universitaires de Provence (PUP), 2008.

Luc Jaccottey & Gilles Rollier (dir.), *Archéologie des moulins hydrauliques, à traction animale et à vent, des origines à l'époque médiévale et moderne en Europe et dans le monde méditerranéen*. Actes du colloque international, Lons-le-Saunier, 2-5 novembre 2011, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2 tomes, 2016.

Dietrich Lohrmann, « L'histoire du moulin à eau avant et après Marc Bloch », dans *Marc Bloch aujourd'hui. Histoire comparée et sciences sociales*. Actes du Colloque international, Paris, 1986, Paris, EHESS, 1990, p. 339-347 (*Studies in history and social sciences*).

Mireille Mousnier (éd.), *Moulins et meuniers dans les campagnes européennes (IX^e-XVIII^e siècle)*. Actes des XXI^{es} Journées Internationales d'Histoire de l'Abbaye de Flaran, Valence-sur-Baïse, 3-5 septembre 1999, Toulouse, Presses universitaires du Midi (PUM), 2002.

Bruno Phalip, « Le moulin à eau médiéval. Problème et apport de la documentation languedocienne », *Archéologie du Midi médiéval*, tome 10, 1992, p. 63-96.

Claude Rivals, *Le moulin et le meunier. Mille ans de meunerie en France et en Europe*, 2 volumes, vol. 2 (*Une symbolique sociale*), Roques-sur-Garonne, Empreinte Éditions, 2000.

III. Civilisation

- **Histoire de la société et de la famille**

Didier Lett, *Famille et parenté dans l'Occident médiéval (V^e-XV^e siècle)*, Paris, Hachette, 2000 (*Carré Histoire*).

Joseph Morsel, *L'aristocratie médiévale. V^e-XV^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2004 (U).

- **Histoire de la seigneurie**

Robert-Henri Bautier, « L'or et l'argent en Occident de la fin du XIII^e au début du XIV^e siècle », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 95^e année, n° 2, 1951, p. 169-174.

Patrice Beck, Philippe Bernardi, Laurent Feller, *Rémunérer le travail au Moyen-Âge : pour une histoire sociale du salariat*, Paris, Picard, 2014.

Philippe Braunstein, *Travail et entreprise au Moyen Âge*, Bruxelles, De Boeck, 2003.

Philippe Contamine (dir.), *L'économie médiévale*, Paris, Armand Colin, 1997 (U) (réédition 2014).

Jacques Le Goff, *Le Moyen Âge et l'argent*, Paris, Perrin, 2010.

Jacques Le Goff, *Marchands et banquiers du Moyen Âge*, Paris, PUF, 1962.

François Miraud, « Les facteurs de la rémunération à Marseille d'après les contrats d'embauche, fin XIII^e siècle – 1400 », dans Patrice Beck, Philippe Bernardi, Laurent Feller, « *Salaires et salariat au Moyen Âge. Les formes du salaire : évaluation et rémunérations* », 4^{ème} table ronde, Université de Barcelone, 19-20 octobre 2007, LaMOP [En ligne], 2009, p. 4-26. En ligne : <http://expedito.univ-paris1.fr/lamop/LAMOP/lamopEE.htm>.

Pierre Toubert, « Discours inaugural. Les féodalités méditerranéennes : un problème d'histoire comparée », dans *Structures féodales et féodalisme dans l'Occident méditerranéen (X^e-XIII^e siècles) : bilan et perspectives de recherche*. Actes du Colloque international organisé par le Centre national de la recherche scientifique et l'École française de Rome, Rome, 10-13 octobre 1978, Rome, École française de Rome, 1980 (*Collection de l'École française de*

Rome 44), p. 1-14.

- **Histoire des pratiques religieuses**

Patrick Boucheron, Jacques Chiffoleau (éd.), *Religion et société urbaine au Moyen Âge : études offertes à Jean-Louis Biget par ses anciens élèves*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2000.

Louise Guiraud, *Histoire du culte et des miracles de N.-D. des Tables*, Montpellier, Libraires Catholiques, 1885.

Micheline Laliberté, « Religion populaire et superstitions au Moyen Âge », *Théologiques*, tome 8, n°1, 2000, p. 19-36.

Jean-Loup Lemaître, « Un inventaire des ornements liturgiques et des livres de l'église Notre-Dame-des-Tables à Montpellier (6 septembre 1429) », *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, Extrait des procès-verbaux de 2002, Séance du 5 juin 2002, 2008, p. 207-209.

Jean-Louis Olive, « Saint Gaudérique et la pluie en Pyrénées catalanes : de la fertilité aux grandes inondations », dans Katz Esther & Lammel A. & Goloubinoff M. (éd.), *Entre ciel et terre : climat et sociétés*, Paris : IRD, Ibis Press, 2002, p. 391-415.

Lionel Rousselot (dir.), *Religion et mentalités au Moyen Âge : mélanges en l'honneur d'Hervé Martin*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003.

Catherine Vincent, *Église et société en Occident XIII^e-XV^e siècles*, Paris, Armand Colin, 2009 (U).

Sitographie

- Le moulin de Sauret :
<http://www.moulindesauret.fr/histoire-quelques-dates-importantes/>
- Le *Petit Thalamus* > Les Annales Occitanes (800-1426) :
<http://thalamus.huma-num.fr/annaes-occitanes/annee-1204.html>
- Le *Petit Thalamus* > L'index des personnes :
<http://thalamus.huma-num.fr/index-personnes/lettre-A.html>

Table des matières

Remerciements.....	2
Introduction.....	3
1. Un bilan quantitatif, technique, juridique et économique des moulins.....	10
1.1. Le parc des moulins des XIII ^e -XV ^e siècles : persistances et nouveautés.....	11
1.1.1. Un rappel du parc des moulins du Lez au XII ^e siècle.....	11
1.1.2. Un nouveau parc des moulins pour les XIII ^e -XV ^e siècles.....	12
1.1.3. Un bilan comparatif : comment et pourquoi ce parc évolue-t-il au fil des siècles ?.....	17
1.2. Les aménagements du Lez et de ses moulins.....	24
1.2.1. Les aménagements du Lez.....	24
1.2.2. Les aménagements des moulins : des roues horizontales ou verticales ?.....	29
1.3. Un bilan juridique et économique des moulins.....	32
1.3.1. Les propriétaires des moulins du Lez.....	32
1.3.2. Les tenanciers de ces moulins.....	36
1.3.3. La vente de moulins et leur valeur : le cas du moulin de la veuve	

Bezac.....	39
2. Les effets du climat sur les moulins et leurs conséquences sociales.....	45
2.1. Les phénomènes climatiques et leur évolution.....	46
2.1.1. Foudre, grêle, sécheresses et averses.....	47
2.1.2. L'évolution du climat entre les XIII ^e et XV ^e siècles.....	52
2.2. Les risques climatiques associés aux cours d'eau.....	56
2.2.1. Un climat qui entraîne tantôt l'assèchement, tantôt l'inondation.....	57
2.2.2. Les conséquences des étiages et des crues sur les aménagements fluviaux et terrestres.....	59
2.2.3. Les pertes humaines.....	60
2.3. Les mesures d'action et de gestion des risques.....	61
2.3.1. La gestion des inondations par les consuls de mer.....	62
2.3.2. La réaction face aux sécheresses à travers les processions au Lez de 1392 et 1412.....	65
2.3.3. Les processions générales comme réponse face aux risques climatiques.....	70
Conclusion.....	75
Glossaire.....	79
Sources archivées.....	87
Sources imprimées.....	88
Sources numérisées.....	89

Bibliographie.....	91
Sitographie.....	98
Table des matières.....	99